



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**ÉCRITS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990**

**(69<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du jeudi 9 novembre 1989**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Loi de finances pour 1990 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4835).

#### INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

##### Industrie (suite)

Réponses de M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, aux questions de : MM. Pierre Micaut, Bruno Durieux, Jean-Pierre Balligand, Jean-Pierre Bacumler, René Drouin, Jean-Claude Lefort, Mme Muguette Jacquaint, MM. François Hollande, Jean-Pierre Kucheida, Jean-Yves Le Déaut, Jean-Paul Bachy, Michel Destot, René Dosière, Mmes Marie-Madeleine Dieulangard, Marie Jacq, M. Charles Metzinger, Mme Marie-Josèphe Sublet, M. Julien Dray.

Les crédits concernant l'industrie, inscrits à la ligne « Industrie et aménagement du territoire », seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du commerce et de l'artisanat.

#### Aménagement du territoire

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Michel Dinet, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Alain Jonemann,  
Georges Chavanes,  
Gaston Rimareix,  
Yves Coussain,  
Claude Miqueu.

M. Jacques Chèrègue, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Francis Geng, Georges Chavanes, François Loncle, René Dosière, Jean-Pierre Kucheida, Maurice Ligot, François d'Aubert.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4866).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD,**  
**vice-président**

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** la séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1990 (DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920).

### INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE INDUSTRIE (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire concernant l'industrie.

Ce matin, l'Assemblée a abordé les questions.  
Nous en venons aux questions du groupe U.D.F.  
La parole est à M. Pierre Micaut.

**M. Pierre Micaut.** Monsieur le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, la question que je souhaite vous poser intéresse non seulement l'industrie du bois nationale, mais probablement aussi l'industrie européenne, sans aller plus loin.

Le problème se pose de la façon suivante : des gens qui se prétendent bien informés en matière forestière et, pourquoi ne pas le dire, qui participent de l'écologie, mais au mauvais sens du terme, sont en train de réinventer le monde, de réinventer la forêt.

Chacun d'entre nous sait très bien qu'il en va de l'arbre comme de l'homme. Lorsque nous sommes âgés, il faut disparaître. Et, de toute façon, lorsque nous sommes trop âgés, nous ne savons plus générer de nouvelles souches. Il en va de même pour les arbres : lorsqu'ils sont trop âgés, les chênes ne donnent plus de glands.

Voilà pour le principe.

Malheureusement, en méconnaissance de ces vérités, une campagne écologique s'est développée dans le monde. Il en résulte des conséquences qui risquent d'être dommageables pour notre industrie nationale, et très probablement pour l'industrie européenne - je dirai dans un instant pourquoi je parle de l'Europe.

Des pays comme Bornéo, la Thaïlande, la Birmanie ou l'Indonésie, en général les pays d'Asie, viennent de frapper toutes les exportations de bois d'une taxe de 500 dollars par mètre cube, ce qui équivaut pratiquement à doubler le prix des bois d'importation. Nous allons forcément en ressentir les effets néfastes au niveau national. Il faut savoir, en effet, que le prix du mètre cube de bois entre pour 28 p. 100 dans la production d'une menuiserie industrielle et plus encore dans le meuble.

Pour résumer mon propos, je vous demande, monsieur le ministre, s'il ne serait pas logique qu'une conférence interministérielle réfléchisse sérieusement à ce problème et qu'une concertation soit organisée entre le ministère de l'environnement, votre propre ministère, celui de l'agriculture et de la forêt, le ministère de l'économie et des finances, et j'en oublie sûrement. Peut-être pourrions-nous ainsi nous appuyer sur un raisonnement logique et solide.

La Communauté économique européenne, probablement mal informée, sinon désinformée, s'est infiltrée dans ce problème et a plus ou moins soutenu la démarche des pays exportateurs. Je souhaiterais donc que notre ministre des affaires européennes soit également interrogé et que, ensemble, vous puissiez imaginer des réponses à une situation qui risque de poser de sérieux problèmes à notre industrie nationale du bois. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

**M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, comme vous le savez, je ne suis pas directement responsable de la forêt française, mais seulement de la valorisation industrielle de ses produits. Mais comme dans une existence antérieure (*Sourires*), je me suis occupé de bois déroulé et que je suis par ailleurs un modeste élu dans un département très forestier, je vais m'efforcer de vous répondre.

Tout d'abord, je suis par avance d'accord sur le principe d'une réunion interministérielle. Comme c'est souvent le cas, le problème que vous avez soulevé intéresse l'Europe, les relations avec l'étranger, l'industrie et même l'agriculture.

Il est vrai que les bois tropicaux - et ce depuis longtemps - occupent une place importante dans l'industrie du contreplaqué et dans la menuiserie. Il est tout aussi vrai que leurs prix augmentent beaucoup plus que ceux des bois nationaux. Mais ces augmentations - et je vous réponds en quelques mots - ont des effets contrastés sur l'industrie française. Pour le contreplaqué, par exemple, il y a accélération de la substitution de « bois de pays » national au bois importé. Je l'ai vécu personnellement dans l'industrie du bois déroulé, où le pin des Landes a été utilisé en substitution des grumes importées.

En revanche, pour la menuiserie, la diminution des quantités de bois tropicaux utilisées n'entraîne pas d'augmentation de l'utilisation du bois national, parce que la menuiserie en bois recule au profit de la menuiserie métallique et plastique, phénomène que d'ailleurs nous suivons avec attention.

Ces différentes données rendent donc tout à fait nécessaire la concertation que vous appelez de vos vœux, et tout ce que vous pourrez apporter à nos réflexions sera, soyez-en assuré, bienvenu.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Micaut, pour une deuxième question.

**M. Pierre Micaut.** Monsieur le ministre, ma seconde question est de nature tout à fait différente, puisqu'elle touche à E.D.F.-G.D.F.

Il est question d'une réforme de l'organigramme de la distribution d'E.D.F., réforme qui pourrait entraîner la disparition de plusieurs régions, et même éventuellement de districts.

S'agissant des régions, après avoir parlé de ce problème avec des responsables d'organismes concernés, représentant aussi bien les usagers que les salariés d'E.D.F., il nous appa-

rait possible d'en diminuer le nombre, encore que, pour prendre l'exemple de la miennne, nous dépendrions non plus de Reims, mais de Nancy. Or, même si son maire est un ami, je ne vois pas bien comment l'on peut facilement aller de Troyes à Nancy. Il y a là un problème de décentralisation, de proximité de l'usager.

Quoi qu'il en soit, notons ensemble, monsieur le ministre, que les régions sont en nombre trop élevé, et je crois qu'à E.D.F. on en convient. Ma démarche n'est donc pas démagogique ; elle a pour seul fondement la qualité du service rendu à l'usager.

La disparition de districts, en revanche, pourrait être plus dangereuse, d'autant que l'on y ajoute la notion de « centre de résultats ». Je me tournerais volontiers ici vers votre ministre délégué à l'aménagement du territoire, mais, puisque vous avez aussi la charge de ce secteur, je vous pose la question : qu'emporte avec lui ce terme de « centre de résultats » ?

Ma question entraîne une sous-question.

On nous parle de « résultats ». Mais dans le fin fond de nos campagnes, nous avons aussi besoin d'électricité, et l'électrification est de plus en plus onéreuse, surtout lorsque la population est peu nombreuse. Il faut remédier aux coupures ou aux micro-coupures. Le modernisme le veut. Or, les crédits du fonds d'amortissement des charges d'électrification - F.A.C.E. - sont devenus de plus en plus maigres : ils sont de moitié inférieurs aux besoins.

Ma sous-question est donc la suivante, monsieur le ministre : pouvez-vous, entendez-vous abonder les crédits de fonds d'amortissement des charges d'électrification de manière que la France profonde ne devienne pas un désert ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, j'ai entendu ce matin, de la part de plusieurs de vos collègues dont quelques-uns étaient de vos amis, des recommandations, que j'ai écoutées avec la plus grande attention, sur la nocivité des interventions du pouvoir ministériel dans la gestion des entreprises publiques. Par ailleurs, sur divers bancs de l'hémicycle, on a insisté, je crois à très juste titre, sur la nécessité de responsabiliser les différents acteurs des entreprises, et plus précisément des entreprises publiques.

Je répondrai donc à votre première question avec prudence, parce qu'elle relève au premier chef de la direction générale d'E.D.F., que nous avons précisément mandatée pour prendre les décisions.

Il est vrai qu'il existe un projet de suppression de dix-huit directions régionales de la distribution. Il est question également de créer des comités directeurs dont chacun serait responsable d'un certain nombre de centres de distribution. Tout cela me paraît assez raisonnable.

Il est par ailleurs question de modifier les méthodes de gestion, de manière à donner aux directions des régions et même aux chefs de centre un goût plus accentué de la gestion. C'est un processus classique, et dans les groupes, même les plus importants, il est maintenant de rigueur d'essayer de créer des comptes d'exploitation au niveau de la cellule la plus proche du terrain. Je ne peux qu'y souscrire. Je ne crois pas que ce soit une réforme d'une amplitude telle qu'elle puisse inquiéter le personnel qui, d'ailleurs, a été associé aux études. Elle procède simplement du souci d'adapter la structure d'E.D.F. aux nouveaux besoins et de s'aligner sur des pratiques désormais courantes dans les méthodes de gestion modernes en France ou à l'étranger.

Sur le principe de la réforme, donc, je suis plutôt d'accord. Néanmoins, il est indispensable de veiller à ce qu'elle se fasse non seulement en accord avec le personnel, mais également dans une bonne concertation avec les élus.

Vous m'interrogez également, monsieur le député, sur le fonds d'amortissement des charges d'électricité, le F.A.C.E. Je n'aurai que peu à vous dire sur ce sujet. Je pense que les choses vont raisonnablement. Il y avait eu certaines alarmes qui s'étaient traduites par des questions écrites ou orales, mais elles ont été apaisées.

Le prochain inventaire, qui couvrira la période 1990-1995, sera entrepris en 1990 par un groupe de travail interministériel. Nous aurons le plus grand soin d'une bonne concerta-

tion avec les élus. Nous serons amenés à constater que la qualité de la distribution en zone rurale - je l'ai vérifié moi-même - s'est améliorée, que l'équipement et le renforcement des lignes sont maintenant devenus chose courante.

Nous cherchons naturellement à contenir dans des limites raisonnables la progression des dépenses du F.A.C.E., ce qui est notre devoir s'agissant d'argent public, mais il n'y a pas d'alarme à avoir. Je pense que, compte tenu des besoins actuels, qui sont plutôt en diminution, les fonds nécessaires seront dégagés.

**M. le président.** Pour le groupe U.D.C., la parole est à M. Bruno Durieux.

**M. Bruno Durieux.** Monsieur le ministre, je reviendrai sur la question évoquée ce matin par l'un de mes collègues du Nord, M. Carton, de la crise que traverse le versant Nord-Est de la métropole lilloise du fait des difficultés qui frappent le secteur textile.

On a parlé du « séisme économique » à propos du secteur de Roubaix-Tourcoing et de l'ensemble du versant Nord-Est. J'y ajouterai l'expression de « sinistre social ».

Au cours du mois écoulé, on a annoncé 1 500 suppressions d'emploi dans cette zone géographique qui, depuis dix ans, a perdu 20 000 emplois et où le taux de chômage dépasse 20 p. 100. C'est un triste record pour l'ensemble de la France !

Je tiens à vous dire que la population du versant Nord-Est de la métropole lilloise, les chefs d'entreprise de ce secteur, les élus, ne renoncent pas. Nous vous avons entendu dire ce matin que, selon vous, le textile avait un avenir. Nous partageons cette conviction.

Après m'être concerté avec le sénateur, maire de Roubaix, André Diligent, et Gérard Vignoble, qui s'associe à moi pour vous poser cette question, nous estimons, premièrement, que la région nord-est de Lille est dans une situation aussi grave, sinon plus grave, que n'a été la région du Dunkerquois. Si la manière dont s'expriment les problèmes économiques et sociaux est différente, le diagnostic et le résultat final sont, hélas ! les mêmes, et nous pensons que cette zone mériterait d'être déclarée zone d'entreprises, comme cela a été fait autour de Dunkerque.

Deuxièmement, nous estimons qu'en toute hypothèse une série de trois ou quatre mesures pourraient être prises.

La première mesure est l'élargissement du crédit d'impôt, recherche aux collections et aux créations pour le textile. Vous connaissez bien cette question, monsieur le ministre. Nous avons déposé à cet effet un amendement que la commission avait adopté. Malheureusement, il a été repoussé en séance publique. Il reviendra devant le Sénat et ici même en seconde lecture. Il serait bon pour l'industrie textile qu'il puisse être adopté.

Deuxième mesure : nous pensons qu'il serait nécessaire d'abonder, dans les crédits prévus pour le fonds de redéploiement industriel, la part revenant au Nord-Pas-de-Calais. En 1989, cette part a été de 12,5 millions de francs. Elle pourrait, compte tenu des difficultés, atteindre en 1990 au moins 20 millions de francs.

Troisièmement - et c'est un point très important pour ce secteur -, il faudrait donner dans le cadre des crédits destinés aux friches industrielles une priorité à la zone de Roubaix-Tourcoing. Pourquoi ? Parce que, à Roubaix comme à Tourcoing, les friches industrielles sont situées dans la ville. Il est très important pour ces deux villes comme pour les communes avoisinantes de pouvoir résorber ces friches le plus rapidement possible.

Quatrièmement, enfin, le plan Productique régional. Vous nous avez d'ailleurs indiqué ce matin que ce plan bénéficierait d'un abondement exceptionnel de 5 millions de francs au titre de l'année prochaine. Pour notre part, nous espérons entre 5 et 10 millions de francs.

Vous nous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre « Aide-toi, le ciel t'aidera. » Nous sommes prêts à nous aider ! Pouvez-vous nous dire si vous êtes déterminé vous-même à nous apporter le concours dont nous avons besoin ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, je tiens à vous répéter avec solennité ce que j'ai dit ce matin à M. Carton : la situation mérite en effet de notre part un effort exceptionnel. Et je suis très sensible aux démarches multiples qui ont été faites auprès de moi au cours de ces dernières semaines.

En ce qui concerne les zones d'entreprises, il me semble à peu près impossible d'espérer obtenir une réponse positive de la part de la Commission de Bruxelles, car elle n'aime pas les zones d'entreprises. Nous jouissons des facilités que nous offre la construction européenne. Nous sommes donc, de temps en temps, obligés d'en accepter les contraintes ; et là, c'en est une !

Nous pourrions, à défaut de zones d'entreprises, essayer d'obtenir de Bruxelles - et je crois que cela est possible - un soutien sur des projets transfrontaliers, qui pourraient avoir les mêmes effets.

En tout cas, nous essayons de concentrer sur cette région toutes les aides possibles. Au reste, certains exemples démontrent très bien que ces zones ne constituent pas une panacée. Certaines zones d'entreprises réussissent, d'autres pas. En tout cas, des zones d'entreprises qui auraient été plaquées sur un terrain qui n'aurait pas été travaillé en profondeur ne donneraient pas des résultats très spectaculaires.

En ce qui concerne un crédit d'impôt élargi à d'autres domaines, j'y suis favorable. Mais le Gouvernement a tranché. Si nous pouvions obtenir du ministère des finances une certaine compréhension, cet élargissement serait le bienvenu. Il faudra y réfléchir à nouveau dans le futur.

S'agissant du fonds de redéploiement industriel pour le Nord et le Pas-de-Calais, j'en parlerai à mon collègue J. Chérèque. Là encore, nous devons sentir un effort supplémentaire par rapport à ce qui a été annoncé.

Je considère que les friches industrielles sont vraiment une plaie pour certaines régions de ce pays. Longtemps négligées, ces friches représentent maintenant des surfaces considérables. Nous avons les moyens non de les faire disparaître en un clin d'œil, mais tout au moins d'amorcer dès cette année un processus de liquidation de ces friches qui déshonorent le paysage et qui découragent les investisseurs nouveaux. C'est, là encore, un engagement que je peux prendre au nom de mon collègue Jacques Chérèque.

J'ai noté votre demande en ce qui concerne le plan Productique. J'ai parlé de 5 millions de francs, vous en espérez 10 millions de francs. Nous verrons si nous pouvons moduler notre financement en fonction des projets qui seront présentés. Mais, là encore, pour des sujets aussi importants que le plan Productique et la liquidation des friches, le goulot, s'il y en a un, ne sera pas financier.

**M. le président.** Merci, monsieur le ministre.

Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Monsieur le ministre, tout bouge à l'est de l'Europe. Cependant, il ne faut point se contenter de célébrer l'avènement de la démocratie politique. Ne surestimons donc pas les bouleversements de l'instance politique en omettant la question économique. Car s'il y a, sans nul doute, faillite du système politique dans les pays communistes de l'Europe de l'Est, il y a aussi faillite économique !

Le ministre de l'industrie que vous êtes doit donc nous dire comment son ministère compte aider ces pays, quelles actions de coopération il envisage de mener et comment il faut faire pour que les entreprises françaises soient davantage présentes sur ces marchés, que nos voisins de la République fédérale d'Allemagne ont largement pénétrés du fait même du poids de l'Histoire et des relations économiques de la *Mittel-europa*.

Ma dernière question pourrait paraître saugrenue au regard de mes propos précédents, mais, puisque le soleil semble se lever à l'Est, ne pourrait-il aussi éclairer un débat que, avec de nombreux collègues, je souhaiterais voir engager dans cette assemblée lors de la prochaine session de printemps sur les définitions des nouveaux contours de l'aménagement du territoire pour la France dans l'Europe, et dans une Europe élargie ?

**M. François Hollande.** Très bonne question. Quelle subtilité !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Il s'agit, monsieur le député, de deux questions différentes, mais que vous avez su relier dans une dialectique à laquelle je rends hommage. (*Sourires.*)

Les événements de l'Est, comme on dit, représentent pour nous à la fois une chance et un devoir. En ce qui concerne la chance, je n'ai pas besoin de m'étendre. En revanche, pour ce qui est du devoir, il est parfaitement clair que je dois, en tant que ministre de l'industrie, tirer de ces événements un certain nombre de conséquences.

La première de ces conséquences, c'est qu'il faut que nos industriels aillent à l'Est, si possible au même rythme que les autres et même un peu plus rapidement que les Allemands et les Autrichiens, qui ont déjà acquis dans les pays de l'Est des positions enviables. Il serait tout à fait incompréhensible que la France ne profite pas de cette situation.

Le mouvement est lent, je ne vous le cache pas, parce que le monde est grand, parce qu'il existe des possibilités d'investissement qui, reconnaissons-le, sont plus attrayantes que celles qu'offrent ces pays. Mais, enfin, le mouvement est en train de s'amorcer.

Ainsi trente sociétés franco-soviétiques ont été créées cette année, contre huit l'année dernière, dans des domaines aussi divers que l'édition de romans policiers à Leningrad ou la fabrication de meubles en Ukraine. De plus, soixante projets de création sont en cours. Donc, dans les six prochains mois à venir, il y aura au moins soixante sociétés franco-soviétiques.

De même, dix sociétés franco-polonaises ont déjà été créées.

Aujourd'hui, grâce à quelques opérations très spectaculaires - dont une montée par Rhône-Poulenc - la France arrive au deuxième rang pour la masse des capitaux investis en U.R.S.S.

Donc, je le répète, le mouvement est en train de s'amorcer.

Mon ministère a envoyé il y a trois semaines une mission en Pologne pour proposer aux Polonais de déterminer avec eux un certain nombre de secteurs dans lesquels nous pourrions les aider grâce à l'expérience que nous avons acquise. Il s'agit en particulier des charbonnages et des chantiers navals. L'accueil y a été très favorable. D'ailleurs, je dois rencontrer la semaine prochaine le ministre de l'industrie polonais.

J'ai le sentiment qu'en matière de formation de cadres, où les besoins sont importants, dans le domaine du diagnostic, et tout simplement dans le domaine de la bonne répartition des crédits qui ont été accordés par plusieurs pays, en particulier par la France à l'instigation du président de la République, nous pouvons rendre des services. Pour l'instant, nos actions sont plutôt orientées vers la Pologne et la Hongrie, mais au train où vont les choses je pense que de nombreux autres pays de l'Est pourraient être impliqués dans cette affaire.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, vous avez fait, monsieur le député, une excellente suggestion. Pour ma part, je serais prêt à l'accepter. Je proposerai donc au Premier ministre qu'un débat sur l'aménagement du territoire ait lieu dès le début de la prochaine session, et j'ai de bonnes raisons de penser qu'il répondra favorablement à cette demande.

A l'heure actuelle, la notion d'aménagement du territoire est une notion qui, pour de multiples raisons, est en crise. En tant que modeste élu d'un département dont la croissance se situe plutôt dans les vitesses basses, je sens bien la frustration que peuvent éprouver certaines régions en voyant d'autres plus favorisées galoper au grand train de la modernité.

Donc, en cette matière, je crois qu'il faut une remise à plat. Il faut que nous ayons avec toutes les parties prenantes - les élus, les industriels, les présidents de chambre de commerce - un dialogue extrêmement ouvert. Tout le monde doit être associé à cette discussion, et au premier chef les élus de toutes les régions de France. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Baeumler.

**M. Jean-Pierre Baeumler.** Je souhaite vous interroger, monsieur le ministre, comme je l'ai fait lors du dernier débat budgétaire, le 9 novembre 1988, il y a donc très exactement un an, sur les projets de restructuration de l'industrie française de la chimie.

A la différence de l'an dernier, il semblerait que l'on soit à la veille de décisions importantes dans ce dossier particulièrement sensible.

Après d'autres, notamment les responsables des organisations syndicales, je dois d'abord regretter qu'un relatif secret ait présidé à la préparation de ces décisions et que, s'agissant d'entreprises du secteur public, une réelle concertation n'ait pu être engagée, notamment avec les représentants élus des salariés.

Le principe même de cette restructuration peut difficilement être mis en cause. Il faut certainement, comme vous l'avez vous-même souligné à plusieurs reprises, monsieur le ministre, supprimer les doubles emplois qui conduisent parfois des entreprises publiques à se livrer à une concurrence dommageable, pallier les absences, rechercher les synergies. En un mot, il convient de poursuivre les efforts de rationalisation entrepris lors de la restructuration réussie de 1982, afin de permettre à la chimie française d'affronter, avec des chances de succès, une concurrence internationale très vive et de se mesurer aux géants allemands ou anglais, qu'ils s'appellent Hoechst, Bayer, I.C.I. ou B.A.S.F. Je rappelle également que, dans la seule année 1988, 240 opérations de fusion ou d'acquisition ont eu lieu, en Europe portant sur 134,2 milliards de dollars.

Pourriez-vous donc préciser à la représentation nationale - et s'agissant d'entreprises publiques, elle a le droit à l'information - quelles sont les directions susceptibles d'être retenues pour cette restructuration ? Mariage à deux ? Rapprochement ELF - Orkem - E.M.C. ou Total - Orkem - E.M.C. ? Création ou non d'un pôle « engrais » ? Quelles peuvent être les conséquences sociales, notamment sur le plan du maintien des emplois - de ces restructurations ?

Vous savez, par ailleurs, monsieur le ministre, tout l'intérêt que je porte au développement et à la bonne marche de l'Entreprise minière et chimique, l'E.M.C., et plus précisément à celle de ses filiales alsaciennes : la Société commerciale des potasses d'Alsace, la S.C.P.A., et les Mines de potasses d'Alsace, les M.D.P.A. J'ai souvent eu l'occasion de vous en entretenir. Vous savez, comme moi, que l'E.M.C. est non seulement un des premiers fournisseurs industriels de l'agriculture française, mais aussi un des principaux opérateurs sur le marché international de la potasse et de ses dérivés.

Vous savez également que l'exploitation des M.D.P.A. est organisée selon un plan de production à long terme, dont un des principaux objectifs est d'obtenir la meilleure valorisation économique du gisement alsacien, c'est-à-dire en fait l'exploitation totale de celui-ci.

Cette exploitation représente une économie de devises de 1,5 milliard de francs par an, c'est-à-dire le coût de la potasse qu'il faudrait importer si les M.D.P.A. ne produisaient pas. De plus, il faut savoir que les M.D.P.A., qui sont un des employeurs majeurs du département, injectent dans l'économie régionale près de 1,2 milliard de francs sous forme de salaires ou à travers la sous-traitance.

L'intérêt de l'Alsace est donc bien que le gisement soit exploité le plus longtemps possible.

Dans ces conditions, pouvez-vous nous préciser, monsieur le ministre, les intentions du gouvernement quant à l'avenir du groupe E.M.C., de ses principales filiales, notamment des M.D.P.A. et de la S.C.P.A., dont le siège doit être maintenu à Mulhouse - et le maire de cette ville le souhaite avec moi - et dont le rôle prépondérant dans le domaine de la potasse et des engrais doit être reconnu ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, la chimie française a connu un grand remue-ménage en 1982, dont les effets ont été finalement très positifs si l'on fait la part du traumatisme qu'ont peut-être subi les sociétés au départ. C'est donc, à mon avis, une raison pour être à la fois audacieux et prudent.

Il convient en effet d'être prudent, car il ne faut pas oublier que, derrière les chiffres d'affaires et les bilans, il y a des hommes et des femmes qui sont attachés à leur travail et à leur société.

Cela dit, certains points méritent encore une clarification. A ceux que vous avez cités, j'ajouterai les problèmes de taille. Chacune des grandes sociétés chimiques françaises ne représente que la moitié de ses homologues étrangères, et cela signifie que si rien ne se passait elles n'en représen-

raient plus que le quart dans cinq ou dix ans, c'est-à-dire qu'elles seraient totalement hors du jeu. Certains regroupements sont donc probablement recommandables.

Par ailleurs, il existe encore des doubles emplois. A cet égard, je citerai le secteur des plastiques et des thermoplastiques, où trois sociétés possèdent des activités dans des créneaux qui sont souvent les mêmes, et donc qui se recouvrent. Là encore, nous avons probablement des recommandations à formuler.

Le problème de la chimie de Total peut se poser. Les dimensions de celle-ci sont modestes, alors que son secteur prépondérant, qui est le secteur pétrolier, peut souffrir des fluctuations de la conjoncture. Il serait, par conséquent, probablement bon d'adjoindre à ce groupe des activités moins sujettes à ces fluctuations.

Nous réfléchissons à ces problèmes. Mais, pour le moment, je ne suis malheureusement pas aujourd'hui en mesure de vous apporter des précisions sur ce qui pourrait se passer. Il s'agit de problèmes délicats, et il faut savoir exactement où nous devons faire passer le bistouri. Il serait d'ailleurs préférable de ne pas le faire passer du tout et d'opérer des regroupements en douceur, c'est-à-dire des regroupements qui auraient recueilli l'accord des directions et qui feraient l'objet d'un consensus de toutes les forces actives à l'intérieur des sociétés. C'est peut-être une tâche à la japonaise, c'est-à-dire relativement lente, mais je crois que l'on y gagne ensuite sur le plan de l'exécution.

En ce qui concerne l'E.M.C. et les M.D.P.A. tout particulièrement, je sais à quel point l'identité des potasses d'Alsace est forte. Du haut en bas de la hiérarchie, il y a certainement un très grand attachement à l'entreprise et une allergie aux profonds bouleversements.

Aussi serons-nous très prudents, et je renouvelle devant vous l'engagement que le plan de réduction des mines ne sera pas accéléré. Nous considérons que le plan qui a été adopté est un bon plan. Il sera respecté de bout en bout. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. René Drouin.

**M. René Drouin.** Monsieur le ministre, Usinor-Sacilor fait à nouveau des bénéfices. Tant mieux ! Ainsi, l'excédent de l'année 1989 est d'environ 8 milliards de francs. Mais chacun sait que c'est au prix d'investissements industriels de qualité que la compétitivité a pu être retrouvée, mais aussi, malheureusement, à la suite de compressions, de déflations d'effectifs successives.

Les suppressions d'emplois ont en effet fait légion dans la sidérurgie. La convention générale de protection sociale a certes joué le rôle d'amortisseur social qui était prévu, et je dirai même qu'elle a joué un rôle d'amortisseur social de choc. Mais les reconversions des personnels âgés de moins de cinquante ans se révèlent, à l'usage, très difficiles. Cela se traduit généralement par des pertes de salaires fréquentes et, lorsque ces personnes retrouvent un emploi, ce sont des emplois déqualifiés.

Le président-directeur général de l'entreprise nationalisée Sacilor-Usinor souhaite aujourd'hui rééquilibrer la pyramide des âges, qui est vieillissante en raison de la quasi-absence de recrutement depuis plusieurs années. Cela peut se comprendre. Toutefois, monsieur le ministre, ce rééquilibrage ne peut se faire au détriment des vieux serveurs et, je dirai, des artisans du retour aux bénéfices.

En effet, se séparer des hommes de quarante-cinq à cinquante ans pour les remplacer par des jeunes n'est pas la bonne méthode, n'est pas une solution convenable. Au moment où partout dans le monde, et aussi en France, on insiste sur la qualité des hommes dans l'entreprise, sur la mémoire ouvrière et la culture d'entreprise, l'attitude du groupe nationalisé Sacilor-Usinor est pour le moins rétrograde. Ici, les créateurs sont mis à l'écart !

Aussi, monsieur le ministre, comptez-vous ouvrir avec le P.-D.G. du groupe une discussion qui tienne compte des objections que je viens de soulever afin d'éviter à 1 600 travailleurs âgés de quarante-cinq à cinquante ans de subir les contraintes, les inquiétudes et les affres, parfois, d'une conversion toujours aléatoire ? Je vous remercie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, nous pouvons nous féliciter que la sidérurgie ne soit plus pour nous, aujourd'hui, un cauchemar...

**M. François Aenssi.** Pour les travailleurs, c'est encore un cauchemar !

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** ... et je m'associe à votre satisfaction sur ce point.

Mais ce succès n'aurait pas été un vrai succès si les relations sociales ne s'étaient pas améliorées au sein de l'entreprise. Il faut bien voir d'où nous venons. Même si la situation n'est pas parfaite, je crois tout de même que les relations sociales se sont améliorées.

Il reste que, sur le plan de la gestion et du développement technologique, tout n'est pas fini. J'ai parlé ce matin des travaux de laboratoire visant à se passer de la première phase du laminage, des laminés dégrossisseurs, et à arriver à une coulée continue en brames minces, ce qui constituerait une révolution mais va coûter des dizaines de milliards de francs dans les dix prochaines années.

Sur le plan social, je pense que nous nous rapprochons du niveau optimal pour les effectifs. Je sais que les sacrifices ont été extrêmement lourds. La décroissance des effectifs s'est ralentie. Nous n'en sommes en 1989 qu'à - si je puis dire - 5 400, ce qui est déjà beaucoup, contre 15 000, presque trois fois plus, en 1987. Nous nous rapprochons maintenant d'un niveau de croisière mais nous n'y sommes pas encore. Si l'on effectue la comparaison avec la sidérurgie japonaise, l'écart de productivité calculé en tonnes par homme, c'est-à-dire exprimé en termes physiques, est encore de l'ordre de 14 p. 100.

Vous avez posé le problème de la C.G.P.S., qui arrive à terme le 31 décembre 1990. Je suis tout à fait d'accord avec vous. J'en ai parlé avec le président-directeur général. Il faut que, dans l'année à venir, nous ayons une réflexion très large avec les partenaires sociaux et les élus intéressés sur ce qui se passera après cette date.

Dans l'idéal, il faudrait remplacer le personnel plus âgé par du personnel plus jeune : cela a toujours été le rêve des dirigeants d'entreprise. Mais les chiffres que vous avez annoncés ne sont pas à l'ordre du jour pour la simple et bonne raison qu'aucune embauche n'est possible tant que la C.G.P.S. fonctionne. Néanmoins, il convient d'étudier cette question à froid, avant que la C.G.P.S. n'arrive à son terme.

**M. René Drouin.** Pourtant, le P.D.G. a annoncé que cela se ferait en 1990. La presse s'en est d'ailleurs fait l'écho et je me suis renseigné à ce sujet auprès de la direction.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Je le répète, tant que la C.G.P.S. est en cours, et nous avons encore une année devant nous, les engagements pris par l'entreprise interdisent les embauches de jeunes.

C'est cependant un point sur lequel il est urgent de commencer à réfléchir car, en tout état de cause, le problème se posera après décembre 1990.

**M. le président.** Merci, monsieur le ministre.

Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jean-Claude Lefort.

**M. Jean-Claude Lefort.** Monsieur le ministre, je ne vous parlerai pas une fois encore de l'Est, qui semble d'ailleurs hanter certains esprits (*Sourires*)...

**M. Françoise Hollande.** En tout cas pas le nôtre !

**M. Jean-Claude Lefort.** ... mais de l'Ouest où, ainsi que chacun le sait, le soleil se couche, et plus précisément de la région parisienne.

Depuis longtemps, la région parisienne connaît un recul important de l'activité économique. Entre 1975 et 1987, je l'ai dit ce matin, l'Ile-de-France a perdu plus de 325 000 emplois industriels ; des milliers d'entreprises ont disparu. Par ailleurs, l'I.N.S.E.E. prévoit d'ores et déjà plus de 100 000 nouvelles suppressions d'emplois dans les années qui viennent. Or la volonté du Gouvernement est d'accentuer ce processus profondément négatif. Le projet concernant cette région vise en effet à faire de la région capitale, dans le cadre de l'Europe de 1992, une grande place financière. Ce choix quasi exclusif aboutit dans les faits à accroître de manière considérable la place du tertiaire. Pourtant, la croissance des

bureaux que nous observons depuis des années n'a en aucune façon permis de faire reculer le chômage ni de rétablir la force économique dont disposait cette région.

Le choix effectué, outre qu'il constitue un pari hasardeux sur l'avenir, amplifiera ce phénomène négatif. Les conséquences en seraient lourdes pour les habitants comme pour la région elle-même.

A ce propos, nous sommes particulièrement inquiets quant à l'avenir réservé au site de Renault-Billancourt par le Gouvernement. La mise en cause de cette unité de production et de recherche aurait pour conséquence la disparition d'un site industriel parmi les plus importants et les plus indispensables de cette région, la réduction dramatique des capacités de production pour l'ensemble de la région et la suppression de milliers d'emplois d'ouvriers, de techniciens, d'ingénieurs et de cadres. Tout confirme au contraire que cette entreprise peut jouer un rôle phare, moteur, pour l'avenir industriel de l'Ile-de-France.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, démentir les bruits de fermeture qui circulent dans la presse sur ce point ? Et, plus généralement, s'agissant de la région parisienne, qui possède de grands atouts pour jouer un rôle important dans la production industrielle de notre pays, quelles mesures concrètes et modernes comptez-vous prendre pour relancer une véritable production industrielle en Ile-de-France ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, l'intention du Gouvernement n'est pas, comme vous semblez le croire, de réserver Paris aux activités financières et de réduire ses activités industrielles. Si c'était vrai, le ministre de l'industrie que je suis le saurait !

Si l'Ile-de-France a perdu des effectifs industriels et payé son tribut à la modernisation, comme beaucoup d'autres régions, elle est néanmoins aujourd'hui des plus vivaces. Près de la moitié des effectifs industriels de la région, c'est-à-dire un million de personnes, sont employés par des P.M.I. Dans les secteurs de très haute technologie, l'Ile-de-France a créé 37 p. 100 des emplois nationaux, soit une proportion plus forte que le poids démographique de cette région. Elle s'est ainsi acquise une véritable spécialité dans les biotechnologies et les instruments de précision, assurant plus de la moitié des créations d'emplois dans ce secteur. Il faut s'en féliciter, car l'on ne concevrait pas une grande capitale administrative et tertiaire dépourvue d'un très fort tissu industriel. Je le rappelle, 30 p. 100 des créations d'entreprises industrielles ont lieu en Ile-de-France.

Le tissu industriel de la région parisienne est donc très vivant. Cette fécondité est reconnue par mon ministère, qui consacre à l'Ile-de-France un tiers environ de tous les financements que j'ai énumérés ce matin.

Le chantier Ile-de-France a été ouvert par le Premier ministre. La prolifération des bureaux dans certaines parties de Paris a suscité nos inquiétudes et nous avons déjà pris un certain nombre de mesures, car le problème est bien réel.

Ce qui est en cause, c'est l'équilibre à terme de la région parisienne entre l'est et l'ouest, l'équilibre entre activités industrielles et activités tertiaires et le poids de Paris par rapport à la collectivité nationale, avec les déséquilibres qui en résultent.

Le chantier vient de s'ouvrir ; vous aurez bien entendu l'occasion d'y participer.

En ce qui concerne l'éventuelle fermeture de Billancourt, je n'ai pas d'informations pour l'instant à cet égard. Je ne sais pas quelles études poursuit la direction générale de Renault. Je lis comme vous la presse mais je ne souhaite pas intervenir auprès de la région avant que la question ne me soit éventuellement posée.

**M. Jean-Claude Lefort.** Vous démentez ce bruit, monsieur le ministre ?

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** En ce qui me concerne, il n'y a pas de bruit. J'ai lu comme vous la presse, qui faisait effectivement état de certaines informations. Mais, je le répète, je ne veux pas m'immiscer dans des études internes à l'entreprise. Par conséquent, je ne démens ni ne confirme.

**Mme Muguette Jacquaint.** Vous n'avez pas d'opinion ?

**M. Jean-Claude Lefort.** Vous ne savez rien ?

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Je ne sais rien.

**M. le président.** La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

**Mme Muguette Jacquaint.** Monsieur le ministre, ma question concerne l'avenir de l'Institut national de la recherche chimique appliquée, l'IRCHA, situé à Vert-le-Petit, dans l'Essonne, et de son personnel.

Le président de notre groupe, André Lajoinie, est intervenu à de nombreuses reprises auprès de vous, du Premier ministre et du ministre de la recherche et de la technologie. Pour l'instant, aucune solution précise n'est avancée, mais l'objectif semble être le démantèlement larvé de l'IRCHA, qui n'a toujours pas de directeur ni de budget de fonctionnement. Le personnel combat à juste titre cette orientation et nous le soutenons. Car il est nécessaire de maintenir l'IRCHA et de le faire vivre. Des solutions existent.

Cet institut de recherche appliquée est unique en son genre. Il emploie un personnel d'une très haute technicité pour des activités liées à la protection de l'environnement et au développement des industries chimiques, parachimiques et pharmaceutiques. Il s'emploie à la valorisation des découvertes du C.N.R.S. et des universités. Ces activités sont absolument indispensables à notre pays.

Alors qu'abondent les déclarations officielles sur la nécessité de développer la recherche et la qualité de la vie dans notre pays, l'éclatement de cet établissement public de recherche serait en totale contradiction avec la politique que le Gouvernement entend mener.

Dans un premier temps, afin de permettre son fonctionnement, nous avons demandé le versement par l'Etat d'une dotation de 50 millions de francs et la réinscription de l'IRCHA dans le budget de l'Etat pour 1990. Avec les personnels de l'institut et leurs syndicats, nous pensons qu'il faut nommer de toute urgence un directeur général compétent, définir de nouveaux objectifs et parvenir à la signature de contrats de programme avec les différents ministères. Les équipes existent. Elles ont fait la preuve de leur compétence. Aussi, monsieur le ministre, je souhaite que votre réponse aille dans le sens que j'ai indiqué.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Vous me permettez, madame le député, de vous répondre brièvement, car j'ai déjà apporté des éléments de réponse détaillés ce matin à M. Mandon.

Je reconnais que la situation actuelle de l'IRCHA ne peut pas se perpétuer. Il n'y a pas de direction mais nous allons en nommer une. Grâce à l'intervention de certains de vos collègues, nous avons pu pourvoir cet institut de moyens lui permettant de continuer à travailler au moins pendant quelques mois. Nous avons demandé à M. Balaceanu, qui avait fait un excellent rapport sur la situation de l'IRCHA, de poursuivre ses travaux. La direction et le conseil d'administration vont être nommés dans les jours qui viennent.

Il faut s'atteler à la réforme de cet institut, réforme qui est nécessaire, car il a trop d'activités ; il convient donc de procéder à un recentrage. Certaines activités n'ont pas la taille critique et ne sont pas assurées par un personnel suffisant. Ainsi, trente-cinq personnes seulement travaillent dans le secteur de l'environnement.

Dans certains domaines, l'institut s'est acquis une bonne réputation. Dans d'autres, il n'a plus de clients.

En conclusion, un travail de réflexion est en cours. Lorsqu'il sera parvenu à son terme, il faudra très rapidement passer à l'action.

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions du groupe communiste.

Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. François Hollande.

**M. François Hollande.** Monsieur le ministre, les industries d'armement connaissent une restructuration intense en Europe, comme le confirme le récent rapprochement entre Daimler-Benz et M.B.B. La France ne peut rester en dehors de ce mouvement si elle ne veut pas perdre ses positions à l'exportation.

Je sais bien que le secteur de l'armement est d'abord situé sous l'autorité du ministre de la défense. Mais la réalité est moins simple dans la mesure où de nombreuses entreprises

ont des activités à la fois militaires et civiles. Le ministre de l'industrie ne peut donc rester indifférent devant les opérations en cours.

J'en citerai deux.

La première est liée au souhait exprimé par Thomson de racheter T.R.T., qui pose deux questions.

Comment va s'opérer le partage des activités sur chacun des sites, en particulier sur celui de Brive, entre Thomson et Philips ?

Avez-vous pu obtenir de Thomson des garanties en ce qui concerne l'emploi et le maintien sur place des laboratoires de recherche ?

La deuxième opération est très différente. Pas très loin de Brive, à Tulle, l'usine de la Marque était jusqu'à présent spécialisée dans l'industrie d'armement. Aujourd'hui, compte tenu des évolutions en cours, notamment sur le marché de l'armement - évolutions heureuses -, elle tente de se diversifier vers des activités civiles. Comment votre ministère peut-il accompagner cet effort ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Je dirai d'abord un mot de la société T.R.T. L'affaire est compliquée puisque cette société sera pratiquement coupée en deux, avec, d'un côté, les activités civiles et, de l'autre, les activités militaires. Thomson et Philips, qui sont actuellement en négociation, vont sans doute se mettre d'accord sur la création de deux établissements distincts du point de vue juridique. C'est un peu compliqué mais c'est faisable techniquement. Les activités et le personnel seront répartis entre les deux entités, chacune conservant bien entendu ses avantages et son statut.

En ce qui concerne Thomson, l'opération ne devrait pas se traduire par des réductions d'effectifs. Mais il est difficile de parler de véritable garantie car le mot est trop fort. Je ne vois cependant pas - pas plus que la société - pourquoi il y aurait des réductions d'effectifs sur le site.

En ce qui concerne Philips, les choses sont peut-être moins claires, mais le site ne me paraît en aucune manière menacé.

Quant à la société de Tulle dont vous avez parlé, il est vrai qu'elle s'est trouvée confrontée à une position difficile, comme de nombreuses sociétés reprises par des cadres. Thomson avait fait un effort en octroyant des contrats de sous-traitance. Ceux-ci ont été honorés, et même prolongés, mais il a néanmoins fallu, à la fin de 1988, que nous apportions notre aide. Les problèmes sont aujourd'hui résolus. Un financement a été trouvé puisqu'un partenaire financier est prêt à investir 14 millions de francs dans le capital de l'entreprise. Pour sa part, le ministère apportera 4,5 millions en application de la condition que nous avions fort sagement posée quant au renforcement du capital de l'entreprise. Par ailleurs, Thomson a accepté de prolonger son accord de sous-traitance pour plusieurs mois. Je crois donc que toutes les conditions sont remplies pour un nouveau départ.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

**M. Jean-Pierre Kucheida.** M. le ministre, je me félicite tout d'abord de l'augmentation relative des moyens du ministère de l'industrie. En effet, par rapport à la situation d'il y a deux ans, on constate une véritable volonté.

Je voudrais cependant aborder un problème qui me concerne tout particulièrement, ainsi que les élus représentant les vieilles régions de conversion, les vieilles régions industrielles. Au demeurant, ce problème ne vous a pas échappé et vous en soulignez l'importance dans votre budget.

Les vieilles régions industrielles méritent en effet de bénéficier de la solidarité nationale et je souhaiterais que celle-ci soit davantage affirmée. Car elles ont beaucoup donné et leurs sacrifices, même si ce rappel fait sourire certains, ne sont plus à démontrer.

Bien utilisés et contrôlés, les outils de conversion ont montré leur efficacité. Ainsi, depuis 1983, ils ont permis de créer plus d'emplois dans les P.M.E. et P.M.I. de ma région que les Charbonnages ou Orkem n'en ont supprimé. Mais cet effort ne doit pas se ralentir car il faut compenser les centaines de milliers d'emplois qui ont été perdus avant 1983. En effet, les régions de conversion, ces vieilles régions industrielles, sont caractérisées par un taux de chômage élevé, plus de 15 p. 100, souvent aggravé, comme dans le Nord - Pas-de-

Calais ou dans le bassin minier, par la crise du textile, que vous avez longuement évoquée ; car c'est du bassin minier qu'étaient partis souvent les ouvriers du textile de Lille-Roubaix-Tourcoing.

Ces régions sont également caractérisées par une très faible population active et par des transferts sociaux en régression constante : c'est la dure loi de la vie.

Monsieur le ministre, pour ralentir ce processus, il faut, par exemple, que la FINORPA, créée en 1983 et effective en 1984, puisse continuer ses efforts, poursuivre son action dans tous les domaines et s'adapter aux besoins de nos régions en prenant plus de risques qu'elle n'en prend actuellement.

Je ne vous parlerai pas du F.I.B.M. puisque j'aurai l'occasion de le faire tout à l'heure avec votre collègue M. Chérèque, mais je pense que le ministère de l'industrie devrait participer également à l'effort d'installation de matière grise dans des régions déprimées comme les nôtres.

Est-il normal qu'il n'existe pas d'université dans une région de 1,2 million d'habitants ? Aujourd'hui, le Pas-de-Calais en particulier en réclame une au ministre de l'éducation nationale. Sur ce point, le ministre de l'industrie peut augmenter la pression, si je puis dire.

Il serait souhaitable aussi que l'école des mines de Douai, dans le Nord - Pas-de-Calais, comme celle d'Alès, dans le bassin du Gard, puissent jouer un rôle sur l'ensemble de ces bassins miniers déprimés. Nous avons grand besoin de matière grise !

La recherche doit également être accélérée. Les crédits afférents au CERCHAR sont en augmentation de 2 p. 100, mais ce n'est peut-être pas suffisant. Nous avons pu faire la démonstration, en particulier sur le site de Mazingarbe, que la recherche pouvait avoir des conséquences importantes : la recherche charbonnière, qui n'intéresse peut-être plus beaucoup notre pays, peut intéresser très fortement tous les pays de la planète exploitant le charbon.

Il convient par ailleurs de continuer à limiter les risques de suppressions d'emplois. Il ne faut plus qu'il y ait, comme vous le disiez tout à l'heure en répondant à M. Baeumler, de « coups de bistouri ». Les fusions à intervenir dans la chimie doivent en particulier épargner notre région ; elles doivent épargner la matière grise issue de cette chimie dans notre région - je pense aux laboratoires de recherche de Mazingarbe.

Dans une région aussi déprimée que le Nord - Pas-de-Calais, il serait souhaitable que le Gouvernement prenne la décision, qui est de votre responsabilité et de celle de M. Chérèque, d'installer dans les mois ou les années à venir une zone d'entreprises décentralisées pour respecter la structure urbaine éclatée de notre secteur.

Quelles réponses pouvez-vous me donner sur tous ces points, sachant que les bénéficiaires des politiques de conversion sont la population - cela va de soi, mais encore faut-il le dire -, mais aussi l'Etat qui bénéficie de « retours » importants notamment par le biais de la fiscalité ?

**M. le président.** Mon cher collègue, je n'ai pas voulu vous interrompre, mais je vous ferai remarquer que vous avez triplé votre temps de parole.

Je demande aux prochains orateurs de faire un effort pour que nous puissions respecter le temps imparti à la discussion de ce budget.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le président, je vais essayer de donner l'exemple.

Les vieilles régions industrielles, c'est vrai, méritent notre particulière attention, pour deux raisons.

La première, c'est qu'elles ont particulièrement souffert, qu'elles continuent de souffrir et qu'elles doivent mettre en jeu la solidarité nationale.

La seconde, c'est qu'elles bénéficient d'une culture industrielle, d'un acquis industriel qui les rendent particulièrement aptes à un renouveau. Cela est très clair et ressort de l'expérience que nous avons faite dans certaines régions du Nord, comme en Lorraine.

Je ne veux pas répondre à la place de M. Jacques Chérèque, qui s'exprimera tout à l'heure, ni anticiper sur le grand débat sur l'aménagement du territoire, dans lequel la

question des grandes régions qui sont aujourd'hui deshéritées doit trouver une place importante. Je voudrais seulement citer quelques chiffres.

La dotation du fonds d'industrialisation du bassin minier sera reconduite en 1990, à hauteur de 100 millions de francs.

Une dotation sera dégagée en 1990 pour les actions soutenues par FINORPA.

Je vous confirme également que les crédits consacrés à la rénovation des cités minières sont reconduits dans la loi de finances initiale, à hauteur de 150 millions de francs, dont 100 millions, soit les deux tiers, pour le seul bassin du Nord.

Quant au GIRZOM, Jacques Chérèque vous en parlera lui-même.

Je suis d'accord avec vous pour reconnaître la nécessité de centres de formation et de centres de recherche dans le Nord, car mon expérience me démontre que c'est de là que tout vient. Le Nord souffre certainement d'un déficit en formation et en matière grise. Nous payons aujourd'hui des années, des décennies, peut-être un siècle d'indifférence.

Ce n'est pas moi qui déciderai de la création d'une université dans le Nord, mais celle-ci m'apparaît comme une nécessité. En tout cas, j'appuierai vos efforts auprès du ministre d'Etat concerné.

Pour ce qui nous concerne, nous voulons donner un nouvel essor à l'Ecole des Mines de Douai, qui est une bonne école. Son ancien directeur, M. Gérante, est maintenant auprès de moi pour s'occuper du développement local et des P.M.I. Le nouveau directeur que nous avons nommé, qui est en même temps le directeur régional de l'industrie et de la recherche du Nord - Pas-de-Calais, est certainement l'un de nos meilleurs hauts fonctionnaires. Je lui ai demandé d'augmenter les promotions, de développer l'effort de recherche, le système des « juniors entreprises », comme tout ce qui a été commencé par son prédécesseur, c'est-à-dire un processus de formation continue pour les titulaires de B.T.S. ou de D.U.T.

Bien que le fond soit très noir, j'en conviens, nous pouvons aujourd'hui affirmer que nous ferons un effort tout à fait exceptionnel en déployant, sur votre région, une bonne partie de toutes les procédures et de toutes les ressources financières dont nous disposons.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Monsieur le ministre, je voudrais poser une question complémentaire de celle que vous posera dans quelques instants mon collègue Michel Destot. *(Sourires.)*

Le secteur de l'électronique est actuellement le siège de grandes manœuvres planétaires qui s'accroissent chaque jour.

La compétition est acharnée dans le domaine des puces électroniques, notamment dans celui des mémoires dynamiques. La course à la puissance et à l'intégration des composants nécessite des investissements colossaux : 20 p. 100 du chiffre d'affaires en frais de recherche et développement, 1 milliard de francs pour une unité moderne de fabrication de mémoires de un mégabit.

Le Gouvernement a engagé une politique active dans ces deux domaines.

Tout retard pris dans cette réalisation serait grave, alors que les producteurs japonais et européens, comme Siemens, ont déjà lancé la fabrication de leurs mémoires de grande capacité que JESSI doit donner les moyens de produire.

JESSI, programme Euréka de coopération européenne en recherche précompétitive, a par ailleurs votre soutien.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous préciser quel est l'exact montant des crédits destinés à JESSI et à la télévision haute définition ?

Le moment n'est-il pas venu de définir des priorités plus déterminées ?

Le programme-cadre européen de recherche développement est en cours de négociation. Quelle sera la priorité donnée à la microélectronique ?

La bataille pour la télévision haute définition est également en cours. Ses modalités et ses enjeux ont été excellemment dégagés par le rapport de Raymond Forni et de Michel Pelchat pour l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Que constate-t-on depuis quelques mois ? Une démarche offensive, comme toujours, des industriels japonais illustrée par des installations de studios et de matériels de production et un développement de passerelles techniques entre la haute définition japonaise et le cinéma avec le rachat de sociétés de production telles que Columbia.

De nouvelles mesures sont-elles programmées pour faire suite aux recommandations de MM. Forni et Pelchat, notamment les écrans plats, ignorés dans l'Eurêka 95, les magnétoscopes numériques ou les kinescopes ?

Quelles sont, plus généralement, les actions de promotion de la T.V.H.D. qui seront déterminées par votre ministère ?

Estimez-vous suffisante l'augmentation des moyens inscrits à votre budget en ce qui concerne la T.V.H.D. au regard de l'importance des enjeux, des dépenses de nos concurrents et des retards que nous avons à rattraper ? On pense que pour la recherche-développement, notamment, il faudrait à l'heure actuelle 1 milliard de francs d'investissement par an, mais nous n'en sommes pas là.

Enfin, que pensez-vous de l'offensive en Allemagne des partisans du super-PAL ?

Monsieur le ministre, vous êtes le premier à dire que les besoins de l'industrie et de la recherche sont immenses en 1989, et nous vous en félicitons. Il s'agit de besoins d'investissement, mais nous insistons, aussi pour notre part sur des priorités pour que soient dégagées des masses de manœuvre significatives. L'électronique et la T.V.H.D. en font partie.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, je ne vous cache pas que j'ai beaucoup utilisé l'exemple de l'électronique et insisté sur la nécessité de pourvoir aux besoins des grands programmes que vous avez cités pour obtenir une augmentation de mon budget de recherche. J'ai été écouté car tout le monde partage mon sentiment.

La télévision haute définition et le programme JESSI bénéficieront chacun cette année de 240 millions de francs de crédits publics inscrits au budget de mon ministère.

Je pense que, pour 1990, cela sera suffisant car ces crédits s'ajouteront à ceux qui seront mis en œuvre par Thomson, en France, mais aussi par les autres Etats et les autres grandes sociétés concernés par ce programme. Pour le programme JESSI, par exemple, il s'agit de quatre Etats et de trois sociétés, puisque le groupe Thomson-S.G.S., franco-italien, intervient aux côtés des Hollandais et des Allemands.

Je ne suis donc pas inquiet aujourd'hui, ni en ce qui concerne les possibilités financières, ni en ce qui concerne les possibilités techniques. Dans le domaine de la télévision haute définition, Thomson et ses associés ont fait un excellent travail. Certes, ils ne disposent pas de la multiplicité de prototypes dont disposent les Japonais et ils ne sont pas encore en mesure de présenter des programmes aussi sophistiqués que ceux-ci. Mais, ayant eu l'occasion à deux reprises, à six mois d'intervalle, d'assister à des présentations de télévision haute définition, j'ai été très impressionné par les progrès réalisés dans ce court laps de temps. La deuxième présentation a d'ailleurs été faite en présence de M. Gorbatchev, qui a eu l'air aussi abasourdi que moi.

En tout cas, il est vrai que nous sommes aujourd'hui confrontés à trois grands problèmes.

Le premier, c'est le problème japonais, comme d'habitude. Nos normes ou, éventuellement, des normes européennes seront-elles préférées aux normes japonaises ? Nous devons être sur ce point très vigilants car nous pouvons, à chaque instant, assister à une dérive des Américains vers les Japonais. Rien n'est gagné !

Le second problème a trait au type de coopération que nous pourrions entreprendre avec les Américains. Cette coopération permettrait, d'une part, de renforcer notre potentiel et, d'autre part, de verrouiller la position européenne vis-à-vis des tentations que je viens d'évoquer.

Au cours des prochains mois, nous devons consentir un effort très important sur ces deux fronts, ainsi que sur un troisième : il faut en effet que ce qui concerne la norme D2 Mac Paquet, phase transitoire avant la télévision haute définition, les Allemands nous restent fidèles. Bref, il s'agit de toute une palette d'actions que nous devons conduire et sur lesquelles je n'ai pas le temps maintenant de m'appesantir.

Enfin, je vous rappelle que, répondant à votre souci sur ce dernier point, les industries vont lancer en 1990 une opération « écran plat », de manière à rattraper les Japonais. Elles auront notre appui.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Bachy.

**M. Jean-Paul Bachy.** Monsieur le ministre, ma question se situe dans le prolongement de celle de mon prédécesseur, bien que nous ne nous soyons pas concertés, puisqu'elle concerne le rôle de la politique des normes et de la politique des brevets dans la stratégie industrielle.

En ce domaine, nous avons accumulé en France, il faut bien le reconnaître, des retards importants, et depuis pas mal d'années.

C'est ainsi que, de 1970 à 1981, alors que la droite était aux affaires, le nombre des brevets d'origine française n'a cessé de diminuer. Si j'en crois le rapport de l'I.N.P.I., il y a, depuis 1982, une certaine inversion.

Cela dit, les industries et les centres de recherche français déposent chaque année en moyenne dix fois moins de brevets que les Japonais et cinq fois moins que les Allemands.

Sur le plan de la normalisation, les institutions qui ont été mises en place au niveau communautaire, pour procéder à un effort d'harmonisation en ce domaine, sont, semble-t-il, très largement dominées par les professionnels de la République fédérale d'Allemagne. Et les pays qui, dans le monde, se font souvent les porte-parole les plus éloquents du libéralisme sont ceux qui, en matière de normes, sont le plus ouvertement protectionnistes.

Nous aimerions savoir, monsieur le ministre, quelles sont vos perspectives en ce domaine.

Qu'il s'agisse de la promotion des brevets, d'une part, ou de la politique de la France en matière de normalisation, d'autre part, notamment par rapport à l'échéance de 1992, quels sont les éléments de votre stratégie ?

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, votre constat est exact.

Je précise cependant que la production de normes proprement dite est relativement satisfaisante en France : 1 000 normes par an, contre 1 200 en République fédérale d'Allemagne. Toutefois, la consommation est insuffisante, car les industriels n'ont pas le bon réflexe. Il est vain de fabriquer des normes si les industriels ne les utilisent pas.

Notre stratégie en la matière se veut conquérante, offensive. Pour cela, il importe d'être plus présent au sein du comité européen de normalisation et dans les comités techniques. Chaque fois que cela sera possible, il conviendra de placer dans ces comités un de nos hommes et même d'en tenir la présidence. C'est aussi simple que cela. Nos concurrents anglais et allemands le font bien. Il n'y a pas de raison que nous ne le fassions pas nous mêmes. Nous commençons.

Nos industriels doivent absolument acquérir le « réflexe normes ». C'est essentiel.

Nous avons lancé une campagne intitulée « Initiative et compétitivité » dans le cadre de laquelle des bureaux de normalisation ont été créés. Tout cela est certainement indispensable, mais il faut que les industriels suivent. Il y a là un effort que nous devons réaliser en commun.

Autre chose importante, bien qu'elle ne soit pas très évidente pour l'opinion publique : la réforme du statut de la normalisation.

Nous avons un très bon institut national de la propriété industrielle, qui fonctionne bien, que personne ne connaît en dehors des initiés mais qui constitue un remarquable gisement de techniciens. Il faudrait lui donner une plus grande interministérialité. A cet égard, nous comptons faire prochainement des propositions au Premier ministre, et peut-être au Parlement.

Vous avez voté le crédit d'impôt en faveur de la normalisation que nous vous avons proposé. Cette adoption fut une très bonne chose.

Par ailleurs, nous soutenons toute cette action par un effort budgétaire. En deux ans, de 1988 à 1990, les crédits ont augmenté de 25 p. 100. Ils sont encore modestes mais, pour l'instant, ils suffisent. J'espère toutefois qu'au cours des prochaines années ils augmenteront encore.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Monsieur le ministre, ce matin, vous avez abordé la question du C.E.A.

Depuis deux ans, les subventions au Commissariat à l'énergie atomique baissent. Si l'on ajoute à cette constatation le fait que le programme nucléaire français est maintenant arrivé à maturité, on ne peut s'étonner qu'un malaise flotte sur cet organisme prestigieux.

Le Gouvernement, au vu du rapport de M. Philippe Rouvillois, a précisé les orientations du C.E.A. au cours du conseil des ministres du 18 octobre dernier.

Je souhaite, monsieur le ministre, vous poser quelques questions sur ces orientations.

Tout d'abord, quelles seront les actions conduites par le C.E.A. pour préparer le renouvellement de nos équipements nucléaires compte tenu du fait qu'il faut dix ans au minimum pour développer un nouveau type de réacteur ? Dans ce domaine, quelles voies seront suivies : poursuite et amélioration de la filière actuelle des réacteurs à eau sous pression, mise au point de réacteurs à sécurité passive renforcée, ou réacteurs dits intrinsèquement sûrs, le surgénérateur n'étant pas, tout au moins à l'heure actuelle, une solution économiquement viable ?

S'agissant de la sûreté nucléaire, où en sont les actions visant à augmenter l'information des citoyens dans ce domaine ?

Qu'en est-il de l'habilitation pouvant être donnée à des organismes indépendants en matière de mesure de rayonnements ?

Quelle est votre position sur la proposition de création d'une agence nationale de la sécurité et de l'information nucléaires faite dans le cadre d'un rapport de l'office parlementaire concerné par Jean-Marie Rausch dans son rapport sur les conséquences de l'accident de Tchernobyl ?

Enfin, si la recherche non nucléaire du C.E.A. est dotée d'une identité distincte du reste de l'établissement, n'y a-t-il pas un risque à terme que certaines de ses composantes - je pense en particulier au L.E.T.I. - n'en soient détachées ?

Comment s'effectuera la répartition des moyens financiers publics entre « C.E.A. nucléaire » et « C.E.A. non nucléaire » ?

Comment s'effectueraient d'éventuels apports financiers extérieurs d'industriels et qui aura la maîtrise des actions conduites avec ces financements mixtes ? N'y a-t-il pas un risque que soient utilisées à « bon prix » les compétences des équipes du C.E.A. ?

Comment voyez-vous la répartition du financement du C.E.A. entre les subventions publiques et les sources extérieures ?

Ne peut-on craindre, dans la mesure où le C.E.A. est principalement installé en région parisienne et dans la région Rhône-Alpes, que la diversification vers les biotechnologies ne se traduise dans les faits par une centralisation en Ile-de-France des activités dans ce secteur ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, nous ne prévoyons pas de grands bouleversements à l'intérieur du C.E.A., je tiens à le souligner, ni à l'intérieur des structures, ni pour les grandes masses de financement - ni d'ailleurs de bouleversements géographiques. Il n'y aura pas de « centralisation », ici ou ailleurs, et surtout pas, je crois, en région parisienne. En vérité, le C.E.A. est un très grand vaisseau dont le cap ne se laisse infléchir que très progressivement.

Vous avez vous-même suggéré quelles pourraient être les grandes orientations du C.E.A. pour la décennie à venir. A mon sens, il faut maintenir une « veille technologique » vraiment tous azimuts sur les réacteurs nucléaires. Personne ne sait pas de quoi l'avenir sera fait, même pour les surgénérateurs. Aujourd'hui, effectivement, ces derniers ne sont pas rentables. Qu'en sera-t-il dans vingt ou trente ans ? Quel sera alors le prix de l'uranium et celui du pétrole ? Ainsi que vous l'avez dit les orientations, les grands infléchissements se préparent dix voire vingt ans à l'avance. Songez au temps qui s'est écoulé entre les expériences de Joliot-Curie et la mise sous tension de la première centrale nucléaire.

Nous travaillons sur les secteurs que j'ai eu l'occasion d'énumérer ce matin, notamment sur la sûreté, qui ne relève pas de l'incantation ; ce n'est pas uniquement une affaire d'opinion publique, c'est surtout une question technique. Il

s'agit d'une science dure, qui s'acquiert dans les laboratoires, en travaillant sur les prototypes. On ne sait pas très bien ce que seront les réacteurs du futur, puisque personne n'a encore vu le fameux réacteur « intrinsèquement sûr » dont parlent les autorités américaines. On en connaît simplement l'énoncé et le titre, mais les laboratoires commencent à peine à travailler sur ce point.

Je dois mentionner aussi l'enrichissement, sûrement, le retraitement et une immense question qui commence à agiter beaucoup les esprits : celle du démantèlement et de l'assainissement des sites qui ne sont plus nucléaires, parce que les centrales sont usées. Nous entrons maintenant dans la phase de renouvellement du parc, donc de déclassification des vieilles centrales. Se pose alors le problème du retraitement et du stockage des déchets. Voilà pour le C.E.A. de quoi faire !

Au cours des prochaines années, ou plutôt des prochaines décennies, il y aura beaucoup de travail. Nous ne prévoyons pas, je le répète, de grands redéploiements des crédits, ni de baisse brutale de ces derniers. Il n'en est sûrement pas question.

Il ne faut pas oublier non plus que le C.E.A. est aussi un groupe industriel très puissant, avec 30 milliards de chiffre d'affaires. La Cogéma est une très grande société industrielle internationale qui a probablement plus de contrats avec les Japonais que n'en a aucune autre société européenne. Le plus grand exportateur européen vers le Japon, ce n'est pas Mercedes, mais la Cogéma ! Toute une série de questions que vous avez abordées, notamment celle de l'éventuelle création d'un institut d'évaluation de la sécurité mériteraient d'être très sérieusement et très longuement débattue lors du débat qui aura lieu dans quelques semaines.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Bachy.

**M. Jean-Paul Bachy.** Monsieur le ministre, vous nous avez déjà parlé assez longuement des petites et des moyennes entreprises et je m'en félicite. J'insisterai seulement sur un point particulier, l'accès au crédit de ces petites et moyennes industries.

En effet, la presse s'est fait récemment l'écho d'une enquête diligentée par votre ministère laissant apparaître un certain nombre de discriminations, dont souffrent les petites et moyennes entreprises françaises dans ce domaine.

D'abord, d'une manière générale, les entreprises industrielles françaises semblent payer plus cher l'accès au crédit que les entreprises de certains de nos voisins et concurrents européens. Ensuite, les P.M.E., à l'évidence, ne peuvent pas bénéficier des mêmes opportunités que les grands groupes sur le marché du crédit. Or cette situation risque de s'aggraver avec l'ouverture des frontières et la libération des mouvements de capitaux dans la Communauté européenne.

Les P.M.E., chacun le sait, sont un foyer d'innovation industrielle très riche. Ce sont elles surtout qui, potentiellement, dans les années à venir, seront créatrices d'emplois. Dans ces conditions, monsieur le ministre, je vous demanderai de nous préciser votre politique. Car il faut agir de sorte que les petites et moyennes entreprises puissent bénéficier de moyens de financement suffisants afin d'investir davantage et de développer toujours plus leurs activités.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, chaque fois que je rencontre les représentants des P.M.E., la question m'est posée, ce qui prouve sa réalité et son urgence.

J'ai demandé deux études précises sur les conditions de financement des P.M.I. J'en connais déjà quelques résultats. Lorsque le rapport nous sera parvenu, nous vous le communiquerons. Les premières conclusions de ce rapport mettent en évidence que, dans tous les secteurs de l'industrie, quelle que soit leur taille, les entreprises françaises disposent de moins de fonds propres que leurs concurrents étrangers. C'est prouvé, il n'y a aucun doute là-dessus, toutes les statistiques le montrent.

En outre, il semble bien que les P.M.I. françaises supportent des coûts de crédit sensiblement plus élevés que leurs concurrents étrangers. D'ailleurs, les deux phénomènes sont liés : comme les entreprises françaises ont moins de fonds propres, elles s'endettent davantage et, par ailleurs, il est rela-

tivement clair que les petites entreprises paient leur argent plus cher que les grandes entreprises - le coût du crédit est inversement proportionnel à la taille de l'entreprise.

Notre système présente une particularité particulièrement handicapante : c'est le fameux crédit interentreprise. Les conditions de paiement sont particulièrement onéreuses pour les petites et moyennes entreprises et les délais sont plus longs que dans les pays étrangers. Bref, il existe toute une série de handicaps. Nous verrons ce que nous proposons les enquêteurs que nous avons mandatés.

La première réponse, classique, devrait être la baisse du coût du crédit. M. Pierre Bérégovoy y travaille. La solution Codévi a été mise en œuvre : elle a conduit, semble-t-il, à une réduction minime du taux du crédit pour les petites entreprises. Il faudrait aller très au-delà : nous y travaillons avec le ministère des finances.

La vraie question reste celle des fonds propres des petites entreprises et la vraie réponse est relative aux moyens de les en pourvoir. L'Assemblée a voté, l'année dernière, un amendement en ce sens, dont j'ai appris avec étonnement ce matin qu'il n'était pas complètement appliqué. Je vais m'employer à ce qu'il passe vraiment dans la réglementation et dans la pratique. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'une amorce de réponse. Il faut améliorer autant que possible les aménagements fiscaux propres à encourager la constitution de fonds propres.

Il convient aussi d'encourager très fortement les banques à s'intéresser au haut du bilan des petites entreprises. Pour le moment, elles y répugnent pour des raisons compréhensibles. Culturellement, une banque s'attache beaucoup aux conditions de crédit. Mais le mouvement, je crois, est lancé. Au niveau parisien, j'ai rencontré personnellement, au cours des derniers mois, tous les présidents des grands établissements, et ils m'ont tous assuré que, maintenant, les P.M.I. étaient vraiment leur souci principal - peut-être, qui sait, avons-nous lancé un mouvement ? Ils m'ont indiqué qu'ils avaient mis en place des sociétés ou des agences particulières pour s'intéresser aux prises de participation en capital, pas simplement dans les entreprises de pointe mais dans les petites et moyennes entreprises.

Nous allons examiner sur le terrain, au cours des prochains mois, comment ces bonnes intentions vont se concrétiser. En tout cas, il faut, que tous ensemble, nous continuions à maintenir une certaine pression en faveur des P.M.I. et de leur financement.

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

La parole est à M. Michel Destot.

**M. Michel Destot.** Monsieur le ministre, je m'associe directement aux félicitations que mon collègue Le Déaut vous a adressées tout à l'heure pour votre participation très active, votre soutien aux projets JESSI et T.V.H.D. Je vais toutefois vous interroger sur la mise en œuvre de JESSI. Ne prend-on pas du retard, notamment vis-à-vis des Japonais ? Pouvez-vous nous préciser, en particulier pour le programme « Grenob 92 » auquel je suis très attaché, le calendrier retenu ?

Sur le plan de l'organisation même, l'Europe a fait le choix de la décentralisation dans les centres particuliers des différents pays ou des partenaires participants, avec partage des méthodologies et des résultats. Les États-Unis, au contraire, ont retenu pour leur projet équivalent, intitulé SEMATECH, le principe d'un centre de recherche commun, centralisé. Quelles raisons ont inspiré le choix européen ? Est-il plus efficace que le choix américain ?

Par ailleurs, dans le domaine des semi-conducteurs, I.B.M., on le sait, est la seule entreprise non japonaise à être totalement compétitive par rapport aux entreprises nippones. Or, selon la presse, I.B.M. essaie de promouvoir une coopération Europe - États-Unis en se déclarant intéressée par une collaboration avec JESSI. Quelle est l'attitude du Gouvernement ? JESSI doit-il s'ouvrir à des industriels non européens, et à quelles conditions ?

S'agissant de la T.V.H.D., enfin, dans leur rapport, nos collègues M. Forni et M. Pelchat ont préconisé une coopération étroite Europe - États-Unis. Leur interlocuteur américain leur avait d'ailleurs laissé entendre qu'elle était entendue outre-Atlantique. Or, hier soir, le journal *Le Monde* semblait annoncer que, malheureusement, cette coopération était déjà acquise, non pas entre les États-Unis et l'Europe, mais entre

les États-Unis et le Japon. Un accord de coopération aurait été signé entre fabricants de semi-conducteurs pour la fabrication des circuits intégrés spécifiques à la T.V.H.D.

Notre « vigilance », si vous me permettez de reprendre votre expression de tout à l'heure, monsieur le ministre, semble sur ce point avoir été prise en défaut. Que compte faire le Gouvernement, au niveau d'Eurêka, pour multiplier les chances de succès de la norme européenne et de l'industrie électronique européenne dont la survie dépend dans une grande mesure, vous en êtes convaincu, de sa capacité à relever le défi de la T.V. à haute définition ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** J'ai dit quelques mots tout à l'heure de la coopération avec les États-Unis.

D'abord, si j'ai bien compris votre question, je voudrais dissiper l'inquiétude qu'a fait naître l'information parue hier dans *Le Monde*. Il s'agit d'un syndicat professionnel américain qui a conclu une alliance avec son homologue japonais pour faire des études ensemble. Il ne s'agit pas encore d'un accord industriel. Il ne semble pas que l'avalanche soit en train de se déclencher. Mais il faut rester vigilant.

En sens inverse, j'ai eu la satisfaction d'apprendre tout récemment, ce matin même, que Thomson avait obtenu un contrat avec le Pentagone pour le développement d'un élément essentiel de la télévision à haute définition. Nous recevons des signaux qui vont en sens contraire. En fait, les Américains sont indécis.

Votre seconde question est de savoir si I.B.M. participera au projet JESSI. L'industrie japonaise des semi-conducteurs menace, il est vrai, de tout balayer sur son passage mais il est vrai aussi qu'I.B.M. est une entité redoutable et que son entrée provoquerait un effet de balayage au moins équivalent. Nous devons, certes, nous allier, mais aussi demeurer très vigilants afin que nos efforts ne soient pas absorbés par une entité trop puissante pour nous.

Autrement dit, il faut prendre en considération une éventuelle offre d'I.B.M. A ma connaissance, elle n'est d'ailleurs pas encore présentée. On en parle... Mais il convient de s'assurer, d'une part, que les efforts autonomes des industriels européens seront respectés, d'autre part, que nous pourrions bénéficier d'une certaine réciprocité des crédits américains. Il serait parfaitement anormal qu'une alliance franco-américaine bénéficie des aides Eurêka et que SEMATECH soit fermée aux industriels européens. Nous avons encore à réfléchir, à négocier. J'ai rencontré M. Mosbacher, le secrétaire d'Etat américain au commerce. Nous progressons... mais à un rythme prudent, ce qui se comprend.

Vous avez abordé tout à l'heure le grand débat entre recherche décentralisée et recherche centralisée. Actuellement, en Europe, plusieurs grandes sociétés dans des pays différents interviennent dans le projet JESSI ou le projet T.V.H.D. Cette situation nous impose de choisir une structure décentralisée. Sur ce plan, il faut obéir à la politique et à la géographie. Ce n'est d'ailleurs pas nécessairement une mauvaise chose. D'immenses centres de recherches unifiés ne sont pas obligatoirement synonymes de performances. Une bonne coordination des recherches - nous y veillons et nos sociétés aussi - n'est pas mauvaise dans la mesure où chacun continue à jouer le jeu de la responsabilité et du respect des autres.

**M. le président.** Merci, monsieur le ministre.

La parole est à M. René Dosière.

**M. René Dosière.** Monsieur le ministre, l'ANDRA effectue actuellement des recherches sur quatre sites géologiques susceptibles d'accueillir au début du prochain millénaire les déchets nucléaires à vie longue.

Au mois de juin dernier, en réponse à une question orale que je vous avais posée à ce sujet, vous aviez démenti que le choix du site soit d'ores et déjà arrêté et vous m'aviez précisé le calendrier retenu. Cependant, selon les informations dont je dispose, les recherches seraient actuellement plus avancées sur le site de Sissonne. En effet, dans les autres zones, des manifestations physiques d'hostilité sur le terrain auraient retardé les recherches.

De ce fait, les opposants au projet font valoir que le choix dépendra, pour une large part, du comportement des populations locales. Autrement dit, que le civisme de la population

de l'Aisne dont je relève le caractère habituel, et dont je précise qu'il ne vaut pas approbation, se trouverait pénalisé, alors qu'il conviendrait plutôt de l'encourager !

C'est pourquoi je souhaite, monsieur le ministre, que vous précisiez les critères qui guideront le Gouvernement dans le choix du futur site de stockage.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, les critères de sélection seront exclusivement géologiques, je peux vous l'affirmer !

**M. René Dosière.** Merci, monsieur le ministre.

**M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire.** Que le civisme des populations entre en ligne de compte, ce serait un jeu par trop dangereux et, de surcroît, injuste, personne ne peut le contester.

J'entends beaucoup parler, quand je me déplace notamment dans les quatre départements qui font aujourd'hui l'objet de recherches géologiques, de la très grande nervosité dont font preuve parfois les populations. Pourtant le calendrier établi me paraît assez significatif. Jusqu'en 1991, c'est-à-dire pendant encore dix-huit mois ou deux ans, on se contentera de creuser des trous dans le sol afin d'extraire des « carottes géologiques ». Ce procédé, d'une innocuité absolue, est utilisé partout et sans jamais provoquer la moindre émotion. A l'issue des recherches géologiques effectuées - elles sont effectivement un peu plus avancées dans l'Aisne - on fera tourner les ordinateurs : les chercheurs et les géologues, rentrés chez eux, réfléchiront. Je pense que vers la fin de 1991, nous serons en mesure de choisir un site pour construire un laboratoire.

Durant la période suivante, qui sera fort longue - une vingtaine d'année - nous procéderons à des essais et à des recherches. Un centre de stockage sera constitué : mais, je le répète, il ne sera utilisé qu'au-delà de l'an 2000, vraisemblablement dans une vingtaine d'années au moins.

De toute façon, une certaine évolution est absolument inéluctable : même si nous décidions aujourd'hui d'arrêter l'activité de toutes les centrales nucléaires, de tous les centres hospitaliers qui utilisent des traceurs nucléaires, bref si nous « liquidions » complètement le nucléaire, il nous resterait une quinzaine de milliers de mètres cubes de déchets nucléaires à très longue vie à caser quelque part. Ce n'est pas en reposant du pied le tas de déchets que nous résoudrons le problème. Tous ceux d'entre nous qui ont une parcelle de responsabilité publique doivent s'attacher à la recherche d'une solution quoi qu'il en coûte sur le plan psychologique et, j'oserai le dire, sur le plan politique.

Cela, nous le savions quand nous avons lancé le programme nucléaire. Nous devons en supporter les conséquences. Nos techniciens, parfaitement responsables, ont su jusqu'à présent faire la preuve de leurs qualités dans le domaine de la sécurité. Nous devons continuer, bien entendu avec vigilance et dans la plus grande clarté, à soutenir leurs activités. En tout cas, pour notre part, nous le faisons. Nous poursuivrons donc les recherches géologiques avec la plus grande détermination et animés par un souci d'objectivité que je tiens à réaffirmer encore.

**M. le président.** Merci, monsieur le ministre.

La parole est à M. Michel Destot.

**M. Michel Destot.** Monsieur le ministre, ce matin vous avez rappelé l'augmentation très sensible dans votre projet de budget pour 1990 des crédits pour le développement de la recherche industrielle et de l'innovation. C'est une très bonne chose, et tout le monde en est d'accord, me semble-t-il, puisqu'il s'agit d'un investissement pour l'avenir et d'une incitation à rapprocher les milieux de la recherche et ceux des entreprises.

Pour mener à bien cette politique, l'ANVAR a un rôle déterminant à jouer, bien entendu, notamment en raison de son rôle d'aide au développement du potentiel technologique des P.M.I. Tous les dispositifs mis en place en ce moment par M. Guillaume vont dans ce sens et devraient porter rapidement leurs fruits. Mais n'y aurait-il pas, monsieur le ministre, un autre gisement de recherche et d'innovation dans lequel il serait possible de puiser au profit de l'industrialisation ? Je veux parler des grands établissements ou organismes tels le C.E.A., le C.N.R.S., l'INSERM et peut-être même certaines grandes écoles scientifiques. Ne pourrait-on pas être

plus incitatif, par exemple en créant des filiales ou des structures décentralisées rapprochant ou coordonnant ces grands organismes et les P.M.E. de développement technologique ? Les accords passés entre le C.E.A. et l'ANVAR, il y a quelques semaines, vont-ils dans ce sens ?

On pourrait rappeler que les méthodes utilisées pour les programmes européens - en forçant les laboratoires de recherche et les entreprises à collaborer - ont porté leurs fruits. Ne faudrait-il pas, monsieur le ministre, s'en inspirer davantage et de façon plus délibérée au niveau « hexagonal » ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, vous avez posé à juste titre la grande question des réseaux. C'est une affaire à laquelle M. Hubert Curien, en particulier, est très attaché.

Nous avons décidé ensemble d'organiser une coopération entre l'ANVAR et le C.E.A. Nous verrons ce que cela donne mais il n'y a aucune raison de ne pas d'accroître une perméabilité jusqu'à maintenant un peu insuffisante entre le C.E.A. et toutes les entreprises qui peuvent être irriguées, en particulier les P.M.I. Jusqu'à présent, la valorisation de la recherche s'est faite essentiellement au sein du C.E.A. pour son propre profit, si je puis dire - c'est Cogema, c'est ce que le C.E.A. a réalisé dans le domaine de la biologie, et c'est très bien. Maintenant, il faudrait entrouvrir les fenêtres.

Le principe de la coopération entre l'ANVAR et le C.E.A. peut s'élargir. Je songe par exemple à la création d'un réseau régional de transferts technologiques. Nous aurons en 1990 trois, peut-être quatre opérations pilote de ce type que nous pourrions ensuite étendre à l'ensemble du territoire.

Nous pourrions également mobiliser ces transferts de technologie provenant des grands organismes au profit de secteurs industriels stratégiques ou prioritaires.

Ce matin, par exemple, nous avons beaucoup parlé du textile. Nous aurions pu tout aussi bien parler de la machine-outil. Il n'y a pas que le C.E.A., il y a d'autres grands organismes de recherche, le C.N.R.S., et d'autres. Bref, on pourrait créer un réseau d'enrichissement technologique venant de ces grands organismes au profit de ces industries qui sont aujourd'hui au premier plan de nos préoccupations. L'ANVAR peut jouer un rôle particulièrement précieux dans ce domaine. D'une façon un peu anticartésienne et après une série de tâtonnements, elle a bien réussi, et elle est près du terrain. Ensuite, parce qu'elle a la chance d'avoir à sa tête M. Guillaume, lequel est en même temps chargé d'Euréka.

L'agence est donc bien placée pour réaliser ces réseaux franco-français, mais aussi des réseaux franco-européens.

**M. le président.** La parole est à M. René Dosière.

**M. René Dosière.** Monsieur le ministre, la Commission européenne a formulé cet été un ensemble de propositions pour parvenir à un véritable marché unique de l'énergie.

Trois axes principaux apparaissent. S'agissant de la production, il convient de parvenir à une plus grande cohérence des investissements énergétiques, avec le double souci d'économiser l'énergie et de favoriser la production d'énergies nouvelles. En matière de distribution, comment favoriser les échanges intracommunautaires, aujourd'hui balbutiants ? Ainsi, nous ne pouvons fournir au Portugal l'électricité que ce pays souhaiterait acheter faute d'un accord avec l'Espagne sur l'utilisation de son réseau de transport. Enfin, il faut mieux assurer la protection de l'environnement. Une politique énergétique européenne ne saurait en effet négliger cet aspect majeur de notre époque. Au moment où la France assure la présidence du Conseil des ministres européen, quelles initiatives comptez-vous prendre en faveur d'un marché unique de l'énergie ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'Industrie et de l'aménagement du territoire.** Ce qu'on peut d'abord dire, c'est que le marché unique de l'énergie n'existe pas. Prenons l'exemple de l'électricité, qui est particulièrement frappant, parce que c'est une ressource énergétique très abondante et aussi parce que, par définition, l'électricité circule : 4 p. 100 seulement de l'électricité produite en Europe est échangée par dessus les frontières. C'est-à-dire presque rien.

Pour le gaz, le pourcentage est plus important, de l'ordre de 50 p. 100. Cela s'explique : si tous les pays fabriquent de l'électricité, ils sont peu à avoir la chance d'avoir un gisement gazier important sur leur territoire.

Ce n'est pas parce que ces échanges n'existent pas qu'il faut sans désintéresser. Mais manifestement créer un marché unique de l'énergie, sera long, parce qu'il faut bien dire que les égoïsmes nationaux sont particulièrement vifs. Les uns produisent de l'électricité nucléaire ; les autres ont du pétrole, les troisièmes du charbon, et manifestement chacun hésite à mettre ses ressources énergétiques dans un « pool ».

Nous en avons parlé à la fin du semestre dernier, pendant la présidence espagnole, et cela aura été un grand sujet sous la présidence française.

Il y a quinze jours, à Luxembourg, lors du dernier conseil de l'énergie, nous avons fait un pas important dans la mesure où nous avons atteint un quasi-accord en matière de droit de transit. C'est déjà important parce que le droit de transit, qui va de soi quand il s'agit de marchandises, n'est pas parfaitement reconnu en ce qui concerne les grands réseaux. En la matière, pour l'électricité, on arrivera très rapidement à un accord. Ce sera un des acquis de la présidence française. C'est un premier point.

En matière de droit de transit pour le gaz, les choses sont beaucoup moins avancées. Mais la part des échanges est déjà tellement forte que les choses se feront d'elles-mêmes sans que la commission n'ait à prendre une directive. En ce qui concerne l'électricité, nous avons lancé une action très forte : c'est l'intérêt de l'Europe, mais aussi le nôtre, car nous avons de l'électricité à vendre.

Nous agissons dans deux directions. D'une part, en essayant d'organiser ce marché sur le plan communautaire, d'autre part, par des accords bilatéraux, notamment avec l'Allemagne fédérale. En effet, si nos ventes d'électricité sont tout à fait convenables avec trois grands pays : l'Italie, la Suisse - pays extra-communautaire, mais très proche - et la Grande-Bretagne, nous sommes bloqués aux portes de l'Allemagne fédérale parce que cet Etat a un système très protecteur en faveur de ses propres mines de charbon.

Au dernier sommet franco-allemand, nous avons entamé ce protectionnisme en entérinant un accord négocié au cours des semaines précédentes et qui marque, je crois, une volonté de la part des autorités allemandes de favoriser les achats d'électricité française par les réseaux de la République fédérale d'Allemagne. C'est écrit, et nous ferons en sorte que le groupe de travail qui doit se réunir à cette fin et nous remettre des propositions à ce sujet dans les six mois, fasse état, non pas de propositions, mais déjà de résultats.

Par ailleurs, nous avons eu pendant longtemps une légère controverse amicale avec nos amis espagnols pour la vente d'électricité française à travers le réseau espagnol. Pour le Portugal, je crois que les choses sont en train de s'arranger ; il ne reste plus qu'à construire la ligne et à trouver un itinéraire qui soit acceptable à la fois pour Electricité de France et l'écologie. Nous en sommes là. Autrement dit, il reste certainement un très long chemin à faire, mais il y a eu des avancées au cours des dernières semaines.

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Madeleine Dieulangard.

**Mme Marie-Madeleine Dieulangard.** Monsieur le ministre, vous ne vous étonnez pas, je pense, qu'à ce point de la discussion des crédits de votre ministère pour l'année 1990, je vous interroge sur l'avenir de la construction navale en France, et à Saint-Nazaire en particulier.

Vous le savez, nous sommes dans la septième semaine d'un conflit difficile aux chantiers GEC-Alsthom de Saint-Nazaire. Les différends portent essentiellement sur le maintien du statut social dans l'entreprise et sur de justes revendications salariales. Le désaccord profond subsiste et perdure en raison du refus de la direction des chantiers d'instaurer un véritable dialogue social et d'engager des négociations avec des propositions constructives.

En outre, les propos que vous avez tenus le 31 octobre dernier ne font qu'accroître l'angoisse et le malaise perceptibles sur place. Ces déclarations étaient en effet très claires. Je vous cite, monsieur le ministre : « La construction navale est une activité inéluctablement en recul », ou encore : « La construction navale est une industrie sans doute condamnée en Europe, dans la mesure où la part de marché de l'Europe est équivalente à celle de la seule Corée du Sud. »

Pour autant, alors que nous sommes en présence d'une nouvelle offensive du Japon et de la Corée du Sud dont les volontés alliées et hégémoniques se manifestent régulièrement, tout renoncement à notre industrie de construction navale, toute décision unilatérale de réduction de nos capacités de production ne seraient qu'un acte de faiblesse propre à enlever toute crédibilité à la France et, au-delà, à la Communauté européenne.

En Corée du Sud, les quatre principaux constructeurs de navires, victimes de leur politique du *dumping*, ont accumulé l'équivalent de 32 milliards de déficit. C'est l'Etat sud-coréen, appelé à la rescousse, qui doit renflouer.

Que dire de la construction navale en Finlande subventionnée indirectement par l'Union soviétique, avec les artifices que vous connaissez ?

Les difficultés économiques soviétiques ont fait que le flux des commandes soviétiques s'est brusquement tari. On voit alors se développer des processus à la coréenne. Les pertes sont apparues au fur et à mesure des années et les pouvoirs publics viennent aussi d'être appelés à l'aide.

Certes, dans un monde idéal, les chantiers navals ne recevraient aucune aide de leurs Etats respectifs et nous aurions alors une concurrence loyale parfaite. Mais, vous le savez, cet idéal est actuellement inaccessible. Plusieurs questions se posent aujourd'hui auxquelles je souhaiterais vivement que vous puissiez répondre de façon précise.

Il avait été souhaité et demandé il y a quelques mois d'engager une étude intégrant l'ensemble des capacités de production civiles et militaires sur l'avenir de la construction navale.

Pouvez-vous aujourd'hui nous en donner les résultats ? Pouvez-vous réaffirmer la volonté du Gouvernement - rappelée certes par vous à plusieurs reprises, mais il y a déjà quelque temps - de maintenir à Saint-Nazaire un chantier de construction navale ? Pouvez-vous, dans le même temps, réaffirmer que ce maintien sera assuré par une implication financière importante de l'Etat, afin d'asseoir un plan de charges suffisant ? Chacun alors comprendra que l'Etat puisse assortir cette implication financière d'une exigence de rationalisation dans l'utilisation des fonds publics pour l'entreprise.

Enfin, à l'heure où la politique du Gouvernement et le budget pour 1990 de l'Etat s'inscrivent dans la perspective du grand marché européen, je souhaiterais connaître la réflexion du Gouvernement pour ce qui concerne la construction navale.

Alors que la France exerce la présidence du conseil des ministres à la C.E.E., est-il effectivement envisagé de procéder en fin d'année à une réduction drastique du taux d'aide plafonné aujourd'hui à 26 p. 100 ? Une telle décision risquerait de conduire à la disparition pure et simple de notre construction navale et ne pourrait résulter que d'un esprit de renoncement pratiqué au nom d'une conception doctrinaire du libéralisme.

Monsieur le ministre, minoritaire dans la défense pour un taux d'aide substantielle à la construction navale, comment comptez-vous convaincre vos collègues européens ?

**M. le président.** Monsieur le ministre, me permettez-vous, avant de vous donner la parole, de m'adresser à notre collègue ?

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Certainement.

**M. le président.** Madame, j'avais demandé que chacun fasse un effort pour être concis et bref. Or, vous avez triplé votre temps de parole.

Je vais être obligé de jouer au maître d'école et d'interrompre les orateurs au bout de deux minutes - ce à quoi je répugne. Je demande donc à chacun d'essayer de s'autodiscipliner, car nous avons des dizaines et des dizaines de questions sur les trois budgets que nous devons étudier aujourd'hui : industrie, aménagement du territoire, commerce et artisanat.

Mes chers collègues, si vous ne voulez pas que les débats durent jusqu'à trois heures du matin - pensez à ceux qui seront en séance à ce moment-là ! - il faut que chacun essaye de limiter ses propos.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Madame le député, ou bien mes propos ont été tronqués ou bien, plus probablement - et alors je fais mon *mea culpa* - j'ai fait usage d'un raccourci sans doute excessif : j'ai voulu dire qu'en ce qui concerne les bateaux d'usage banal, essentiellement les porte-conteneurs et les pétroliers, nous n'avions plus de chance en Europe. Je persiste et signe. Je l'avais déjà dit ce matin en réponse à l'un de vos collègues qui m'interrogeait sur La Ciotat.

La situation est différente en ce qui concerne les bateaux de haut de gamme et les navires militaires construits à Saint-Nazaire et à Lorient, de même que pour les bateaux de pêche ou les bateaux de moyen tonnage construits au Havre. C'est une question tout à fait différente et sur laquelle je ne porterai pas de jugement de condamnation. Je suis néanmoins obligé de constater que ces chantiers vivent avec des subventions extrêmement élevées. Quelqu'un l'a remarqué ce matin, les crédits de subvention à la construction navale de Saint-Nazaire correspondent à presque deux fois les crédits d'innovation industrielle dont je puis disposer. C'est donc une charge extraordinairement lourde.

Deuxièmement, je ne sais pas ce que sont des justes revendications de salaire. Il n'y a pas de définition stéréotypée. Tout dépend des conditions économiques dans lesquelles vit l'entreprise, tout dépend des salaires. Je sais bien que c'est une question très sérieuse et que l'avenir du chantier dépend de la motivation et, si je puis dire, du bien-être du personnel, mais je ne prendrai pas parti dans le conflit qui oppose la direction et le personnel de Saint-Nazaire. Je souhaite simplement qu'une discussion se mette en place, que le dialogue reprenne entre les deux partenaires. Je crois d'ailleurs que si une minorité des personnels occupe le chantier et si les conditions ne sont pas encore réunies pour une conciliation, certains des partenaires sociaux sont en train d'agir sur place pour essayer de trouver une voie de solution. Je ne doute pas qu'on en trouve une comme on en a trouvé dans d'autres conflits.

L'enquête, dont vous avez fait état, vient de débiter. Elle ne sera pas facile, parce que les handicaps dont souffre le chantier de Nazaire risquent de se retrouver dans le chantier militaire voisin et qu'additionner des faiblesses ne conduit pas spontanément à une optimisation de ressources.

Nous nous trouvons devant des contraintes dont, bien entendu, nous essaierons d'obtenir un certain desserrement à Bruxelles. Mais on ne peut pas à la fois vouloir l'Europe et refuser ses contraintes. Il faut se décider à douze, et nous avons en face de nous des pays - c'est, je dois le dire, la quasi-totalité - qui refusent des subventions aux chantiers navals. Et les plus grands pays : l'Angleterre, l'Allemagne et j'en passe, nous disent tout bonnement que nous n'avons qu'à laisser disparaître nos chantiers navals comme ils ont laissé disparaître les leurs.

C'est une politique que nous n'entendons pas mener, mais il est difficile, dans un cercle à douze, d'être perpétuellement minoritaire. Nous nous défendons, nous continuerons à nous défendre, mais nous devons en même temps, pour nous ajuster aux contraintes de plus en plus sévères que nous impose l'Europe, cette Europe que nous voulons, améliorer aussi vite que possible la productivité de nos chantiers. Nous n'avons pas d'autre choix.

**M. le président.** La parole est à Mme Marie Jacq.

**Mme Marie Jacq.** Monsieur le ministre, à l'examen du budget de votre ministère, nous constatons que l'A.F.M.E. arrêtera ses interventions sur les matières premières dès 1990. J'aimerais connaître les raisons qui ont conduit à une telle décision, laquelle semble d'ailleurs en contradiction avec votre souci de promouvoir la recherche industrielle dans les secteurs diffus.

L'A.F.M.E. nous apparaît, en effet, comme l'opérateur idéal pour promouvoir les transferts de technologie dans le secteur des matières premières industrielles, en liaison avec les centres techniques et les laboratoires publics. Je tiens à noter que, jusqu'à présent, ils ont toujours travaillé ensemble.

Enfin, pouvez-vous nous indiquer les mesures que vous entendez prendre pour prolonger les actions en cours et qui risquent, du fait de la suppression de ces crédits, de se voir stoppées brutalement, notamment dans les secteurs du bois d'œuvre et des matières premières minérales, car, dans ces domaines, nous le savons, le soutien des pouvoirs publics est indispensables ?

**M. le président.** Je vous remercie, ma chère collègue, pour la brièveté de votre question.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Madame le député, je n'ose pas vous dire que je suis d'accord avec vous et pourtant j'en ai bien envie, parce que j'ai regretté, comme vous, que la ligne « matières premières » disparaisse du portefeuille de l'AFME.

Cela dit, je voudrais vous rassurer parce que mon regret, j'essaie de le faire partager par tous mes collègues, d'une part, et je ne désespère pas d'y réussir, et, d'autre part, parce que la disparition de la ligne n'aura pas d'effet immédiat : nous allons faire en sorte de ne pas interrompre les actions qui avaient été entreprises, dans tous les secteurs que vous avez indiqués, en particulier, et mais aussi dans les autres.

Vous avez parlé du bois, mais il y a aussi la valorisation des métaux précieux, les sous-produits en titane, les pâtes à papier de haut rendement, bref, il y a là tout un portefeuille d'activités qu'il serait dommage d'interrompre, et que nous n'interrompons pas, pour être tout à fait clair ! Par ailleurs, pour l'avenir, je réfléchis avec M. Curien pour trouver un dispositif de substitution.

**M. le président.** Merci monsieur le ministre.

La parole est à M. Charles Metzinger.

**M. Charles Metzinger.** Monsieur le ministre, l'aide au charbon national est importante. Elle pourrait l'être davantage si notre pays suivait la recommandation de la commission des Communautés, qui demande la réduction du taux de la T.V.A. applicable à l'énergie pour le chauffage et l'éclairage. Ce taux devrait se situer dans une fourchette de 4 à 9 p. 100 et doit être en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1993. Les abonnements gaz, électricité et réseaux de chaleur bénéficient depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1988 d'un taux de 5,5 p. 100. Le charbon à usage domestique, quant à lui, n'a pas bénéficié de cet avantage. Il a toujours un taux de T.V.A. de 18,6 p. 100. La baisse appliquée au charbon domestique - je le faisais déjà observer l'année dernière - coûterait environ 150 millions de francs alors que l'incidence sur les abonnements gaz, électricité et réseaux de chaleur a été de 2,5 milliards de francs.

Le charbon domestique est donc pénalisé alors qu'il est demandé à notre charbon national d'être compétitif et aux mineurs de réaliser des records mondiaux de productivité et de rendement. N'y a-t-il pas là une contradiction ? Il est pénalisé alors qu'on devrait le favoriser, ne serait-ce, par exemple, que parce qu'il soutient bien la comparaison avec les combustibles à haute viscosité et le coke de pétrole qui, eux, bénéficient d'une T.V.A. allégée et qui, très chargés en souffre et en métaux lourds, polluent beaucoup plus que le charbon.

Monsieur le ministre, une manière pour le Gouvernement de reconnaître les efforts et gains de productivité réalisés dans les houillères et de les apprécier pourrait être, par exemple, l'engagement pris d'aller rapidement vers cette réduction du taux de la T.V.A. recommandée par la commission de Bruxelles et de venir ainsi en aide au charbon.

D'autres recommandations de cette commission, en particulier celle concernant la subvention au charbon, ont été suivies en France. Pourquoi ne pas aligner le taux de T.V.A. du charbon domestique ? Quelque chose s'y oppose-t-il, monsieur le ministre ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, vous allez m'obliger à parler chiffres mais, s'agissant de fiscalité, on ne peut faire autrement !

Tout d'abord, la réduction du taux de la T.V.A. sur les abonnements au gaz et à l'électricité ne concerne que les abonnements eux-mêmes, et non pas la consommation, de sorte que la baisse de la facture totale du consommateur a été limitée à 2 ou 3 p. 100. Réduire le taux de la T.V.A. sur le charbon à 5,5 p. 100 ferait baisser la facture du consommateur de plus de 13 p. 100. L'avantage accordé au charbon serait donc bien supérieur. Certes, une autre solution consisterait, à taxer au taux réduit de 5,5 p. 100 l'ensemble des énergies domestiques. Cette perspective serait bien entendu fort intéressante pour le consommateur, mais bien doulou-

reuse pour le perceuteur. Il en coûterait à l'Etat 15 à 20 milliards de francs. Je crois donc que, malheureusement, il faut l'exclure.

Vous avez posé aussi la question de la taxation différentielle du coke de pétrole, appelé « coke vert », et du charbon.

Jusqu'à 1988, on pouvait récupérer que 85 p. 100 de la T.V.A. sur le coke de pétrole combustible, alors que celle sur le charbon était intégralement déductible. Depuis 1988 - et c'est une innovation introduite dans la loi de finances - alors que la T.V.A. sur le charbon reste totalement déductible pour les usages industriels, elle ne l'est plus pour le coke de pétrole. Le charbon bénéficie donc depuis un an d'un avantage substantiel qui sera maintenu en 1990 ce qui répond à votre souhait.

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à Mme Marie-Josèphe Sublet.

**Mme Marie-Josèphe Sublet.** Monsieur le ministre, je souhaite vous interroger sur l'avenir du raffinage du pétrole en France, sous le double aspect de la capacité de raffinage de notre pays et de l'évolution des normes et des techniques, pour des combustibles et des carburants de moins en moins polluants.

Dans la presse spécialisée et dans les entreprises pétrolières, il est fait allusion avec insistance à une surcapacité du raffinage français à l'horizon du marché européen de 1993. Qu'en est-il réellement ?

Peut-être pourrions-nous conforter l'industrie du raffinage et faire reculer cette éventuelle menace par une amélioration de la qualité des produits finis ?

Chez nos plus proches voisins - Royaume-Uni, Benelux, République fédérale d'Allemagne -, les spécifications des carburants et combustibles ont été resserrées pour réduire la pollution par le soufre et le plomb.

Prévoyez-vous des normes plus sévères de spécification des produits ?

L'amélioration générale de la qualité des gazoles et des fiouls par la réduction du soufre et celle des essences par la réduction du taux de plomb nécessite des investissements importants pour la création d'unités nouvelles plus performantes.

Monsieur le ministre, prévoyez-vous d'encourager, d'inciter les sociétés pétrolières françaises dans le sens d'une pureté des produits, contribuant à la protection de l'environnement ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Je répondrai positivement à vos questions, madame le député.

C'est en effet notre devoir de veiller à l'environnement, comme d'inciter les industriels à améliorer la qualité de leurs produits. C'est en outre une nécessité parce que l'Europe nous l'impose. Vous avez certainement suivi les négociations qui se sont déroulées, au cours des derniers mois, entre les États de manière à « sévérer », comme on dit en langage européen, les normes applicables aux carburants. Les taux qui ont été adoptés sont très notablement « sévérés » par rapport à ceux que nous étions prêts initialement à accepter. C'est une bonne chose dans la mesure où la consommation de carburant s'en trouvera relancée, où l'environnement sera mieux protégé et où de nouveaux progrès technologiques - je pense au pot catalytique en particulier - seront encouragés.

Plusieurs actions peuvent être engagées. Nous pouvons tout d'abord définir de nouvelles spécifications administratives en accord avec les décisions prises à Bruxelles. Nous pouvons ensuite adapter la fiscalité des produits pétroliers. Enfin, nous pourrions - ce n'est pas une mince chose -, nous devons multiplier les contrôles portant sur la qualité des produits offerts à la consommation. Il ne servirait à rien d'édicter des normes plus sévères si elles ne sont pas appliquées. C'est pourquoi le ministère de l'industrie est très attaché à ces contrôles qui sont nombreux et rigoureux.

En matière de fiscalité, une incitation de 41 centimes par litre a été décidée au bénéfice de l'essence sans plomb. Il est dorénavant possible de trouver sans difficulté, sur l'ensemble du réseau, du super sans plomb à un prix inférieur de dix à vingt centimes à celui du super avec plomb. Les compagnies pétrolières nous ont suivis dans cette voie et le programme de mise en place des pompes nécessaires s'est effectué sans difficultés et sans retards notables.

Par ailleurs, sous le double effet d'une incitation de la part de l'administration et d'un mouvement spontané des compagnies qui y ont trouvé leur intérêt, la teneur en plomb des carburants classiques a été abaissée à 0,25 gramme par litre contre 0,40 gramme auparavant ; elle sera encore réduite à 0,15 gramme à partir de juin 1991. C'est une baisse très substantielle, près des deux tiers, par rapport à la situation de l'année dernière.

Nous avons consenti un effort en ce qui concerne le contrôle des additifs qu'utilisent de plus en plus les raffineurs.

Nous sommes aussi de plus en plus conscients de la nécessité de veiller à la protection du consommateur face aux importations de produits étrangers. Ainsi des contrôles à la frontière seront effectués de manière à nous prémunir contre des importateurs de médiocre foi.

Nous voyons apparaître une nouvelle forme de concurrence par la qualité des produits. Aujourd'hui le système est devenu mouvant. Après une grande période de stagnation, où la concurrence des compagnies s'exprimait par la qualité des bonbons et des petits jouets qu'elles distribuaient aux consommateurs, la concurrence est devenue une vraie concurrence : elle porte, comme il se doit, sur la qualité des produits et sur des efforts technologiques accrus. Nous sommes devenus, dans ce domaine-là aussi, très « modernes ».

En résumé, il nous appartient d'inciter fiscalement - c'est la carotte - et de contrôler - c'est le bâton.

**M. le président.** La parole est à M. Julien Dray.

**M. Julien Dray.** Monsieur le ministre, depuis vingt ans, nous cherchons à équiper le territoire en implantant de manière volontaire des technopoles. Hélas ! l'exemple de l'Essonne est la preuve que la concentration de matière grise n'est pas en elle-même suffisante. Sur les différents sites de mon département sont implantés 40 p. 100 de la recherche publique, de gros laboratoires de recherche privés et deux universités françaises scientifiques parmi les plus cotées. Malgré ce potentiel exceptionnel, le projet industriel qui l'accompagne n'est pas perceptible. La première réalisation concrète, le parc de Saint-Aubin, à la limite des Yvelines et de l'Essonne, a été ouvert il y a deux ans et il est encore difficile d'en faire un bilan.

A partir de l'exemple de l'Essonne, nous sentons bien que des problèmes se posent. Le potentiel de recherche en technologie nouvelle se développe, mais le potentiel industriel ne suit pas à la même vitesse. Ces rythmes différents posent un problème, se traduisant soit par une perte en matière grise, non-valorisation de la recherche, soit par un gâchis humain, non-transfert de la recherche vers l'industrie.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir nous préciser quelles mesures et quelles incitations vous comptez mettre en œuvre pour accélérer le développement industriel de ces technopoles.

**M. Louis Mexandeau.** Vous voulez tout, monsieur Dray ! Que nous restera-t-il ?

**M. Francis Geng.** Bravo, monsieur Mexandeau !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le député, vous avez raison de demander le développement des technopoles. D'ailleurs, je crois comprendre que vos collègues sont d'accord !

Je crédite le département de l'Essonne d'avoir créé la première technopole. Depuis, elles se sont multipliées. J'ai visité récemment Sophia-Antipolis qui, pour une part, est une technopole. Je souhaite qu'elles se multiplient, mais pas au point d'en trouver une dans chaque chef-lieu de canton sous prétexte que c'est maintenant devenu une mode. Il faut essayer d'avoir une définition plus précise et plus rigoureuse de ce qu'est une technopole.

Une technopole suppose un centre de recherche déjà fort, un centre intellectuel puissant et capable de rayonner, et aussi un noyau d'industries que seules des régions à tissu industriel un peu dense peuvent fournir, telles la région parisienne, la région Nice - Côte d'Azur, mais il y en a certainement d'autres. Nous devons nous montrer économes de nos moyens, qui ne sont pas considérables, dans la diffusion des technopoles.

Les technopoles sont une très bonne chose. C'est pour nous un élément tout à fait fondamental du développement local. Nous les soutenons avec une palette d'outils, qui est relativement large, par l'aide aux centres de recherches, qui relève plutôt de mon collègue Lionel Jospin. De notre côté, nous essayons d'aider les entreprises qui s'établissent à proximité d'un centre de recherche, d'un centre intellectuel fort et qui sont assez ingénieuses pour établir des passerelles entre le centre universitaire et le centre de production. Nous le faisons par l'aide au recrutement de chercheurs de l'ANVAR, par les fonds régionaux d'aide aux transferts technologiques qui ont été très précisément créés pour soutenir les coopérations entre P.M.I. et experts scientifiques et techniques. J'en ai visité certains qui sont tout à fait toniques. C'est, je crois, déjà une réussite.

Nous les soutenons encore en augmentant les prestations des centres techniques industriels et des sociétés de recherche sous contrat pour inciter ces centres de compétence, qui ont d'ailleurs souvent des branches ou des filiales de laboratoires dans les technopoles, à coopérer davantage avec les P.M.I.

En 1990, seront mises en place, dans quatre régions, des expériences pilotes de réseaux de transferts technologiques afin de favoriser, sur le terrain, la concertation des nombreux intervenants qui concourent à l'interaction entre P.M.I. et les laboratoires.

Autrement dit, les technopoles ne sont pas une panacée, parce qu'en matière de développement local ou technologique, il n'en existe pas. Mais elles sont utiles et ce qui a été réalisé, par exemple, sur le plateau de Saclay, dans votre département, est tout à fait digne d'intérêt. Il y a là matière à imitations, en les adaptant chaque fois au terrain. Ce sont des initiatives que nous essaierons de mettre en œuvre et, en tout cas, d'aider fortement.

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. Julien Dray, pour une dernière question.

**M. Julien Dray.** Monsieur le ministre, les questions liées à la protection de l'environnement sont une des premières préoccupations des Français. Or, à la lecture des documents budgétaires, je n'ai pu identifier les actions de votre ministère en faveur du développement des éco-industries.

La France possède un avantage en termes de recherche technologique, mais est en retard en termes de valorisation de ses recherches technologiques. Il est donc urgent, tant pour des raisons de fond que dans le cadre de la construction européenne, que nous ayons une politique volontariste.

Votre collègue Brice Lalonde, hier, affirmait que son département ministériel avait un rôle d'animation et d'impulsion de la politique pour la protection de l'environnement.

Pouvez-vous faire le point en ce qui concerne votre département, particulièrement important dans ce domaine ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.** Nous avons beaucoup parlé ce matin d'écologie. Lors de la discussion du budget du ministère de l'industrie, c'est une originalité que j'ai saluée et appréciée.

Les éco-industries représentent en effet 66 milliards de francs et occupent environ 100 000 personnes. C'est donc un sujet qui concerne effectivement le ministère de l'industrie. Mon collègue Brice Lalonde m'a invité à un colloque, auquel je compte assister, au cours duquel les relations entre l'écologie et l'industrie seront évoquées et, j'espère, magnifiées.

Nous avons trouvé, avec l'écologie, non seulement une réponse à un désir nouveau de la société civile - comme on dit -, mais aussi un moyen de faire rebondir l'industrie qui parfois se languit parce qu'elle n'a plus de sujet. Eh bien ! l'écologie en est un. D'ailleurs la société civile a toujours en réserve un certain nombre de sujets, non pas pour faire rêver, mais pour faire travailler les industriels.

Je vous cite quelques exemples sur lesquels nous travaillons : les activités de modélisation et de simulation de l'environnement, tous les dispositifs d'observation - les capteurs, les télédétections - et, enfin, les moyens d'intervention directes contre les agressions de l'environnement. Je citais, il y a un instant, les pots catalytiques qui sont une nouvelle chance pour les équipementiers de l'industrie automobile.

Il n'est pas étonnant que vous n'avez pas trouvé dans notre budget la nomenclature budgétaire afférente aux éco-industries parce qu'elle ne s'y trouve pas, mais, dans les chapitres consacrés à l'innovation technologique, aux transferts de technologie, à l'aide à la mécanisation, il doit y en avoir maintenant une bonne partie. D'ailleurs, notre effort sera arithmétiquement proportionnel à ce que deviendront les éco-industries. Je ne doute pas qu'elles prennent une place de plus en plus grande dans notre paysage industriel.

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

Nous en avons terminé avec les questions.

Les crédits concernant l'industrie, inscrits à la ligne « Industrie et aménagement du territoire », seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du commerce et de l'artisanat.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire concernant l'industrie.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère délégué auprès du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.

La parole est à M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** L'examen de ce budget, monsieur le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions, est un grand moment de la vie parlementaire pour le déjà vieux parlementaire que je suis devenu.

**M. Francis Geng.** Mais non !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Vous me rassurez, mon cher collègue. C'est gentil de votre part, mais je devais être parlementaire avant vous !

**M. le président.** Continuez, monsieur le rapporteur !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** C'est donc, disais-je, un grand moment de la vie parlementaire pour deux raisons.

La première, l'Assemblée nationale, en particulier la commission des finances, a retrouvé le chemin, longtemps perdu, de l'initiative parlementaire d'abord en adoptant la proposition, que j'ai faite en commission, de rejeter ce budget, puis en me permettant de le renégocier avec le ministère approprié, c'est-à-dire le ministère du budget, et avec vos services, monsieur le ministre.

Si je dis cela c'est parce qu'il ne faut pas interpréter le travail que nous avons accompli, au niveau de la commission des finances, mais aussi de la commission de la production et des échanges, comme une sorte de diktat de notre part, mais, au contraire, comme une collaboration que nous avons souhaité engager entre l'Assemblée nationale et le ministère.

Si je prends toutes ces précautions de langage, c'est aussi parce que je souhaiterais que certains groupes parlementaires, que j'ai associés au travail en commission, prennent conscience des résultats assez surprenants que nous avons réussi à obtenir.

La seconde raison pour laquelle c'est un grand moment de la vie parlementaire est que l'aménagement du territoire redévoit une source d'intérêt,...

**M. Louis Mexandreau.** C'est vrai !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial** ... et donc bien évidemment de polémiques, tout simplement parce que le budget atteint un niveau tout à fait intéressant.

Après ces précautions d'usage, la première partie de mon intervention décrira le budget en quelques mots. J'essaierai, ensuite d'analyser la crise de l'aménagement du territoire que nous connaissons et ses raisons, puis je vous présenterai des propositions pour résoudre cette crise et essayer de tracer, en quelque sorte, des lignes directrices pour un nouvel aménagement du territoire.

D'abord, le budget.

Initialement, le projet pour 1990 que M. Chérèque nous avait proposé était en augmentation de 9,3 p. 100 sur celui de 1989, ce qui n'est pas négligeable, et s'élevait à 1 885 millions de francs. Les P.A.T., les primes à l'aménagement du territoire voyaient leurs dotations augmenter, en autorisations de programme de 36 p. 100 et en crédits de paiement de 39 p. 100. Les crédits du F.R.I.L.E. restaient identiques, 115 millions de francs. Ceux du F.I.A.T. nous ont paru si insuffisants que nous avons demandé leur augmentation. Bien entendu, je rappelle qu'une partie des crédits du F.I.A.T. sont contractualisés dans le cadre du X<sup>e</sup> Plan dont la réalisation est engagée. Nous avons émis la même remarque pour le F.I.D.A.R. dont nous avons souhaité qu'il soit abondé aussi par des crédits supplémentaires.

Enfin, si les crédits de paiement du GIRZOM, destinés aux restructurations des zones minières, sont en augmentation de 16 p. 100, un effort s'imposait pour les autorisations de programme.

J'ai rappelé ces chiffres car je ne connais pas la ventilation exacte des nouveaux montants que M. le ministre nous révélera tout à l'heure.

Il faut que vous sachiez que, depuis le 13 octobre, date du rejet du projet de budget en commission, le Gouvernement s'est engagé à apporter 500 millions de francs supplémentaires à la somme de 1,8 milliard de francs prévue initialement. Ce qui porte l'augmentation de ce budget par rapport au budget initial de 1989 de 9,3 à 32,8 p. 100 et celle, en particulier, des autorisations de programme à 38 p. 100.

Ces résultats sont significatifs. Mais la réussite de nos démarches doit nous conduire à nous interroger sur la crise de ce secteur, interministériel par excellence, et à essayer d'y apporter des solutions.

Il y a eu crise de l'aménagement du territoire en France pendant la période des « vaches maigres », car lorsque la croissance est faible, les surplus à redistribuer sont limités. C'est *grosso modo* ce qui s'est passé en France pendant une quinzaine d'années, même si à certains moments, pour telle ou telle raison, les crédits ont été plus importants.

Dans les années 1987, 1988, 1989, l'investissement industriel a repris de manière significative et le taux de croissance est redevenu plus fort. Les dossiers industriels sont de plus en plus lourds. Un sixième des dossiers de prime à l'aménagement du territoire traités en 1989 concernent des investissements de plus de 100 millions de francs et un tiers des dossiers intéressent des entreprises de plus de 100 salariés.

Parallèlement, à l'intérieur de la Communauté, la concurrence européenne s'avive d'autant plus que les frontières entre Etats s'estompent. Je voudrais rappeler par exemple que l'aide de l'Etat fédéral allemand aux *Länder* au titre de la politique industrielle est de 1 milliard de marks par an, soit *grosso modo* à 3 milliards de francs.

Nous devons donc, monsieur le ministre, et vous l'avez compris puisque vous avez déjà augmenté sensiblement les crédits destinés à la P.A.T., disposer des moyens nécessaires à la localisation des dossiers internationalement mobiles, pour reprendre la terminologie qui avait présidé à la modification des règles d'octroi décidée en 1987 par M. Méhaignerie.

C'est la raison pour laquelle mes collègues de la commission des finances et de la commission de la production et des échanges se sont battus avec moi pour que les crédits des P.A.T. soient plus significatifs.

Cette orientation est très importante, il ne s'agit en aucun cas d'un pari hasardeux sur l'avenir.

Le projet de loi de finances initial pour 1989 avait inscrit 220 millions de francs. J'avais déjà fait rejeter le budget et nous avons obtenu au collectif budgétaire 80 millions de plus. Aussi, au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, nous arrivions à un total de 300 millions, ce qui correspondait, soit dit en passant, à la somme toujours aussi faible qui avait été consentie par le gouvernement précédent, alors que M. Méhaignerie était responsable de ce secteur.

**M. Georges Chavanes.** Mais il y avait des réserves.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** A ces 300 millions s'ajoutaient 940 millions de crédits de report des années antérieures pour non-consommation, crédits cumulés d'année en année.

**M. Georges Chavanes.** Eh oui ! Il faut en tenir compte !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Par conséquent, étaient donc disponibles 1 240 millions de francs d'autorisations de programme.

L'étonnant - mais c'est un bon signe pour l'investissement industriel - c'est que sur ces crédits il reste de disponible 128 millions de francs, soit 10 p. 100 de la totalisation des crédits de la loi de finances initiale complétés par le collectif et par les crédits de report des années antérieures.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés à vos côtés, monsieur le ministre, pour obtenir un abondement plus substantiel de la loi de finances. Pour les autorisations de programme, nous avons réclamé 400 millions de francs supplémentaires. Inutile de se battre pour les crédits de paiement : une fois localisée, une entreprise a trois ans pour réaliser le contrat d'emploi et le contrat d'investissement nécessaires. Par conséquent l'Etat, sur ces trois années, devra, soyons clairs, prévoir les crédits de paiement correspondants. Ce que nous voulions, c'était vous donner, monsieur le ministre, un volant suffisant pour permettre à la D.A.T.A.R. de localiser les dossiers dits internationalement mobiles. Donc, en autorisations de programme, nous avons obtenu une augmentation de 38 p. 100.

De même, il faut que votre ministère puisse disposer pour le F.I.A.T. de moyens suffisants, ce qu'il n'a pas avec 586,6 millions de francs en autorisations de programme. Il faut bien évidemment que nous arrivions à une somme supérieure aux 634,28 millions de francs que le F.I.A.T. avait en 1989, si nous voulons que le Gouvernement soutienne le textile, contribue à la restructuration des arsenaux - le G.I.A.T. - ainsi qu'à la revitalisation des zones minières.

Même chose pour le F.I.D.A.R. : il faut que sa dotation augmente de 15 p. 100 en 1990 par rapport à 1989.

L'investissement reprend. Aucun hiatus ne doit exister entre le discours du ministre de l'économie et des finances et les moyens mis à la disposition de votre ministère pour localiser précisément les entreprises qui investissent dans notre pays.

Le deuxième élément de la crise est beaucoup plus lourd de conséquences et il doit conduire l'Assemblée nationale à réfléchir de façon approfondie. C'est la montée en puissance des villes métropoles de taille européenne se situant exclusivement le long des grands axes de communication : T.G.V., autoroutes, raccordements aéroportuaires.

La France s'intègre à l'Europe, mais son territoire se scinde en deux : d'une part, un réseau de villes puissantes bien reliées entre elles et, d'autre part, des zones d'exclusion et de pauvreté.

**M. Francis Geng.** Très juste !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Il est donc indispensable que la D.A.T.A.R. - nous en avons déjà parlé dans cet hémicycle il y a une année - retrouve sa mission de perspective. Nous avons besoin d'avoir un organisme qui réfléchisse à ce qui va se passer dans les trois, quatre, cinq années à venir. Le grand marché intérieur est à construire mais il convient d'appréhender ce problème d'une manière non pas mythique, mais pragmatique, concrète afin de voir quelles sont les zones qui risquent d'être exclues, les villes moyennes assez puissantes qui sont menacées parce qu'elle ne se trouvent plus sur les grands axes de communication de l'Europe.

Troisième élément de la crise de l'aménagement du territoire : en dehors de l'Europe, de nouveaux acteurs interviennent dans l'aménagement du territoire. Il faudra bien un jour qu'avec les ministres concernés - ministre de l'intérieur, ministre chargé de l'aménagement du territoire, secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales - nous fassions le bilan de la décentralisation.

**M. Jean Gatal.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** J'ai été le rapporteur du projet de loi sur le X<sup>e</sup> Plan et je suis le rapporteur du budget annuel du Plan. J'ai souhaité avoir ces rapports, parce que le lien me semble évident entre l'aménagement du territoire et les contrats de plan Etat-régions. Or précisément le bilan de ces contrats n'est pas satisfaisant. Pourquoi ?

Parce que l'Etat, sur 100 milliards de francs, en a engagé 52. Il est au rendez-vous financier. En revanche, les régions n'ont pas souvent proposé des PACT géographiques, par exemple pour s'occuper du territoire infra-régional.

**M. Jean Gatel.** Eh oui !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Assez souvent, les régions, quelle que soit la majorité politique, se sont surtout préoccupées de leur capitale pour en faire une métropole de niveau européen, sans s'occuper sérieusement des zones d'exclusion infra-régionales qu'il y a partout.

Comment faire pour que la région soit effectivement le partenaire privilégié de l'Etat dans le cadre de la contractualisation ? Il y a là une question de fond.

De même, où en sont les départements dans cette affaire ? Quelles collectivités locales pour la France ? Comment organiser une intercommunalité nécessaire pour contracter avec l'Etat à l'échelle de bassins d'emplois ?

**M. Jean Gatel et M. Louis Mexandeau.** Très bonne question !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Comment se fait-il que le long des grands axes structurants européens, on n'établisse pas de contrats de maillage de villes, par exemple, autour d'une autoroute ? Comment se fait-il que sur l'autoroute A 26, qui relie Calais à Reims, il n'y ait aucun contrat pour l'ensemble des villes desservies par les échangeurs de cet axe qui traverse trois régions : le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie et la Champagne-Ardenne ? On pourrait multiplier les exemples.

Je n'impute pas cette lacune à l'Etat. Le partenariat ne joue pas totalement. Il faut le rendre plus adéquat aux réalités, promouvoir des collectivités locales plus actives, peut-être structurer le territoire autrement.

Comment résoudre cette crise de l'aménagement du territoire et tracer les contours d'un aménagement du territoire *new look* ?

D'abord, il faut trouver un lieu partenarial où se retrouvent l'Etat, les collectivités territoriales et l'aménagement du territoire. Il faut donc organiser une conférence nationale de l'aménagement du territoire, une C.N.A.T. à laquelle participeraient aussi la S.N.C.F., Air Inter, E.D.F., ...

**M. Jean Gatel.** Parfait !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** ... sociétés nationales qui aménagent le territoire selon leurs propres critères, quelquefois en faisant fi de la politique du ministre ou du ministre intéressé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Louis Mexandeau.** Et de l'intérêt général à long terme !

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Quand je parle de faire participer les collectivités territoriales à la C.N.A.T., je ne pense pas seulement aux régions, mais aussi aux départements et aux villes.

Ensuite, il faut que nous réfléchissions à la question dans cette enceinte même, en essayant de nous élever au-dessus des clivages purement politiques. Que le Gouvernement accepte que se déroule à la session de printemps un grand débat sur l'aménagement du territoire qui serait préparé par les commissions et par les groupes ! De ce débat devront sortir des choix, un schéma directeur et des politiques normatives.

Ma dernière proposition, monsieur le ministre, concernera les rapports entre l'Ile-de-France et la province.

Il n'est pas bon, comme cela a été fait l'an dernier, de dire que l'Ile-de-France doit payer, en quelque sorte par compensation, tout l'aménagement de la province.

L'an dernier, j'avais déposé un amendement, que j'ai retiré à votre demande, créant une taxation annuelle sur les bureaux en région parisienne.

Cette année, je me félicite des décisions du Gouvernement qui, d'une part, a décidé, dans le contrat de plan Ile-de-France-Etat de diverses redevances-transport et qui, d'autre part, proposera, à l'occasion du collectif budgétaire de fin d'année, une taxe annuelle, pondérée selon qu'il s'agit de l'Ouest ou de l'Est, sur les bureaux en région parisienne.

Je souhaiterais - ce qui suppose que chacun sur ces bancs y réfléchisse sérieusement - que la majeure partie, disons les trois quarts, de cette taxation reste en région parisienne pour moderniser les lignes de R.E.R. ou pour créer des autoroutes, mais que l'autre partie, par exemple celle correspondant à la taxation des mètres carrés de bureaux appartenant à l'Etat, qui a choisi de ne jamais installer de structures administratives en province, serve à alimenter le fonds de décentralisation administrative de manière que les grandes villes de province puissent bénéficier de fonds substantiels pour pouvoir véritablement agir. S'il doit y avoir un compte d'affectation spéciale, qu'il y ait une double affectation. Sur un total d'un milliard de francs, 750 millions iraient à la région parisienne et 250 millions, correspondant à ce que paiera l'Etat, à la province. Ainsi pourrions-nous arriver à un maillage de villes à peu près correct sur le territoire national.

Monsieur le ministre, votre budget, nous avons essayé de le construire avec vous le mieux possible. Vous disposez de moyens importants, en augmentation de 32,8 p. 100. Mais le plus dur reste à faire. Maintenant que nous avons inversé un processus historique de dégradation - ce que vous aviez, je tiens à le rappeler, commencé à faire l'année dernière, puisque votre budget augmentait déjà de plus de 9 p. 100 - il reste à mettre en œuvre la seconde phase, c'est-à-dire l'élaboration d'une politique normative de l'aménagement du territoire. La représentation nationale doit y participer avec le poids de ses élus et, si vous nous proposiez à la fois le débat dont j'ai parlé et des lignes directrices très fortes, elle suivrait, je veux le croire, vos orientations.

En conclusion, je souhaite que votre budget pour 1990, parce qu'il est de nouveau très incitatif et qu'il va enfin permettre de redynamiser la politique d'aménagement du territoire en France, soit adopté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Michel Dinet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

**M. Michel Dinet, rapporteur pour avis.** Votre budget, monsieur le ministre, arrive aujourd'hui à sa conclusion. Le parcours fut long et un peu difficile pour aboutir à un ensemble qui progresse de plus de 30 p. 100 par rapport aux crédits dégagés pour 1989, ce dont l'unanimité de notre assemblée devrait justement se réjouir et honnêtement approuver.

C'est le résultat d'un travail parlementaire que vous me permettez de qualifier de tenace.

C'est aussi l'expression d'une volonté : le groupe socialiste souhaitait, au-delà d'une approche budgétaire conjoncturelle, dire l'importance qu'il attache au chantier de l'aménagement du territoire.

Votre projet de budget était loin d'être mauvais : rares sont, en effet, les budgets pouvant afficher une progression initiale de leurs crédits de 9,3 p. 100. Mais il faut garder à l'esprit la modestie des crédits pour 1989, et il importe d'être parfaitement conscient de l'évolution de la consommation des crédits consacrés à la prime d'aménagement du territoire.

Dans cette période de croissance retrouvée, même s'il y a lieu de rester prudent, le nombre de dossiers d'étrangers cherchant, à l'approche de 1993, une localisation européenne est en progression. Or, même s'ils étaient en évolution apparente de 36 p. 100 en autorisations de programme et de 39 p. 100 en crédits de paiement, les crédits consacrés à la prime d'aménagement du territoire dans votre projet de budget initial risquaient d'être très insuffisants compte tenu de la faiblesse prévisible des crédits de report.

Or nous savons que nos moyens dans ce domaine sont faibles par rapport à ceux de nos voisins. Là où la France consacre 100 francs par habitant à l'aide régionale à la création d'activités, la Belgique dégage 300 francs, l'Allemagne 655 francs, l'Italie 1 160 francs et la Communauté européenne, en moyenne, 538 francs.

Allions-nous en plus, en période d'embellie économique et dans le contexte européen que je viens d'évoquer, nous priver de moyens rapidement mobilisables pour capter dans notre pays des projets susceptibles de s'installer ailleurs et dont le nombre est croissant ?

Une bonne partie des débats a donc tourné autour de la P.A.T. parce que c'était l'urgence, parce que c'était le plus important. Mais ils ne se sont pas, heureusement, limités à ce volet, parce que l'aménagement du territoire ne saurait se résumer à la localisation des grandes entreprises.

Poursuivre la conversion des zones en difficultés, prévoir celles à venir, renforcer les moyens consacrés à l'aménagement rural, bref, travailler à un aménagement équilibré du territoire, telle a été la préoccupation de la commission.

Au terme de cette réflexion, après une discussion parfois rude avec le Gouvernement, nous arrivons aujourd'hui à un ensemble plus cohérent.

Nous sommes partis d'un budget qui amorçait une progression sensible de près de 10 p. 100. Nous arrivons, au terme de nos travaux en commission, à un ensemble financier très satisfaisant en volume de crédits - je répète qu'ils progressent de plus de 30 p. 100 - et cohérent dans la répartition.

Le budget de 1,855 milliard de francs voit ses crédits de paiement consacrés à la P.A.T. majorés d'environ 100 millions de francs dès la loi de finances initiale, et la loi de finances rectificative dégagera environ 500 millions de francs complémentaires.

Parlons maintenant, monsieur le ministre, de la répartition de ces 500 millions complémentaires. La commission de la production et des échanges a proposé que, en gros, 375 millions soient consacrés à la P.A.T., 75 millions au F.I.A.T. et aux fonds de conversion pour aborder le plus en amont possible les mutations des secteurs concernés, notamment par la restructuration du G.I.A.T. ou la crise textile, et 50 millions au F.I.D.A.R.-F.I.A.M.

Les membres de la commission seront très attentifs à votre réponse sur cette répartition, monsieur le ministre. De même ont-ils souhaité souligner la modestie des crédits consacrés au Girzom.

A partir de ces éléments, la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable sur votre budget.

Ce parcours un peu rugueux m'amène à formuler deux remarques.

Premièrement, s'il faut ajouter plus de 500 millions de francs à un budget de 1,8 milliard, c'est que la proposition initiale était insuffisante ; il faut que le Gouvernement s'en souvienne dans les exercices futurs. Ne ce groupe - comme, je l'espère, la représentation nationale dans son ensemble - souhaite affirmer ici que l'aménagement du territoire est un chantier prioritaire de notre pays.

Deuxièmement, la progression des crédits entre le projet de budget et la situation de ce jour montre que la réflexion parlementaire n'est pas vaine, et je veux au passage souligner la qualité du travail que vos services ont fourni, notamment dans l'élaboration des réponses au questionnaire du rapporteur.

Tels sont les commentaires que, au nom de la commission de la production et des échanges, je souhaitais faire sur les chiffres.

Je souhaiterais maintenant, au-delà des volumes financiers, m'arrêter quelques instants sur l'action menée par votre ministère et le Gouvernement.

Vous avez, monsieur le ministre, entrepris un travail important, tant au niveau central que par votre présence dans les différentes régions de notre pays sur des dossiers concrets, tant sur les gros chantiers que dans une approche solidaire et équilibrée du territoire.

Je veux citer, et cette liste n'est pas exhaustive, certaines des actions entreprises, et en premier lieu la réorientation et la conclusion des seconds contrats de plan Etat-régions.

Il y a, en deuxième lieu, la priorité donnée au développement économique et à l'emploi.

Cette priorité se traduit par la réorientation de certains fonds comme le F.I.D.A.R. Sans doute, sur ce fonds, devons-nous aller plus loin dans la réflexion afin d'échapper aux critiques de saupoudrage qui conduisent certains à souhaiter hâtivement la diminution, voire la suppression du seul fonds spécifique à l'aménagement rural et de la montagne.

Elle se traduit aussi par la création de nouveaux instruments, comme le F.R.I.L.E. Sur ce fonds, je souhaite que vous nous proposiez un premier bilan et je formulerai une double remarque :

D'abord, utilisation trop pointilliste, axée sur la notion « d'initiatives locales conduisant à court terme à la création d'emplois », ne détourne-t-elle pas ce fonds de son objectif initial, le soutien au développement local, qui ne peut pas faire l'économie d'une approche plus globale et plus territoriale ?

Ensuite, sa déconcentration au niveau des régions est une bonne chose ; mais ne faudrait-il pas garder une petite marge d'utilisation au niveau national, notamment pour soutenir les réseaux d'appui au développement local ?

La priorité donnée au développement économique et l'emploi se traduit enfin par la mise en place du G.I.D.E.L., le groupe interministériel pour le développement économique local, qui a déjà produit un important travail de réflexion, et par la relance des actions de prospection et de localisation d'activités industrielles dans les zones prioritaires.

Revenant à la liste des actions entreprises, je citerai, en troisième lieu, le retour à une plus grande force budgétaire et à une plus grande marge d'initiative de la part de l'Etat en contractualisant moins le F.I.A.T. et le F.I.D.A.R.

En quatrième lieu, j'évoquerai le lancement et l'accélération de grands programmes d'équipement, avec l'augmentation de 50 p. 100 des crédits routiers entre le IX<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> Plan, et l'élaboration en 1989 d'un schéma directeur des T.G.V.

Je citerai enfin le renforcement des outils consacrés à la conversion industrielle avec les dotations aux sociétés de conversion, le fonds d'industrialisation et la création d'un nouveau fonds de redéveloppement industriel ; le recentrage des fonds structurels communautaires sur les zones à vocation industrielle ou rurale les plus handicapées ; le lancement des contrats de ville ; la mise en chantier du dossier d'aménagement de la région parisienne.

Ce chantier était urgent. Il faut, dans la perspective européenne, valoriser le rôle de Paris en tant que capitale internationale, instaurer de nouveaux équilibres au sein de l'Ile-de-France qui favoriseraient un développement multipolaire, aménager l'accessibilité et le développement de ses infrastructures, mettre d'avantage Paris et sa région en mesure d'assurer son rôle d'entraînement et de tête de réseau au niveau national.

Le développement de Paris et des régions ne sont pas antinomiques ; ils doivent être complémentaires.

Permettez-moi alors de rejoindre l'avis de mon collègue Jean-Pierre Balligand pour suggérer qu'une partie des ressources dégagées par les taxes sur les surfaces de bureaux soit, bien entendu, affectée au logement et aux transports en Ile-de-France, mais qu'une autre partie, sensible, permette de redynamiser le fonds de décentralisation administrative et de soutenir le développement des fonctions tertiaires des villes de province.

Monsieur le ministre, tout ce travail est important, mais je l'ai dit en commission et je le redis ici, votre action m'apparaît un peu solitaire, et ce pour deux raisons.

La première, c'est qu'il est temps de redéfinir à tous niveaux la politique d'aménagement du territoire.

La seconde, c'est que la politique d'aménagement du territoire ne s'appuie pas sur une suffisante approche interministérielle.

Redéfinir une politique d'aménagement du territoire, d'abord. Le contexte a changé. Nous arrivons à la fin d'une première étape de la décentralisation. Si l'aménagement du territoire est appréhendé dans sa globalité, s'il sait concerner et associer tous les échelons de nos institutions, ce grand chantier donnera à la décentralisation son nécessaire second souffle et renforcera le fonctionnement démocratique de notre société.

Il faut renforcer la participation de tous les acteurs aux projets d'aménagement et réfléchir à l'extension de la voie contractuelle avec les départements, les villes et les structures de coopération intercommunale.

Il faut réfléchir mieux et plus vite au développement futur de nos régions dans l'espace européen.

Enfin, la croissance retrouvée doit nous permettre de poursuivre une action de solidarité en direction des zones à handicaps conjoncturels ou structurels, sans tomber dans le travers d'un aménagement défensif du territoire, mais au contraire en cherchant à assurer les conditions d'une bonne diffusion territoriale du développement économique.

Il faut, ensuite, s'appuyer sur l'approche interministérielle de l'aménagement du territoire. Le volume du budget, la répartition de ses crédits sont, bien entendu, importants. Mais qui oserait affirmer ici que tout l'aménagement du territoire se résume à un budget de moins de 2 milliards de francs, fut-il fortement abondé ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Bien sûr !

**M. Michel Dinet, rapporteur pour avis.** La politique du logement, des transports, de l'agriculture, de l'éducation, de la recherche, des postes, des télécommunications, de la S.N.C.F., d'E.D.F., d'Air Inter - j'allais dire France-Inter, mais pourrais pas, au fond (*Sourires*) - est déterminante en matière d'aménagement du territoire.

Or, existe-t-il une réelle prise en compte de ces problèmes par les différents ministères, par les différents établissements publics ? Je ne le pense pas vraiment.

A quoi sert-il, par exemple, d'injecter sur une zone rurale des crédits au titre du F.I.D.A.R. ou du F.R.I.L.E. si, parallèlement, est fermé au nom de la rationalité économique un bureau de poste, une recette locale, une gare ou une école ?

Loin de moi l'idée de garder tout, partout, en l'état. Je ne crois pas aux combats défensifs d'arrière-garde. Mais pourquoi ne pas, au-delà d'expériences pilotes qui donnent trop vite bonne conscience, au-delà de fermetures souvent trop précipitées et insuffisamment concertées, inventer des services nouveaux structurants pour un secteur et probablement moins chers que la correction à long terme des désertifications ?

Que dire, pour citer un deuxième exemple, de la position de la S.N.C.F. sur la réalisation du T.G.V.-Est ?

Ce sera ma seule parenthèse régionaliste, monsieur le ministre. Elle rejoint l'expression d'autres élus lorrains et alsaciens : le T.G.V.-Est doit être rapidement mis en œuvre pour que notre pays ne reste pas à l'écart du réseau transfrontières qui se met en place au centre de l'Europe. La S.N.C.F. doit participer à la maîtrise d'œuvre et au financement de ce projet, même s'il apparaît au départ moins rentable que d'autres.

Il y aurait de nombreux autres exemples. C'est dire que le budget de l'aménagement du territoire ne saurait être considéré comme une fin en soi, mais comme un véritable levier capable d'organiser les partenariats ministériels autour d'une même politique et que le rôle de la D.A.T.A.R. devrait évoluer d'un rôle d'opérateur à un rôle d'interface et de réflexion prospective.

De tout cela, il nous faut discuter. C'est pourquoi - je l'avais déjà proposé l'année passée ; j'espère, et ce que j'ai entendu m'en convaincre, être mieux écouté aujourd'hui - je souhaite qu'au-delà de la discussion budgétaire, soit lancé un grand débat national sur les objectifs, les missions et les moyens d'une politique d'aménagement du territoire et, pourquoi pas, la place du ministère de l'aménagement du territoire dans l'ensemble de l'architecture gouvernementale.

Ce débat concerne les pays, les villes, les départements, les régions. Il concerne aussi, bien entendu, l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Dans la discussion, cinq orateurs sont inscrits.

Au nom du groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Alain Jonemann.

**M. Alain Jonemann.** Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, c'est avec une gravité empreinte de consternation que je commenterai aujourd'hui devant vous, au nom du groupe du R.P.R., le projet de budget de l'aménagement du territoire, refusé en commission des finances par votre propre majorité, monsieur le ministre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gilbert Lebris.** Ça commence fort !

**M. Alain Jonemann.** Il vous a donc fallu revoir votre copie.

Vous semblez devenir un habitué de ce genre d'exercice : l'an dernier déjà, une rallonge budgétaire avait sauvé de justesse un budget qui affichait une baisse de crédits de 13,6 p. 100 par rapport à 1988. Et voici qu'un scénario identique va se répéter cette année, alliant ainsi improvisation budgétaire et pression politique. M. le ministre délégué chargé du budget a, en effet, annoncé une dotation complémentaire de 500 millions de francs qui sera raccrochée au collectif budgétaire de 1989. Malgré cette révision à la hausse, mais peut-être est-ce un repentir ? - l'aménagement du territoire apparaît toujours comme le parent pauvre de la loi de finances.

**M. Jean-Pierre Bouquet.** Et vous, qu'est-ce que vous avez fait ?

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Et sous Chirac, c'était comment ? Vous êtes le roi de la langue de bois !

**M. Alain Jonemann.** Budget en dents de scie, notoirement insuffisant, tous les orateurs l'ont dit, il traduit et reconduit une politique sans imagination, sans ambition, incapable de faire face aux grands défis européens et régionaux de l'an 2000.

« Notre temps est celui de l'aménagement du territoire », disait le général de Gaulle.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** C'est à Bal-kany qu'il fallait demander de faire ce discours !

**M. Alain Jonemann.** Il faut constater que les temps ont bien changé et que nous vivons aujourd'hui à l'heure du sous-équipement, voire de l'abandon du territoire national.

**M. François Lonclé.** Allez dire cela à M. Chirac !

**M. Alain Jonemann.** D'un montant de 1,8 milliard de francs, le budget de l'aménagement du territoire marque certes une progression de 9,3 p. 100 en crédits de paiement. Il n'en reste pas moins que la prime d'aménagement du territoire était l'un des points noirs de ce budget. C'est la faiblesse de sa dotation, comme la nécessité d'une réforme de son octroi, qui avait en partie conduit la commission des finances à exprimer son désaccord.

La prime à l'aménagement du territoire...

**M. Michel Dinet, rapporteur pour avis.** Vous l'avez tuée !

**M. Alain Jonemann.** ... vous l'avez sauvée *in extremis* de la sclérose complète en lui insufflant au dernier moment la plus grosse partie de la rallonge qui vous a été octroyée, c'est-à-dire 380 ou 400 millions de francs sur un total de 500 millions. Mais peut-on en être pleinement satisfait ? M. Balligand lui-même a exprimé des doutes sur l'efficacité de cette mesure.

La P.A.T. - prime à l'aménagement du territoire - est destinée à promouvoir des activités nouvelles et porteuses dans certaines zones sensibles du territoire national, mais ses conditions d'attribution sont telles qu'elle ne peut bénéficier qu'aux gros projets. Or ce système ne correspond plus à la réalité économique. En effet, la D.A.T.A.R. est aujourd'hui sollicitée de plus en plus souvent par les P.M.E. et les P.M.I. qui ne sont pas éligibles à la P.A.T. La D.A.T.A.R. n'a donc ni la compétence ni les moyens de traiter de tels dossiers.

Il est donc absolument nécessaire d'assouplir une trop rigoureuse sélectivité dans le choix des projets aidés.

Cette proposition s'inscrit dans le cadre de la poursuite des deux objectifs qui devraient caractériser une véritable politique d'aménagement du territoire :

Premièrement, il faut procéder à un rééquilibrage inter et intra-régional pour éviter une France à deux vitesses, une France coupée en deux, avec, d'une part, quelques grosses agglomérations urbaines et, d'autre part, les trois quarts du territoire dont on se contenterait de constater le déclin ;

Deuxièmement, il convient de trouver un équilibre européen pour affirmer et conforter la place de la France au centre de l'Europe.

Vingt-deux départements français sont en voie de désertification, et le X<sup>e</sup> Plan prévoit qu'à moyen terme 40 p. 100 du territoire sera constitué de zones rurales fragiles. Or votre projet de budget pour 1990 ne comporte aucune mesure originale pour inciter les petites et moyennes entreprises à s'installer dans ces zones dévitalisées.

Face à ces impératifs, les crédits alloués au fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, le F.I.D.A.R., sont bien médiocres. La reconduction pure et simple des autorisations de programme - 360 millions de francs - laisse penser que l'aménagement rural n'est plus une priorité dans l'action du Gouvernement.

**M. Claude Miquou.** C'est vous qui le dites !

**M. Jean-Pierre Bouquet.** Le problème ne se pose pas en ces termes !

**M. Alain Jonemann.** Où est l'augmentation de 15 p. 100 souhaitée par M. Balligand ?

On peut faire le même constat pour le Fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne.

Pour pallier l'absence d'action nationale, on assiste à l'émergence d'actions régionales et locales. Mais, là aussi, c'est le règne de la disparité, voire du favoritisme, selon les régions.

Cette question pose d'ailleurs un problème de fond : l'Etat doit savoir tirer les conséquences de la décentralisation en procédant à une clarification des compétences respectives de chacun et en suscitant des décisions mieux concertées et plus efficaces aux échelons local, départemental et régional.

Aider les zones fragiles, c'est non seulement créer ou revivifier un tissu économique, mais aussi stimuler les micro-entreprises au plan local. Le développement local de l'emploi est présenté dans le X<sup>e</sup> Plan comme une priorité, et c'est dans cet esprit qu'a été créé le Fonds régional d'initiatives locales pour l'emploi, le F.R.I.L.E.

On pouvait donc imaginer que, pour respecter l'esprit du X<sup>e</sup> Plan et pour permettre son application progressive, des crédits substantiels seraient accordés à ce fonds. Il n'en est rien. On constate, là encore, une simple politique de reconduction...

**M. Claude Miquou.** Vous ne connaissez pas la question !

**M. Alain Jonemann.** ... les crédits alloués au F.R.I.L.E. étant seulement maintenus au niveau de l'an dernier. On a créé un nouveau fonds, certes, mais c'est un fonds singulièrement frileux ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Pierre Bouquet.** Oh ! Que c'est beau !

**M. Marcel Wachoux.** C'est l'almanach Vermot !

**M. Alain Jonemann.** Quant au Fonds interministériel d'aménagement du territoire, le F.I.A.T., ses autorisations de programme diminuent de 7,5 p. 100. Celui-ci ne devrait disposer, tout au moins selon le « bleu », que d'une marge de manœuvre insuffisante pour insufler les politiques indispensables. En effet, sur 586 millions de francs, 270 millions sont déjà engagés dans les contrats de plan.

Autre réalité, autre défi : l'Europe. Parallèlement à une politique nationale de l'aménagement du territoire, une politique européenne de l'aménagement du territoire est en train de se construire sous nos yeux. L'espace unique européen va mettre en compétition directe, non seulement les Etats, mais aussi les régions. La Catalogne, le Piémont, la Ruhr vont devenir les véritables concurrents de nos régions françaises.

La solidarité interrégionale européenne qui se traduit à travers les différents fonds structurels - F.E.D.E.R., F.E.O.G.A., F.S.E. - ne doit pas faire oublier la nécessité de conduire une politique nationale de l'aménagement du territoire dynamique, prenant en compte nos propres solidarités. La contribution de notre pays à l'ensemble des fonds européens est estimée pour 1991 à 20 p. 100 du total des fonds structurels pour un retour prévu d'environ 10 p. 100.

C'est dire que la France ne bénéficie des aides européennes que pour une part tout à fait modeste. Il faut rappeler que la réforme de ces fonds européens, opérée en 1988, a entraîné une stricte concentration géographique des aides, notamment une définition très restrictive des régions visées par l'objectif numéro 1 du règlement relatif aux régions en retard de développement : n'ont été retenus pour la France que les départements d'outre-mer et la Corse.

Quant à l'objectif numéro 2, qui fixe les interventions du F.E.D.E.R. dans les zones gravement touchées par le déclin industriel, il implique une nouvelle carte des interventions, laquelle se superpose à celle de la P.A.T., aux pôles de conversion et aux zones d'entreprises.

Ce système d'aides a d'ailleurs des effets pervers, en provoquant une sorte de « course au guichet » des régions françaises qui préfèrent s'adresser à Bruxelles plutôt qu'à la D.A.T.A.R. Ce comportement est naturellement révélateur d'un malaise.

Observons à ce sujet que notre pays est très nettement « lanterne rouge » pour les aides globales à l'économie. La disproportion ne cesse de s'accroître entre les aides à la localisation des activités, en France et dans les principaux pays européens. Ainsi, pour un ECU consenti par l'Etat français pour attirer les investisseurs, l'Etat allemand en dépense presque cinq, la Grande-Bretagne quatre et l'Italie plus de dix !

On peut aujourd'hui craindre que notre pays ne soit pas au rendez-vous des euro-cités. Hormis Paris, seule la ville de Lyon peut afficher une vocation européenne...

**M. Jean-Pierre Bouquet.** Citez vos sources !

**M. Alain Jonemann.** ... comparable à celle de Milan, Barcelone, Munich ou Rotterdam. Des pôles d'attraction sont en train d'émerger au-delà de nos frontières, ce qui n'est pas le cas pour la plupart de nos régions.

C'est pourquoi il convient d'être très prudent dans l'élaboration des mesures d'urgence concernant l'aménagement de la région d'Ile-de-France. L'harmonisation du développement économique national doit s'opérer sans porter atteinte au prestige et au rayonnement de notre capitale...

**M. Jean-Pierre Bouquet.** Vous voulez encore vider les provinces au profit de l'Ile-de-France !

**M. Alain Jonemann.** ... et surtout sans priver la région parisienne de sa puissance d'attraction sur les grandes activités internationales. Sur ce point, j'approuve, monsieur le ministre, votre ambition de vouloir faire de Paris la grande cité européenne des affaires. Mais en aurez-vous les moyens ?

Il faut à la fois s'attaquer aux difficultés auxquelles se heurtent quotidiennement les Franciliens - logement, transports, engorgement de la capitale - et rechercher un meilleur équilibre entre Paris et la province, sans opposer l'une à l'autre. Toutefois, les pouvoirs publics doivent se garder d'une approche trop manichéenne de ces problèmes.

Par ailleurs, il n'est pas convenable de la part du Gouvernement, qui est le principal responsable des décisions en matière de transport et de logement social, de donner l'impression que des mesures nouvelles de grande ampleur sont prises, alors qu'il s'agit soit d'opérations déjà anciennes, soit d'opérations dont il impose la plus grande part du financement aux collectivités locales.

L'importance stratégique de l'Ile-de-France ne vous a jamais échappé. La faiblesse de votre implantation électorale (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

**M. Gilbert Le Bris.** Qu'est-ce que ça veut dire ?

**M. Alain Jonemann.** ... vous pousserait-elle à tenter de reprendre par le biais de l'aménagement du territoire le pouvoir que les urnes vous ont refusé ?

**M. Jean-Pierre Bouquet.** C'est ringard !

**M. Alain Rodet.** Ça vole bas !

**M. Alain Jonemann.** Quant au rétablissement de l'agrément, qui oblige les candidats à la construction de bureaux à obtenir l'accord préalable du comité de décentralisation, voilà bien, monsieur le ministre, une mesure dirigiste, régressive, en contradiction totale avec les défis liés à la compétition européenne.

Si vous vouliez décourager les investisseurs étrangers, vous ne feriez pas autrement !

Face à ces contradictions, on est en droit de se demander si, dans l'esprit de ceux qui nous gouvernent, l'aménagement du territoire, qui demeure curieusement rattaché à l'industrie, alors qu'il paraîtrait logique et plus efficace de le placer, comme le Plan, sous l'autorité directe du Premier ministre, cet aménagement du territoire qui façonnerait le visage économique et social de la France, ne se réduit pas à une politique sans imagination, inefficace, concrétisée par une sorte de saupoudrage politico-électorale (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) d'aides compliquées et le plus souvent inopérantes...

**M. Gilbert Le Bris.** Vous faites une fixation !

**M. Alain Jonemann.** ... parce que trop tardives, ou trop chichement mesurées. La France, mes chers collègues, peut-elle, à l'approche de 1992, faire l'impasse sur une politique ambitieuse ?

**M. Gilbert Le Bris.** Ce sont des lieux communs !

**M. Alain Jonemann.** La faiblesse de ce budget révélant un manque total d'envergure et d'imagination (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), vous ne serez certainement pas étonné, monsieur le ministre, que le groupe du R.P.R. ait décidé de ne pas le voter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** C'est le groupe du R.P.R. d'Ile-de-France qui dit ça. Il faudrait envoyer ce discours à tous les responsables du R.P.R. en province !

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. Georges Chavanes, au nom du groupe de l'U.D.C.

**M. Georges Chavanes.** Monsieur le ministre, c'est avec beaucoup d'intérêt que je suis depuis maintenant une heure environ le début de ce débat. Pour ma part, je tiens, au nom du groupe de l'U.D.C., à appeler votre attention sur quelques points.

Certes, votre budget est en progression. Les chiffres ont été cités, et je n'y reviens pas. Mais, monsieur le ministre, vous le savez, on ne juge pas une politique simplement sur l'épaisseur de son budget. On la juge sur ses résultats, ses conséquences sur la situation du pays et sur la façon dont elle est perçue dans les provinces et dans les cantons. Or, si on se promène aujourd'hui dans ces cantons, on entend à peu près ceci : « Pour notre part, nous ne sentons pas beaucoup les effets de cette politique d'aménagement de la France. » Mais j'y reviendrai.

**M. François Loncle.** Que disait-on il y a deux ans ?

**M. Georges Chavanes.** S'agissant de la prime d'aménagement du territoire, je voudrais souligner les efforts qui ont été faits. Comme tous mes collègues, je suis heureux de constater que le Gouvernement est revenu sur sa décision de fixer le montant de la prime d'aménagement du territoire à hauteur de 300 millions, et qu'il a légèrement augmenté. Cela étant, c'est encore largement insuffisant et je ne pense pas, monsieur le ministre, que vous pourriez faire face à la demande.

M. Balligand nous a dit par ailleurs que si les dotations budgétaires sont faibles, c'est en raison de reports s'élevant à 1,2 milliard. Mais nous savons très bien que les besoins en année pleine sont de l'ordre d'un milliard. Tout le monde est d'accord sur ce chiffre. Et M. Balligand a d'ailleurs ajouté que la République fédérale d'Allemagne consacre, elle, trois milliards pour ses besoins. C'est dire que nous sommes loin du compte.

Aussi, avec 675 millions pour 1990, nous risquons d'avoir du mal à récupérer tous les dossiers qui pourraient se présenter. Or, à trois ans de l'échéance européenne, nous savons très bien que nombre d'entreprises américaines, japonaises ou canadiennes se demandent comment elles vont pouvoir être présentes en Europe. Eh bien, il est certain qu'elles choisiront le pays qui leur permettra de s'implanter dans les meilleures conditions financières possibles.

Monsieur le ministre, en cette matière, vous devez absolument revoir le montant des moyens financiers dont vous disposez. En effet, il ne faudrait surtout pas que vos équipes de la D.A.T.A.R. refusent tel ou tel investissement financier, au motif qu'elles ne disposent pas des moyens nécessaires pour attirer telle ou telle entreprise. Des entreprises multinationales très importantes, dont les projets seront considérables, pourront avoir besoin, à elles seules, de 100 ou 200 millions de francs par affaire. Il ne faudrait surtout pas risquer de les perdre. Voilà l'appel que je tenais d'abord à vous lancer.

En ce qui concerne la prime d'aménagement du territoire, surtout ne soyez pas « court » ! Vous devez impérativement réussir à obtenir des crédits complémentaires si le besoin s'en fait sentir.

Toutefois, nous savons que les primes d'aménagement du territoire n'intéresseront que vingt-cinq départements, et que soixante ou soixante-dix départements français ne toucheront pas un centime. Ne serait-il pas possible alors de faire bénéficier ces départements d'une aide en faveur de la création d'emplois dans les P.M.I., dans la mesure où l'on sait très bien que, dans de nombreux départements, ce ne seront toujours que des P.M.I. qui se développeront ? Il faudrait donc donner la possibilité à ces P.M.I., pour des projets créateurs de quinze, vingt ou vingt-cinq emplois, de bénéficier de ce que l'on appelait autrefois la prime régionale à l'emploi. Cette prime doit être remise à l'honneur. Vous feriez là œuvre utile et je suis persuadé que la plupart des régions vous suivraient.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** C'est une belle autocritique !

**M. Georges Chavanes.** Mais bien sûr. Je crois qu'il faut savoir la faire et être réaliste, car la situation est difficile.

Je voudrais simplement vous demander ici de mesurer l'angoisse et l'anxiété de milliers de cantons ruraux qui, malheureusement, ne croient plus aujourd'hui en la politique d'aménagement du territoire parce qu'ils n'en voient aucun des effets.

Vous nous avez parlé très justement, monsieur Balligand, de la crise. C'est vrai, il y a une crise réelle. Elle vient précisément du fait que la plupart des départements ruraux ne profitent pas de cette politique d'aménagement du territoire. Aussi ils réclament leur dû parce qu'ils ont l'impression, à tort ou à raison - et là je crois que c'est à raison, mais cela ne date pas d'aujourd'hui et ce n'est pas une critique de l'action de M. Chérèque -, d'être victimes d'une injustice flagrante.

En effet, aujourd'hui, au moment où je vous parle, la dotation globale de fonctionnement par habitant est de 1 600 francs à Paris contre 500 francs à Saint-Girons dont M. le ministre Roger Fauroux est le maire. Comment expliquer une telle différence ? Comment ne pas réclamer d'urgence une révision des effets pervers, que tout le monde reconnaît sur les bancs de cette assemblée, de la taxe professionnelle ? Cette taxe ne fonctionne pas comme un régulateur mais à l'inverse.

En effet, si une commune a une taxe professionnelle basse, elle attire d'autres entreprises, ce qui a pour effet de réduire davantage cette taxe puisque c'est un impôt de répartition. A l'inverse, si une commune a une taxe professionnelle élevée, les entreprises ont tendance à partir, ce qui a pour conséquence de faire remonter la taxe professionnelle et ainsi gêner l'installation de nouvelles entreprises ! Il se passe donc exactement l'inverse de ce qui devrait se passer.

Si on veut vraiment attirer des entreprises dans les régions en difficulté, il faut obligatoirement mettre en œuvre un système de péréquation de la taxe professionnelle.

Mettez-vous également à la place de ces habitants d'une ville de province petite ou moyenne qui doivent payer une taxe foncière de 10 000 francs par an pour une maison modeste, alors que le montant de cette même taxe est quarante-deux fois moins élevée à Neuilly ! Je connais d'autres exemples de ce type qui montrent qu'il y a, à l'évidence, une injustice absolument considérable dans la fiscalité.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est vrai !

**M. Georges Chavanes.** Je suis content de vos approbations.

Que dire de tous ces milliards dont le Premier ministre et le Gouvernement nous disent à longueur de journée qu'ils serviront à l'aménagement de l'agglomération parisienne ? Soit, il y a énormément à faire et la situation est grave ! Mais en province, on comprend mal qu'à côté de ces dizaines de milliards, il n'y ait que 360 millions pour le F.I.D.A.R. qui, lui, concerne toute la France. Et l'on sait très bien que le seul moyen d'éviter que, dans l'avenir, l'expansion de l'agglomération parisienne ne s'aggrave encore, c'est que la France profonde, la France rurale, réussisse à lutter contre la désertification.

Pour ce faire, nous devons tout mettre en œuvre. Surveillez la France en avion, monsieur le ministre, et vous serez affolé de voir le « désert » français ! Il est dramatique de penser que, malheureusement, faute de moyens, peu de choses se réalisent dans ces zones rurales !

Je ne me suis concerté ni avec M. Balligand, ni avec le rapporteur de la commission de la production et des échanges. Mais, comme eux, je demande l'ouverture en 1990 d'un grand débat public sur les problèmes du développement rural. Nous sentons tous que c'est une politique nationale qu'il faut mettre en place. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il convient de rechercher, dans tous les domaines, des solutions « transversales », qui intéresseront tous les départements ministériels.

Et, de la même façon que mes collègues avant moi, j'affirme que l'aménagement du territoire devrait dépendre du Premier ministre, comme en dépendent la direction des villes et le Plan.

J'en aurai terminé, monsieur le président, quand j'aurais ajouté qu'il faudra évoquer, au moment où aura lieu le grand débat sur l'aménagement du territoire, la question de la jus-

time fiscale, les problèmes des transports, des logements, de l'éducation, de l'Université - le premier cycle est un élément formidable de décentralisation - et de l'agriculture.

Monsieur le ministre, vous êtes sûrement un ministre de la reconversion industrielle. Malheureusement, vous n'êtes pas tout à fait le ministre de l'aménagement du territoire que nous voudrions que vous deveniez.

C'est en fonction de ce que vous direz dans votre discours, et des réponses que vous lui apporterez, que le groupe de l'U.D.C. auquel j'appartiens se déterminera. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Merci, cher collègue.

La parole est à M. Gaston Rimareix, au nom du groupe socialiste.

**M. Gaston Rimareix.** M'exprimant à cette tribune, il y a un an, sur le budget de 1989, je vous disais, monsieur le ministre, que votre budget était un budget de transition entre deux Plans, entre deux politiques et entre deux périodes de l'aménagement du territoire.

En effet, 1989 a bien été une année de transition. Le X<sup>e</sup> Plan a été approuvé, qui retient l'aménagement du territoire ; au même titre que l'éducation-formation et la recherche-compétitivité, comme un grand chantier ; j'aurai d'ailleurs l'occasion d'y revenir. Les contrats Etat-région, que vous avez réorientés vers l'emploi, la compétitivité, le développement local et la solidarité ont été signés, engageant l'Etat sur une participation de 55 milliards de francs en cinq ans. Je signale à M. Chavanes que, dans ma région, dirigée par un président socialiste, après les infrastructures, l'aménagement de l'espace rural et la création d'emplois en milieu rural sont la priorité du contrat Etat-région.

Les programmes de grands équipements structurants ont été accélérés entre 1988 et 1989, tant pour le réseau routier et autoroutier que pour le réseau T.G.V., et les moyens budgétaires ont été recentrés, dans un souci d'efficacité, vers la localisation de projets industriels, le renforcement des pôles de conversion et le développement rural.

Vous avez, monsieur le ministre délégué, dégagé des marges de manœuvre pour le F.I.A.T. et le F.I.D.A.R., et vous avez créé le F.R.I.L.E., ce qui doit vous permettre d'entreprendre de nouvelles actions.

Bref, vous avez bien engagé une autre politique, avec un double objectif : soutenir le développement et la modernisation, harmoniser et solidariser le tissu économique et social.

Votre projet de budget pour 1990 confirme et renforce ces orientations et je ne reprendrai pas tous les chiffres cités par les rapporteurs. Je signale toutefois, à l'adresse de M. Jonemann, qui a parlé d'un budget parent pauvre, que vos crédits connaissent une croissance forte, de 9,3 p. 100 avant les inscriptions supplémentaires de crédits qui ont été annoncées - 100 millions de crédits de paiement supplémentaires dès la loi de finances initiale - et les 550 millions de francs d'autorisations de programme assortis de 80 millions de francs de crédits de paiement prévus dans le collectif budgétaire.

**M. Franck Borotra.** En voilà au moins un qui est content !

**M. Gaston Rimareix.** Au total, l'augmentation est supérieure à 30 p. 100. Je pense que M. Jonemann a mal écouté, ou mal lu le budget, car sinon il n'aurait pas parlé de parent pauvre !

Monsieur le ministre délégué, l'aménagement du territoire retrouve, en 1989 et 1990, des moyens financiers cohérents avec les objectifs que vous vous êtes fixés. Vous reconnaîtrez toutefois que les membres de la commission des finances et de la commission de la production et des échanges vous ont bien aidé. La collaboration qui s'est instaurée entre le Gouvernement et le Parlement a été efficace mais, vous le savez, les députés sont particulièrement attachés à ce budget.

A ces moyens financiers s'ajouteront d'ailleurs, dès 1990, pour la Corse et les départements d'outre-mer ainsi que pour les zones industrielles en déclin et les zones rurales fragiles, les crédits des fonds structurels européens.

Est-ce pour autant suffisant pour faire face aux enjeux de la politique d'aménagement du territoire, aux défis que doit relever l'aménagement du territoire pour préparer les régions et l'économie française tout entière à affronter la concurrence européenne et internationale ? Les rapporteurs ont insisté sur les crédits de la prime d'aménagement du territoire alors que

la concurrence internationale pour la localisation des investissements et des emplois se fait plus rude. Ils ont également souligné les besoins des zones de conversion - textile, mines, arsenaux, avec l'action du G.I.A.T. -, ainsi que ceux des zones rurales fragiles.

Mais l'aménagement du territoire ne saurait se contenter d'être une politique défensive, une politique de conversion. Il doit aussi prévenir, anticiper, prévoir les équipements et les infrastructures structurants pour l'avenir et aider à leur réalisation. L'augmentation des moyens budgétaires, la recherche d'une utilisation plus efficace des crédits, le regroupement et une meilleure articulation des différents fonds, la coordination des différents ministères entre eux et avec les régions sont nécessaires mais sans aucun doute insuffisants. Une réflexion prospective, stratégique, intégrant les nouvelles données économiques, techniques et sociologiques sur la politique de l'aménagement du territoire et sur ses priorités doit précéder la discussion sur les moyens ; cette réflexion a été amorcée dans le cadre du X<sup>e</sup> Plan.

La croissance économique retrouvée, soulignée par M. Dinet, avec un taux de 3 ou 3,5 p. 100 d'augmentation du produit intérieur brut et la reprise des investissements, ouvre de nouvelles perspectives à l'aménagement du territoire. Je soutiens la proposition que M. Dinet a faite à la commission de la production et des échanges et j'insiste sur l'importance et l'urgence d'un débat sur ce sujet à l'Assemblée nationale avant la préparation du prochain budget.

Je voudrais simplement esquisser quelques thèmes et poser quelques questions qui, à mon sens, devraient être au centre de ce débat.

D'abord, sur le fond, l'aménagement du territoire doit être pensé dans le cadre de l'espace européen. C'est vrai pour les infrastructures mais aussi pour la localisation des entreprises et l'armature urbaine. Les conséquences du marché unique sur les équilibres régionaux ne seront pas simples. Elles seront parfois contradictoires, et il convient de mener une réflexion à cet égard.

Deuxièmement, le Gouvernement a engagé une réflexion sur Paris et la région parisienne. Un programme d'actions immédiates a été annoncé. Paris et la région parisienne sont une chance pour la France et pour l'Europe - personne ne le conteste - et il est nécessaire de mettre en place un nouveau projet de développement et de rééquilibrage de la région parisienne. Mais cela ne saurait se faire aux dépens des autres régions, et la politique d'aménagement du territoire aurait gagné en crédibilité et en cohérence si ce projet avait été replacé dans le débat général sur la politique des villes européennes, sur la politique des métropoles régionales et des réseaux de villes. Il y a là un autre thème qu'il faudra aborder dans le débat national.

**M. François Loncle.** Très bien !

**M. Gaston Rimareix.** Paris peut financer son développement et participer au financement de la décentralisation, qu'il faut reprendre, comme on l'a souligné tout à l'heure.

Troisième thème, et je rejoins le propos de M. Chavanes : le développement des zones rurales. C'est un problème capital pour la France.

Les zones fragiles représentent plus de 15 p. 100 de notre territoire. Cet espace peut être une chance pour la France en Europe, mais pas s'il devient un désert.

En même temps qu'une réflexion sur la vocation et l'utilisation de ces espaces ruraux, la mise en place d'une politique interministérielle coordonnée avec celle de la Communauté économique européenne, notamment avec l'action des fonds, dont nous avons parlé, et mobilisant l'ensemble des partenaires sur des programmes de développement local, doit être développée et renforcée. Elle demandera, vous le savez, des moyens importants.

J'en viens aux moyens, à propos desquels je ferai deux remarques rapides.

Il faut reconnaître le caractère interministériel de l'aménagement du territoire, ce qui pose, monsieur le ministre délégué, le problème du rattachement de votre ministère. De nombreuses formules ont été utilisées au cours des dernières années mais je crois que la meilleure est le rattachement au Premier ministre.

Il faut aussi tirer les conséquences de la décentralisation, c'est-à-dire clarifier les compétences des collectivités locales tout en affirmant la compétence et le rôle de l'Etat afin

d'éviter la concurrence sauvage entre les régions et les villes. Il faut également préciser la méthodologie et le contenu des contrats Etat-région.

Il est également nécessaire de réformer les finances locales, non seulement les impôts mais aussi les dotations, et de mettre au point un système de péréquation qui ne soit pas contradictoire avec les objectifs de la politique d'aménagement du territoire.

J'ai largement débordé le cadre d'une stricte discussion sur ce budget. Mais, précisément, le budget de l'aménagement du territoire, plus que tout autre, ne prend sa signification que replacé dans l'ensemble des actions et interventions de l'Etat, mais aussi dans l'ensemble des actions des régions et de l'Europe, qui concourent de plus en plus à cette politique. J'espère que vous confirmerez tout à l'heure l'accord du Gouvernement pour engager ce grand débat national dont il a été beaucoup question et que M. Dinet a été le premier à demander en commission de la production et des échanges.

Votre budget pour 1990, compte tenu des inscriptions supplémentaires que vous avez annoncées tant en loi de finances initiale que dans le collectif budgétaire, marque enfin la reconnaissance de la priorité de l'aménagement du territoire. Nous partageons vos objectifs. Nous connaissons votre volonté politique. C'est dire que nous vous soutiendrons, et d'abord en votant ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Merci, mon cher collègue.

Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. Yves Coussain.

**M. Yves Coussain.** Assurer un développement équilibré des régions, mettre en œuvre les atouts de l'ensemble du territoire sont indispensables au progrès harmonieux de notre pays. Monsieur le ministre, votre projet de budget est loin de remplir ces conditions. Il présente des perspectives inquiétantes que je résumerai en trois constats critiques : la masse globale des moyens est insuffisante ; l'Etat n'a pas défini les moyens et les stratégies d'une politique de l'espace rural ; la réorganisation des services territoriaux de l'Etat s'opère dans des conditions qui, au lieu de les atténuer, amplifie les tendances naturelles aux déséquilibres.

Premier constat : la masse globale des moyens est insuffisante.

**M. François Loncle.** C'est vous qui le dites !

**M. Yves Coussain.** Dans l'espace européen, le territoire français apparaît encore très largement handicapé. Il est loin de bénéficier de la densité des réseaux à grande capacité de nos voisins du Nord. Les études de la D.A.T.A.R. mettent d'ailleurs en évidence le fait que l'arc central européen concentrant les grandes fonctions bancaires, technologiques et industrielles contourne notre pays et va du Sud de l'Angleterre à l'Italie du Nord, en passant par le Benelux et l'Allemagne.

Ces données exigent une politique d'aménagement ambitieuse dans ses objectifs et ses moyens. Vous affichez des objectifs ambitieux, mais la faiblesse des moyens est évidente. Certes, vous nous annoncez un abondement de 500 millions de francs. Mais c'est insuffisant. Les quelques coups de pouce donnés ici et là ne changent rien à l'essentiel.

**M. Jean-Pierre Bouquet.** Il fallait voter les recettes !

**M. Yves Coussain.** L'effort français est insuffisant et nous en payons le prix de différentes manières.

Les disparités régionales s'accroissent. Au cours des dernières années, le fossé s'est encore creusé entre les zones les plus dynamiques et les régions les plus fragiles...

**M. Gilbert Le Bris.** Surtout entre 1986 et 1988 !

**M. Yves Coussain.** ... et ce phénomène a été mis en évidence par l'I.N.S.E.E.

De même, l'insuffisance des aides financières détourne de notre territoire des investisseurs étrangers qui préfèrent se localiser ailleurs en Europe, ainsi que l'a dit tout à l'heure mon collègue Chavanes.

Deuxième constat : l'Etat n'a toujours pas défini les moyens et les priorités d'une véritable politique de l'espace rural. La politique du Gouvernement accorde à juste titre une grande importance au renforcement de notre réseau de villes. C'est bien, mais je rappelle que la France doit aménager un territoire essentiellement rural, dans lequel nous constatons des évolutions particulièrement inquiétantes. Selon le

X<sup>e</sup> Plan, 40 p. 100 de ce territoire seront constitués à moyen terme de zones rurales fragiles, confrontées à un grave problème de conversion. Dans cet espace fragilisé, nous observons les mêmes problèmes : désoccupation des sols, destruction du réseau des villages et des bourgs, déficit de la formation, fuite de la jeunesse.

**M. Gilbert Le Bris.** C'est l'Apocalypse !

**M. Yves Coussain.** Presque !

Pour remédier à cette menace, il faut une volonté forte. Cette volonté doit s'exprimer au travers d'une politique des structures agricoles encourageant la formation des exploitants, favorisant l'installation des jeunes, allégeant les charges fixes assises sur les superficies...

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Vous vous trompez de budget !

**M. Yves Coussain.** ... adaptant les réglementations européennes et nationales. Cette politique doit également favoriser l'implantation des petites entreprises de production et des activités tertiaires dans nos régions de montagne.

Elle doit s'accompagner d'une double rénovation du F.I.D.A.R. Ses crédits doivent augmenter ; or je constate que la dotation complémentaire annoncée ne bénéficie guère au F.I.D.A.R. Il convient également de simplifier et de déconcentrer les procédures.

Il faut aussi rattraper les retards accumulés dans certaines régions en matière de communications routières ou ferroviaires. Je pense en particulier à mon département, le Cantal, qui ne peut avoir ses chances de participer à la croissance si votre gouvernement continue de faire la sourde oreille à ses réclamations légitimes. Oui aux autoroutes, comme le soulignait M. le rapporteur Balligand, mais il est nécessaire d'avoir entre ces autoroutes un bon maillage de routes nationales.

Ma remarque vaut aussi pour les communications téléphoniques à distance, qui constituent un surcoût important pour les ménages et les entreprises des régions peu peuplées. Une péréquation tarifaire tendant à les faire diminuer de façon significative me semble nécessaire.

Troisième constat : la réorganisation des services publics s'opère dans de mauvaises conditions.

Il est normal que l'organisation des services de l'Etat tienne compte des évolutions démographiques et des impératifs d'une gestion rationnelle. Cela n'exuse pas l'absence de coordination et de concertation qui caractérise les restructurations des services territoriaux.

L'éducation nationale, la Banque de France, la défense, les finances, l'intérieur, la poste, la S.N.C.F. et bien d'autres administrations planifient, chacun dans son coin, le redéploiement de leurs moyens. Il serait temps, monsieur le ministre, d'en finir avec cet éclatement et je souhaite que le Gouvernement mette enfin en place une approche interministérielle des restructurations affectant les services extérieurs de l'Etat ou de ses grands établissements.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Voilà une remarque plus constructive !

**M. Yves Coussain.** Vous le savez, le réseau des services publics est un instrument essentiel de la politique d'aménagement du territoire. Dans les zones fragilisées, le départ d'un régiment ou d'une brigade de gendarmerie, la fermeture d'un bureau de poste ou d'une perception représentent à la fois une perte de substance pour l'économie locale et une diminution de la qualité du service.

Ces mouvements, lorsqu'ils sont inévitables, doivent être soigneusement planifiés et concertés pour que des actions de compensation soient mises en œuvre, en liaison avec les collectivités locales et les populations.

La politique du fait accompli des administrations parisiennes est regrettable. Il est également regrettable que le Gouvernement les laisse faire.

En bref, manque de moyens, pas de stratégie pour l'espace rural, baisse de la qualité des services publics dans les zones fragiles. Monsieur le ministre délégué, il n'y a pas de véritable politique d'aménagement du territoire. Le budget que vous nous proposez me semble plus préparer le déménagement de certaines zones qu'il n'aménage le territoire français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Oh là là ! Quelle hauteur de vue !

**M. Yves Coussain.** N'est-ce pas !

**M. le président.** Je vous remercie, mon cher collègue. La parole est à M. Claude Miquieu.

**M. Claude Miquieu.** Monsieur le ministre délégué, votre première proposition budgétaire, malgré une progression de 9 p. 100, n'exprimait pas autant que nous le souhaitions cette forte volonté que nous attendons du Gouvernement pour mieux aménager le territoire.

La correction apportée après le travail parlementaire, en liaison avec vos services, donne à votre budget une plus grande crédibilité et affirme cette volonté. Je me félicite notamment de l'inscription des crédits destinés à la conversion des sites du G.I.A.T. Ils intéressent le bassin tarbais - ce sera ma référence régionale, que vous me pardonnerez - mais ne régleront malheureusement pas à court terme les difficultés dues à la désindustrialisation de ce bassin, qui a perdu 6 000 emplois en dix ans, faisant du département des Hautes-Pyrénées la lanterne rouge de la région Midi-Pyrénées pour le taux de chômage.

Le vote de ce nouveau fonds m'amène à vous demander quelles sont vos propositions pour mieux coordonner le développement micro-économique local. L'expérience et les réflexions accumulées dans ce domaine fournissent aujourd'hui le cadre conceptuel et les méthodes générales nécessaires à la définition d'une politique de développement local. Les politiques nationales doivent être relayées par des opérateurs fiables et structurés. Cette organisation devrait, me semble-t-il, se situer à deux niveaux.

Le premier niveau est celui du préfet et de ses services, notamment lorsqu'il existe des sous-préfets « développeurs ». Ceux-ci sont les pivots administratifs qui, dans le respect des compétences des collectivités locales, doivent coordonner les actions des acteurs locaux.

La méthode appliquée dans notre département autour du préfet, avec tous les partenaires concernés, me semble pragmatique et efficace. Elle est facilitée par l'existence de trois fonds : de conversion, de développement industriel et d'aménagement des friches industrielles. Ces fonds doivent impérativement être reconduits à hauteur de 10 millions de francs en 1990, comme je vous l'ai demandé par courrier. Ils seront, je le souhaite, augmentés de la dotation spéciale du G.I.A.T.

Mais, au-delà de ce qui n'est qu'un exemple, certes perfectible, j'ai la conviction que notre pays doit mieux organiser ses compétences déconcentrées dans un souci de cohérence et d'efficacité.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Très juste !

**M. Claude Miquieu.** Le deuxième niveau d'organisation est inspiré d'un travail de recherche du professeur Rousseau sur le management des collectivités locales, mais aussi sur le projet que présentera en 1990 Jean-Michel Baylet sur la création des communautés de communes.

Le développement local est une réponse aujourd'hui reconnue pour résorber le chômage, par la croissance des P.M.E. et le partenariat local. Il est aussi efficace que les procédures nationales d'aides à ces P.M.E.

Ce partenariat permet en particulier au P.M.E. d'accéder aux différentes ressources immatérielles qui sont les clés de leur développement futur - je veux parler de la formation, de la recherche, des conseils, de l'information technique et économique.

Ne pourrait-on, monsieur le ministre, créer un organisme-type, que l'on pourrait appeler « institut départemental, ou interdépartemental, de management », destiné à conseiller les chefs d'entreprise grâce à l'aide d'universitaires ?

L'équipe dirigeante de tels instituts rassemblerait des chefs d'entreprise, des élus, des professeurs d'université. Elle serait le lieu de synthèse et de réflexion permettant de définir et de mettre en œuvre le nouveau partenariat. Elle permettrait surtout, me semble-t-il, de mieux coordonner les actions souvent dispersées et trop souvent concurrentes des chambres consulaires, des comités d'expansion économique ou des comités de bassin.

La richesse des initiatives locales ne doit pas devenir fragilité par absence de méthode, de répartition ou de coordination des missions.

Je sounaite, monsieur le ministre, que vous donniez votre avis sur cette orientation de la fonction préfectorale par cette nécessaire coordination des acteurs locaux.

L'aménagement du territoire n'est possible qu'avec des acteurs formés. Je souhaite que vous soyez à l'origine de l'ambitieux plan de formation de tous ces acteurs locaux, qu'ils soient élus, animateurs salariés de développement local, ou fonctionnaires.

Une coordination entre les ministères concernés, les associations d'élus, de maires, de conseillers généraux et de conseillers régionaux, et les associations de pays est urgente.

Ces acteurs locaux sont la courroie de transmission de notre projet d'aménagement du territoire. Cette courroie ne fonctionnera qu'avec des acteurs motivés, formés et ainsi intégrés dans le projet. La commission de formation du C.R.I.D.E.L. doit être ce lieu de réflexion et de propositions.

Cette dimension pédagogique doit aussi s'exercer dans le cadre de la solidarité internationale. Les pays de l'Est attendent une aide de formation aux techniques d'aménagement du territoire. Soyons là aussi présents au rendez-vous qu'ils nous fixent.

Pour terminer, je voudrais appeler votre attention sur le retard pris dans la définition des infrastructures transeuropéennes.

Il importe de réaliser une interconnexion physique des réseaux en comblant les chaînons manquants. Le tunnel sous la Manche en fournit une illustration intéressante.

Les liaisons transpyrénéennes me semblent aujourd'hui livrées aux concurrences valléennes sans véritable schéma directeur. Les liaisons rail-route exigent aussi des réponses rapides pour organiser l'interopérabilité des équipements existants et des équipements futurs. Le massif pyrénéen attend des réponses sur la faisabilité de ces projets à moyen et à long terme.

Voilà, monsieur le ministre, quelques réflexions et quelques propositions qui seront sûrement reprises dans le cadre du grand débat que les rapporteurs et M. Fauroux ont souhaité tout à l'heure pour 1990. J'attends avec intérêt la confirmation de cette annonce. L'aménagement du territoire doit être une priorité nationale, non seulement dans la réflexion, mais aussi par la mise en place de moyens importants et d'outils performants.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, vos prochains budgets seront adoptés à l'unanimité de cette assemblée. C'est en tout cas le vœu que je formule pour notre pays.

Dans cette attente et cet espoir, je voterai le budget que vous nous présentez aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.

**M. Jacques Chérèque, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la politique d'aménagement du territoire est revenue au premier plan des priorités.

Il y a beaucoup de raisons qui expliquent cette situation. Vos rapporteurs, M. Balligand et M. Dinet, les ont suffisamment développées dans leurs rapports pour que je n'y revienne pas aujourd'hui, sinon pour dire que la crise est passée par là et a profondément modifié les données et les perspectives de l'aménagement du territoire qui s'impose aujourd'hui.

Depuis dix-huit mois, j'ai visité une soixantaine de départements et rencontré des centaines d'élus et de responsables économiques et sociaux au cours de réunions de travail, de colloques ou d'autres manifestations. Je suis frappé de l'intensité avec laquelle tous veulent participer au renouveau nécessaire d'une politique d'aménagement du territoire. Cette politique continue donc à mobiliser, à passionner même.

Mon premier souci est en conséquence de poursuivre ce débat avec tous.

Je crois aussi, mesdames, messieurs les députés, ainsi que l'a suggéré M. le rapporteur de la commission de la production et des échanges et plusieurs autres intervenants, qu'un

débat à l'Assemblée nationale serait une excellente occasion de confirmer une nouvelle dynamique et de conforter la mobilisation et les efforts que je viens d'évoquer.

Le Gouvernement est prêt à vous proposer ce débat au cours de la session de printemps. M. le Premier ministre m'a donné son accord.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** La préparation de ce débat pourrait nous permettre de réfléchir à la ou aux structures permanentes à mettre en place pour faciliter l'indispensable coordination des politiques d'aménagement du territoire et des multiples acteurs concernés.

En 1988 et 1989, face à la situation perturbée que j'évoquais au début de mon intervention, j'ai organisé mon action autour de six grandes orientations :

Premièrement, remotiver l'ensemble des acteurs et mettre en perspective dans le temps et dans l'espace européen les différentes actions ;

Deuxièmement, préciser les objectifs ;

Troisièmement, reconquérir des marges de manœuvre ;

Quatrièmement, clarifier le rôle des différents acteurs ;

Cinquièmement, relancer certains grands programmes ;

Sixièmement, enfin, soutenir le développement local.

Comment se sont traduites ces orientations ?

J'ai tout d'abord soutenu les efforts de la D.A.T.A.R. pour diffuser des études de fond, comme l'atlas de l'aménagement du territoire et celle sur les villes européennes. Je suis en effet convaincu qu'il faut relancer les travaux de prospective, à condition qu'ils fassent l'objet de larges discussions. C'est pourquoi j'ai donné à la D.A.T.A.R. l'horizon 2015 comme ambition.

L'espace européen, au-delà même de l'Europe des Douze, est notre nouveau contexte, et M. Jean-Pierre Balligand a raison d'y insister fortement dans son rapport. Aussi ai-je pris l'initiative de réunir à Nantes, le 24 novembre prochain, tous les ministres de l'aménagement du territoire de la Communauté européenne, dans le cadre de la présidence française.

Au cours de la préparation du X<sup>e</sup> plan, mon ministère s'est fortement impliqué pour que l'aménagement du territoire figure comme un des grands chantiers du projet de Plan proposé par le Gouvernement.

Trois axes majeurs d'action se sont dégagés.

Il s'agit, en premier lieu, de mieux qualifier nos territoires, les brancher sur des réseaux et les inscrire dans un espace plus large. C'est tout l'enjeu des politiques menées en matière non seulement de désenclavement physique, mais également de localisation de l'appareil éducatif, de recherche et de centres de décision tertiaire. C'est également l'objectif recherché dans les zones les plus fragiles de notre territoire, rurales ou industrielles, en requalifiant leur environnement économique et urbain, d'abord en empêchant qu'elles ne s'enfoncent dans un cycle de récession ou de désertification et en leur donnant les moyens nécessaires pour qu'elles participent au processus général de développement.

En deuxième lieu, il s'agit de poursuivre le desserrement des activités industrielles mais aussi tertiaires sur le territoire, en jouant sur les marges d'investissements libérées par la croissance et en captant les capitaux internationaux mobiles. C'est l'enjeu des politiques de localisation.

Enfin, il convient de favoriser le développement local porteur d'emplois par le partenariat de terrain, y compris en mobilisant les représentants de l'Etat, ainsi que l'a expérimenté et souhaité M. Miquieu.

Cinq grands objectifs nous ont mobilisés.

Premièrement, les nouveaux contrats de plan mobiliseront sur la période 1989-1993 près de 100 milliards de francs de crédits, dont 55 milliards de l'Etat. Cet effort de qualification de nos espaces régionaux se traduira notamment par un rattrapage des régions les moins dotées en matière de grands équipements structurants - infrastructures, enseignement supérieur, recherche - et par une concentration de moyens en faveur des zones rurales, industrielles ou urbaines défavorisées.

Malgré un effort budgétaire très fort, j'ai retrouvé des marges de manœuvre en limitant une contractualisation excessive des crédits du F.I.A.T. et du F.I.D.A.R.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** De 80 ou 95 p. 100, on est passé à 50 p. 100. Cette contractualisation avait bloqué nos possibilités d'action propre sur la durée du plan précédent.

Deuxièmement, les grands programmes d'équipements et de réseaux de communication ont été considérablement accélérés.

Troisièmement, un recentrage des fonds structurels de la Communauté sur les espaces les plus handicapés a été réalisé.

Quatrièmement, une relance des actions de localisation dans les zones prioritaires de l'aménagement du territoire est opérée ; on constate une réapparition effective de grands projets industriels - près de 16 000 emplois, dont 9 000 relevant d'investissements étrangers. Pour 1989, les chiffres actuellement disponibles confirment cette tendance.

L'engagement actuel, monsieur Chavanes, est de l'ordre de 300 millions de francs. Nous ferons face en 1990 et, si un très grand projet industriel se présentait, j'ai l'assurance du Premier ministre que nous pourrions mobiliser des fonds exceptionnels. Quoi qu'il en soit, aucun projet industriel n'a été écarté récemment faute de moyens financiers de subvention.

**M. François d'Aubert.** Même pas l'usine Pechiney ?

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Cinquièmement, l'adaptation des politiques en faveur de l'aménagement rural, du développement local et de la reconversion industrielle a également fait l'objet de nos efforts, avec le recentrage du F.I.D.A.R. sur des objectifs prioritaires de développement économique, la création du F.R.I.L.E. - 250 millions de francs par an pendant cinq ans -, fonds contractualisé et déconcentré, la création du G.I.D.E.L., groupe interministériel pour le développement local et, dernièrement, du C.R.I.D.E.L., le centre de recherches et d'initiatives pour le développement local. Enfin, les moyens consacrés à la reconversion industrielle ont été renforcés : création d'un fonds de redéveloppement industriel pour les nouvelles zones touchées par la conversion, dotation des sociétés de conversion et maintien des fonds d'industrialisation, P.A.C.T. urbains, friches industrielles.

**M. André Billardon.** Très bien !

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Comment se traduiront ces orientations en 1990 ? Il convient de conjuguer et non d'opposer deux exigences : la modernisation de notre société et la réduction des inégalités de développement. Bref, il s'agit de moderniser dans la solidarité.

Cela se traduira par une relance de la prospective.

Il est indispensable de voir loin et de faire se croiser les grandes évolutions économiques et sociales avec l'évolution des territoires. La construction européenne nous invite à cette démarche, comme aussi ce qui se passe à l'est de l'Europe et dans le Maghreb.

Sur ce plan, la D.A.T.A.R. doit redevenir un lieu de débats, d'éclairage des politiques publiques, aussi bien pour le Gouvernement que pour l'ensemble des collectivités locales.

Cela se traduira également par la poursuite ou l'engagement de cinq grands chantiers prioritaires.

Je citerai, en premier, l'aménagement et le développement rural car je crois profondément qu'il doit constituer l'une des préoccupations majeures d'une politique d'aménagement du territoire inscrite dans l'espace européen.

Nous avons des zones de fragilité qui ne peuvent être laissées pour compte. L'agriculture ne peut plus suffire pour animer la vie économique de ces zones. Il faut développer la pluri-activité, soutenir les initiatives locales pour de nouvelles activités hors agriculture et adapter, pour les maintenir, les services publics en milieu rural.

Cela nécessite certainement, comme le souligne M. Balligand, l'organisation de réseaux de petites villes liées aux grands pôles urbains, mais aussi, ainsi que le disent M. Dinot et M. Rimareix, des politiques spécifiques, mieux ciblées, qui s'intègrent dans des projets de développement local et qui associent les différents acteurs du terrain.

Je suis également très attentif aux propos de M. Chavanes et tout prêt à explorer certaines voies qu'il suggère pour les zones prioritaires, en particulier en matière de soutien à des petits projets qui ne bénéficient pas de la procédure de la P.A.T., et cela en associant les départements et les régions, s'ils le veulent bien.

En matière de taxe professionnelle, il existe évidemment des déséquilibres flagrants, et pas seulement entre la région parisienne et les zones rurales. Je crois qu'une action plus forte pour susciter l'intercommunalité devrait dans beaucoup de cas atténuer ces disparités.

Les mécanismes de péréquation nationaux, comme la D.G.F., sont très complexes et très lourds. Ils n'intègrent pas les objectifs d'aménagement du territoire. Je suis prêt à proposer au ministre de l'intérieur d'explorer les solutions possibles pour mieux prendre en compte les préoccupations de l'aménagement du territoire dans la réforme des structures territoriales, comme dans les systèmes de péréquation des ressources locales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. François d'Aubert.** Pour le foncier non bâti aussi !

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** J'en viens à la politique des villes et des réseaux en villes.

Les études que la D.A.T.A.R. a présentées cette année sur les villes européennes ont relevé les forces et les faiblesses de notre armature urbaine.

L'enjeu avec chacune de ces villes est de définir une stratégie de développement à long terme. Celle-ci doit prendre en compte les vocations spécifiques que la ville se choisit et identifier les handicaps qu'il lui faudra surmonter pour répondre au défi de la compétition internationale.

Pour mieux peser dans la compétition européenne, un certain nombre de villes ont la volonté de se mettre en réseaux en conjuguant leurs atouts respectifs. Leur objectif est de s'organiser, de se spécialiser et de se promouvoir ensemble sans vouloir pour autant gommer leurs domaines de concurrence. Elles recherchent des projets de coopération intervilles.

C'est ainsi que plusieurs agglomérations, avec le concours technique et financier de la D.A.T.A.R., ont engagé des réflexions : Lyon avec sept chefs-lieux de département de la région Rhône-Alpes, Reims-Troyes et Châlons-sur-Marne, Poitiers-Niort-La Rochelle et Angoulême, Toulouse et les petites villes de Midi-Pyrénées, Montpellier-Nîmes, Le Mans-Laval-Alençon, et d'autres encore.

Développement économique et développement social urbain sont étroitement liés. La délégation interministérielle aux villes et la D.A.T.A.R. collaborent actuellement à la préparation de contrats de ville.

Je parlerai maintenant de l'aménagement de l'Ile-de-France.

Il ne s'agit pas pour nous de jouer Paris et l'Ile-de-France contre la province, mais de traiter ce dossier en cohérence avec les impératifs nationaux d'aménagement du territoire.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** D'abord, faire payer une part croissante de l'aménagement de l'Ile-de-France par ses activités et ses habitants ; par la taxe sur les bureaux et les péages autoroutiers, va bien dans ce sens. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Nous entendons également faire prendre en compte l'approche du grand Bassin parisien. Il s'agit non pas de favoriser l'éclosion d'une monstrueuse « méga-cité », mais de bien positionner les problèmes directs de l'Ile-de-France dans le cadre d'une politique globale de la charpente urbaine nationale et européenne.

Enfin, une relance de la politique de décentralisation administrative sera prochainement engagée et fera l'objet d'une communication en conseil des ministres.

**M. Michel Dinot, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Elle reposera sur des objectifs de réduction d'effectifs en région parisienne, des moyens d'incitation financière pour l'accompagner et des dispositions favorisant la mobilité et l'accueil des personnels.

Quant à la recherche et à la formation supérieure, elles constituent aujourd'hui des facteurs très importants de qualification des territoires et de localisation des activités. Il nous faut donc considérer que cette localisation sur le territoire constitue un enjeu aussi décisif que l'étaient les infrastructures routières il y a quelques années.

J'attends les conclusions de l'étude que j'ai lancée avec Hubert Curien sur la localisation de la recherche publique et nous travaillons dans ce sens, en collaboration avec le ministre de l'éducation nationale, sur les contrats quadriennaux Etat-universités.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Ça va être dur !

**M. Michel Dinot, rapporteur pour avis.** Oui, il va y avoir du travail !

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Je considère que ce secteur doit devenir une préoccupation permanente de la D.A.T.A.R., qui doit renforcer son action dans ce domaine.

J'en arrive, enfin, aux zones de conversion industrielle.

En 1990, l'Etat poursuivra son action dans les zones prioritaires de l'arc nord-est et l'intensifiera sur les bassins connaissant des problèmes aigus, sur le versant nord-est de Lille, notamment.

Dans les autres bassins de conversion, les moyens des fonds de conversion et du fonds de reconversion industrielle seront mobilisés pour le financement d'opérations innovantes ou ayant un caractère d'exemplarité marqué dans un processus de redéveloppement.

Par ailleurs, le processus de dévolution du patrimoine immobilier des houillères du Nord - Pas-de-Calais devra effectivement s'engager dans des conditions négociées avec les collectivités locales concernées et dans les meilleurs délais.

Quels moyens en 1990 ?

Du point de vue budgétaire, le projet de loi de finances initiale pour 1990 qui vous est présenté prévoit déjà une augmentation des crédits de près de 9 p. 100.

D'autre part, en accord avec le ministre chargé du budget, je vous confirme qu'un complément des crédits de paiement de 116 millions de francs viendra abonder la prime d'aménagement du territoire par amendement du Gouvernement à la fin de la deuxième lecture.

De même, le Gouvernement a pris l'engagement d'inscrire dans la prochaine loi de finances rectificative des autorisations de programme d'un montant qui ne sera pas inférieur à 550 millions de francs, avec les crédits de paiement correspondant de l'ordre de 80 millions de francs. Quant aux 550 millions de francs de crédits supplémentaires, ils seront prioritairement affectés à la P.A.T. pour 380 millions de francs au moins.

Je tiendrai le plus grand compte, pour la répartition du solde des crédits complémentaires, des recommandations de la représentation nationale, particulièrement en ce qui concerne le F.I.A.T. le F.I.D.A.R. et le F.i.A.M.

La progression du budget ainsi complété constitue un net renversement de tendance par rapport à la forte décroissance subie au cours de ces dernières années.

Ainsi, par rapport aux besoins prioritaires d'intervention sur les zones rurales fragiles, ou sur les problèmes de reconversion aigus qu'ils concernent, par exemple, le textile, les bassins miniers, ou la restructuration et l'avenir du G.I.A.T., nous avons les moyens et la diversité des outils nécessaires pour une action adaptée à chaque situation.

Enfin, grâce aux moyens supplémentaires, nous pourrions doter la P.A.T. d'un montant très significatif - nous observons un quasi-triplement du montant - qui sera un affichage très fort dans la compétition pour les projets dits « internationalement mobiles ».

En conclusion, mesdames, messieurs les députés, je suis persuadé que nous sommes en train de donner un nouveau contenu à la politique d'aménagement du territoire, celle d'une troisième époque, après les années 60 et les années de crise de 1975 à 1985.

L'impératif européen, comme l'émergence du développement local, justifie plus que jamais l'affirmation d'une politique nationale d'aménagement du territoire, laquelle doit dégager une vision d'ensemble et des priorités afin d'indiquer clairement comment peuvent se partager sur le territoire les

fruits de la croissance, en termes d'investissements, de ressources fiscales et d'emplois. Cette politique, nécessairement transversale et structurelle, se moque des frontières sectorielles et s'intéresse aux mouvements profonds.

En ce sens, elle doit être au centre de l'inspiration du Gouvernement, soucieux d'expliquer à la nation les enjeux et les défis de la période et les étapes de son action. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

Nous en arrivons aux questions, dont vous connaissez tous la procédure.

Pour le groupe U.D.C., la parole est à M. Francis Geng.

**M. Francis Geng.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la compétition économique se situe désormais sur le plan européen. Le « territoire » n'est plus national, il est européen.

Les cartes de l'Europe, celles des autoroutes, des voies ferrées, des valeurs ajoutées ou des populations mettent toutes en évidence l'existence d'un axe Londres-Milan et d'une zone de haute pression économique qui, « bombant le torse » vers l'Est, préoccupe tous ceux que l'histoire économique a placés en dehors de cet axe.

Ainsi, une partie du territoire français apparaît décalée vers l'Ouest et isolée par rapport aux courants d'échange et d'activité du « croissant fertile européen », que vous appelez, monsieur le ministre, si mes souvenirs sont bons, « la banane bleue ». (*Sourires.*) Si cette tendance et cette localisation des activités économiques se confirme, elle pourrait accroître la marginalisation géographique de l'Ouest français.

Une chance est à saisir, monsieur le ministre, pour son désenclavement : il s'agit, en particulier, de l'intégration européenne, des courants d'échanges engendrés, pour l'Ouest, par le tunnel sous la Manche, l'axe Calais-Bayonne - présidé par mon ami Daniel Guélet - et par l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la C.E.E.

Dans cette perspective, il serait inadmissible que notre pays joue uniquement le rôle de plate-forme de transit. Au contraire, il faut permettre l'établissement d'une activité économique locale florissante dans ces régions. Toutes les mesures nationales et européennes qui accompagneront cette politique seront appréciées et développeront donc le dynamisme des collectivités locales et de leurs acteurs locaux.

Or, dans l'Ouest, de nombreuses zones ne peuvent pas bénéficier de la prime d'aménagement du territoire. Par exemple, tout l'est du département de l'Orne en est exclu. Par ailleurs, pour de prétendues raisons de restructuration, de grands services publics envisagent froidement de fermer leurs antennes administratives déconcentrées - ainsi le comptoir de la Banque de France de la ville de L'Aigle. Pensez-vous, monsieur le ministre, que ce type de décision favorise le maintien des activités ou le développement de nouvelles activités ?

Alors que tous les agents sociaux, syndicaux, économiques et politiques, tous les chefs d'entreprise de la région se battent pour l'emploi, considérez-vous comme normale cette disparité dans l'attribution de la prime d'aménagement du territoire ?

Que comptez-vous faire pour redresser cette situation et corriger cette injustice ? Je crois qu'il y va profondément de la vie de nos régions et de la province. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Monsieur le président, monsieur le député, comme je l'ai dit dans mon discours, les problèmes des régions du Grand-Ouest, notamment de la façade atlantique, doivent de nouveau faire l'objet de notre part d'une attention particulière.

Cela s'inscrit dans une préoccupation pour le long terme, qui tient compte des tendances à la concentration d'activités autour du « croissant » Londres-R.F.A.-Italie, ce que vous avez appelé « la banane bleue » ...

**M. Francis Geng.** C'est vous qui avez employé cette expression !

**M. le ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Oui, à cause de la forme et de la couleur sur les cartes. (*Sourires.*)

Cette action suppose une réflexion prospective qui va bien au-delà d'une planification sur cinq ans. J'ai demandé à la D.A.T.A.R. de l'engager avec l'ensemble des collectivités et des acteurs économiques.

Au sein de cette action, et bien au-delà du problème des infrastructures et de l'effort à poursuivre en la matière, les politiques de localisation des activités industrielles et tertiaires restent fondamentales. En dépit du dynamisme manifesté par nombre de régions du Grand-Ouest, la répartition des activités secondaires et des centres de décision et de recherche reste encore trop déséquilibrée au détriment de cet ensemble.

A cet égard, je rappelle toutefois que la quasi-totalité du Grand-Ouest est éligible à la P.A.T. et que l'essentiel des zones à taux maximum s'y concentre.

Contrairement à des idées reçues, l'Ouest atlantique n'est pas « l'oublié » du régime de la P.A.T. Sur les dix-neuf derniers mois, plus de cinquante projets industriels correspondant à près de 5 000 emplois ont été localisés grâce à la P.A.T. dans les cinq régions concernées de la Basse-Normandie à l'Aquitaine.

**M. Francis Geng.** Et l'Orne ?

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Je vais vous en parler, monsieur le député.

Cette situation va d'ailleurs en progressant, si j'en juge, par exemple, par les chiffres correspondant à la Basse-Normandie : 126 emplois primés en 1987, 560 en 1988, 629 en 1989.

**M. Francis Geng.** On se bat comme des chefs ! (*Sourires.*)

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Soit. En ce qui concerne l'Orne, j'ai bien conscience du problème posé par le zonage P.A.T. qui exclut la partie « est » de ce département.

Mais, comme vous le savez, le zonage de la P.A.T. est sous haute surveillance de la Communauté européenne et il est peu probable que nous puissions le modifier dans des délais très courts. Il nous est donc extrêmement difficile de proposer des modifications à la Commission.

En revanche, l'est de l'Orne reste éligible en totalité aux fonds du F.I.D.A.R. et je peux vous assurer que dans le cadre de l'enveloppe nationale que j'entends abonder en 1990, si des projets intéressants se présentent, je les soutiendrai. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Francis Geng, pour une seconde question.

**M. Francis Geng.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, s'il est un domaine qui pourrait se révéler très prometteur pour nombre de nos départements de terroir, c'est bien celui du tourisme rural. Je pense notamment à toutes les zones géographiques qui se situent à moins de trois heures de route d'une grande agglomération et qui sont donc propices à un tourisme de week-end, à un tourisme de passage et à des vacances courtes.

En ma qualité de rapporteur du budget du tourisme, j'ai la certitude qu'il existe une demande potentielle très importante. Mais, malgré quelques expériences encourageantes, le tourisme rural reste à inventer et à développer. Les équipements sont souvent inadaptés ou inexistantes. L'accueil est inconnu ou au stade des balbutiements. Pourtant, il y a de la survie de nombreuses régions et de nombreux villages, du maintien de nombre d'activités, de la mise en valeur de richesses méconnues et en fin de compte, de la défense d'une vie locale de plus en plus difficile à assurer.

Monsieur le ministre, une grande politique structurelle, humaine et commerciale s'impose pour enrayer la désertification des campagnes. Cela mérite une réflexion interministérielle approfondie avec vos collègues du tourisme, de l'agriculture, de l'environnement, de la santé, de l'intérieur... - j'en oublie sûrement un certain nombre !

Dans mon rapport sur le budget du tourisme, monsieur le ministre, j'ai préconisé la création d'un comité interministériel sur le tourisme en espace rural et l'établissement, à l'instar de ce qui a été fait pour la mer ou la montagne, d'un véritable plan de développement du tourisme en milieu rural.

- Monsieur le ministre, que pensez-vous de ces propositions ? Si vous les estimez utiles, que comptez-vous faire pour les rendre opérationnelles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Monsieur le député, vous aurez noté que, dans mon discours liminaire, j'avais considéré le développement rural comme une priorité et même comme la première priorité.

Je vous ai signalé aussi que le Premier ministre m'avait autorisé à prendre l'engagement d'un grand débat sur l'aménagement du territoire. Je précise que l'aménagement rural devra y tenir une place centrale, le tourisme y occupant bien évidemment toute sa place puisque le tourisme en milieu rural est souvent l'un des éléments déterminants d'une consolidation du développement économique, voire simplement d'un développement économique.

Faudra-t-il créer des institutions nouvelles ? Je suis ouvert à toute réflexion, sur ce plan ; on verra sur quelles conclusions débouchera le débat et s'il apparaît à l'évidence, à l'issue du débat, que telle structure peut favoriser la confrontation des acteurs et l'élaboration de grands programmes en faveur du tourisme en milieu rural et du développement rural en général.

Cependant, je vous signale que le comité de gestion du F.I.D.A.R. est déjà un lieu de concertation des politiques touchant au développement rural, notamment au tourisme, puisque l'ensemble des ministres concernés se rencontrent au C.I.D.A.R., comité interministériel du développement et de l'aménagement rural. Peut-être faut-il adapter ce comité interministériel ? Il faudra certainement l'ouvrir et en faire véritablement un lieu de réflexion et d'action. Le débat reste ouvert et je suis partisan de cette réflexion. Nous verrons à quelle conclusion nous aboutirons.

**M. François d'Aubert.** Il faut un délégué, quoi ! (*Sourires.*)

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le ministre. La parole est à M. Georges Chavanes.

**M. Georges Chavanes.** Monsieur le ministre, M. Loïc Bouvard n'étant pas en mesure d'intervenir, puisqu'il préside la séance (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*), je vais vous poser la question qu'il voulait vous poser, en son nom et au nom de nombre de députés U.D.C. (*Exclamations et sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. René Dosière.** C'est interdit depuis aujourd'hui !

**M. Georges Chavanes.** L'auteur de la question est présent ! Sinon je ne l'aurais pas posée !

**M. Francis Geng.** Ils sont cyniques.

**M. Georges Chavanes.** La délégation à l'aménagement du territoire a longtemps agi avec succès pour désengorger la région parisienne et donc y améliorer la qualité de la vie et conforter les régions économiquement et industriellement les plus faibles afin, là aussi, d'améliorer la qualité de la vie.

Ainsi, pendant des années, la Bretagne et d'autres régions ont bénéficié des actions de la D.A.T.A.R. et des crédits du F.I.D.A.R. Aujourd'hui, nous ne sentons plus la volonté politique de continuer dans ce sens. La région parisienne croît de nouveau rapidement, au risque d'une détérioration de la qualité de vie de ses habitants. Dans cette région, se concentrent de plus en plus la matière grise et les pouvoirs de décision. Toutes les opérations de décentralisation sont stoppées - qu'il s'agisse de la sécurité routière, de la météorologie nationale ou des phares et balises.

Bref, je voudrais plus spécifiquement vous dire combien nous sentons monter l'inquiétude non seulement de la France rurale mais aussi des villes moyennes et des petites villes.

Comment maintenir nos concitoyens dans les zones rurales de notre pays alors que le nombre des exploitations agricoles et celui des commerces diminuent rapidement ?

Certes, les régions et les départements agissent pour l'aménagement interne de leurs territoires respectifs - je pense notamment à l'opération intégrée de développement en faveur de la Bretagne centrale. Mais sur le plan des activités économiques, l'impulsion et l'exemple de l'Etat demeurent indispensables.

Et je suis affligé de constater, par exemple, que la S.N.C.F. axe la desserte de la Bretagne par le T.G.V. sur les plus grandes villes sans tenir compte, comme à Redon, à Sablé, ou à Vitré, des arrêts susceptibles de desservir des bassins d'emplois de 60 000 à 100 000 habitants. De même, pour la concentration des établissements scolaires autour des villes les plus importantes, sur recommandation des structures de l'éducation nationale.

Pouvez-vous résumer les grandes lignes de votre action en vue de sauvegarder et de développer les zones rurales sensibles, les bassins d'emplois autour des petites villes, notamment par l'aide à la création d'emplois dans l'industrie et les services ?

Pouvez-vous nous citer les décentralisations et les implantations administratives que vous allez faire dans les six prochains mois ?

Face à la montée des inquiétudes, avez-vous, monsieur le ministre, enfin, quelque chose à nous dire pour ces régions ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** C'est M. Borotra qui va répondre ! (*Sourires.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Monsieur le député, vous me pardonnerez de vous tourner le dos pour m'adresser à M. le président ! (*Sourires.*)

Monsieur le président, nous avons déjà largement engagé le débat sur la nécessité d'une politique d'aménagement et de redéveloppement rural. Je vais vous indiquer quels sont les grands principes qui vont guider la réorientation de cette politique.

D'abord, l'aménagement rural doit sortir des caricatures. C'est le premier message que je me suis efforcé de faire passer cette année au cours de visites dans près de soixante départements. S'il est vrai que des zones rurales sont particulièrement fragilisées et en danger, il est faux de généraliser et de prétendre que le désert gagne partout. Depuis 1975, certains espaces ruraux connaissent une dynamique de développement tout à fait significative. De même, on a tendance à dire que la friche progresse. C'est largement faux : au contraire, dans certains secteurs, elle a régressé sous l'effet de l'urbanisation, des infrastructures et même de la forestation.

Ensuite, nous devons nous concentrer sur les vraies priorités, donc ne pas tenir un discours général et uniforme sur l'aménagement rural, mais considérer les différents aspects de la réalité. 20 p. 100 du territoire sont effectivement menacés de fracture sous l'effet de la crise de certaines activités agricoles ou du vieillissement de la population. C'est là qu'il faut concentrer des efforts et des outils spéciaux : zones à fort handicap - les Cévennes, les Alpes du Sud, la Corse et quelques autres - zones rurales fragilisées par l'évolution de la politique agricole commune ainsi que certaines zones fragilisées par des crises industrielles.

Il faut également dégager quelques grands objectifs. Voici ceux que je vous propose. Ne pas préserver seulement les activités agricoles, mais chercher à diversifier l'économie rurale - petites et moyennes industries, artisanat, tourisme. S'appuyer sur l'armature du monde rural, villes moyennes ou petites, pour des réseaux de services, et favoriser l'approche intercommunale. S'appuyer sur des filières et des ressources porteuses et créatrices d'emplois : le bois, l'agro-industrie, les produits agricoles labélisés - plutôt en zone de montagne - le tourisme, la sous-traitance industrielle.

A ces fins, nous avons recentré le F.I.D.A.R. sur les zones et les grands objectifs que je viens de mentionner : accueil d'activités nouvelles, filières de qualité, réseaux de services au public et aux entreprises. Nous avons favorisé la réalisation de programmes de zones par le biais de contrats de Plan. Les P.A.C.T. ruraux et de montagne mobiliseront près de 3 milliards de francs sur cinq années. Ils serviront de base aux interventions européennes de l'objectif 5 B, qui couvriront l'essentiel de nos zones rurales fragiles.

Nous avons également relancé un certain nombre de dossiers de fond : sur la pluriactivité, un guide sera prochainement publié. Des mesures figurent dans la loi complémentaire agricole. Il s'agit d'un chantier important et ouvert. Pour les services en milieu rural, des expériences, appuyées

par les ministères, seront lancées dans sept départements pilotes : elles devraient déboucher sur un dispositif concerté Etat-collectivités. Je suis particulièrement sensible aux remarques de certains sur l'espèce d'« enchaînement désordonné » qui conduit à la disparition de certains services publics, sans coordination. Voilà pourquoi nous avons lancé une expérience dans sept départements.

Enfin, nous pensons à la relance des politiques de montagne : réunion d'ici à janvier prochain du conseil national de la montagne. Les réflexions sur l'intercommunalité progressent. Elles devraient déboucher sur un projet de loi que présentera M. Baylet.

Monsieur le président, 1990 devra marquer une inflexion de ces politiques, en particulier avec l'accroissement des moyens du F.I.D.A.R. La rallonge budgétaire du collectif devrait permettre de développer à une échelle beaucoup plus large le soutien de petits projets industriels en zone rurale, grâce notamment à un soutien à l'immobilier d'entreprise.

Vous avez parlé de la relance de la décentralisation : je me prépare à faire une communication à ce sujet en conseil des ministres. Je vous ai dit, dans mon exposé liminaire, que j'entendais reprendre tous les dossiers et accompagner un certain nombre d'entre eux. Vous avez appelé mon attention sur celui des phares et balises. En tant que préfet délégué au développement économique de la Lorraine, j'ai trop connu de décentralisations autoritaires et centralisées qui ne se sont jamais réalisées ! Je veillerai donc à ce que celles qui sont décidées soient effectivement réalisées.

Enfin, s'agissant de votre circonscription, à l'exception de deux cantons, elle est entièrement éligible, je vous le signale, au P.A.C.T. du contrat de plan et à l'objectif 5 B.

Par ailleurs, l'accélération progressive de l'infrastructure routière R.N. 24, dans ce secteur, est un gage à la fois d'amélioration du cadre de vie et de développement économique.

Soyez donc assuré que le développement rural sera une des priorités de mon action en 1990.

**M. le président.** Monsieur le ministre, à un double titre, je vous remercie !

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. François Lonclé.

**M. François Lonclé.** Ma question rejoint celle de mon collègue normand Geng. Au cours des années 60, caractérisées par une politique d'aménagement du territoire, c'est vrai que l'Ouest, le grand Ouest, celui au-delà d'une ligne allant du Havre à Marseille, a été favorisé. Et puis, de 1969 ou 1970 jusqu'en 1981, cet aménagement du territoire est tombé comme en déshérence ; il n'était plus une priorité, ni même un objectif, il n'existait pratiquement plus. A partir de 1981, on lui substitue la décentralisation. Avec les contrats de plan Etat-région, elle a été incontestablement, reste et sera encore un élément clé du développement économique. Mais on s'aperçoit, et nos rapporteurs l'ont dit, que non seulement elle ne corrige pas les inégalités régionales mais que, parfois, elle les accentue.

Aujourd'hui, où en sommes-nous ? Fort heureusement, les nouvelles sont meilleures du côté du Gouvernement. L'aménagement des années 90 s'annonce à nouveau comme une priorité. Mais de toutes ces années d'abandon, il s'est ensuivi, notamment, que plusieurs départements de l'Ouest ont subi et continuent de subir un taux de chômage très supérieur à la moyenne nationale.

Alors, quel avenir pour cette région et, au premier chef, pour la Normandie ? Quel avenir pour ses infrastructures ferroviaires, dont le développement est nécessaire - et à cet égard, nous avons consulté les cartes récentes avec une certaine inquiétude - quel avenir pour ses ports, pour ses zones rurales, ses villes moyennes ou ses capitales régionales ?

Il est grand temps de s'apercevoir que ce grand Ouest, laissé pour compte des années 70 doit redevenir un élément décisif.

Cette question intéresse nombre de mes collègues, en particulier M. Mexandéau, et je vous remercie par avance, monsieur le ministre, de nous répondre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Monsieur le député, j'ai déjà évoqué dans mon intervention et également en réponse à plusieurs questions la nécessité de relancer la réflexion pros-

pective que doit mener la D.A.T.A.R. en concertation avec tous ceux qui ont pour préoccupation le devenir à moyen terme des différentes parties de notre territoire. Je souhaite qu'une attention toute particulière soit accordée aux conséquences de l'ouverture européenne sur les régions de la façade Atlantique et, plus généralement, sur celle du grand Ouest.

Le renforcement des courants d'échange et la concentration d'activités autour du fameux croissant allant du nord de l'Europe jusqu'à l'Italie risque de marginaliser, dans une certaine mesure, la façade atlantique. Le sera-t-elle pour autant réellement ? Je ne le crois pas. Rien n'est perdu à cet égard, bien au contraire, à en juger par le dynamisme des secteurs industriel et tertiaire qui se manifeste dans de nombreuses zones de l'Ouest et du Sud-Ouest et qui contraste quelquefois avec le déclin de certaines régions d'industrie traditionnelle.

C'est à coup sûr un acquis que l'on peut porter à l'actif de la politique d'aménagement du territoire grâce à un effort patient de plus de vingt-cinq ans. Depuis le plan routier breton, les grands programmes structurants se poursuivent et s'accroissent dans les derniers contrats de plan, avec la rocade Calais-Bayonne, l'arrivée du T.G.V. Atlantique, l'électrification des lignes ferroviaires de la Bretagne - Paris-Caen-Cherbourg, ou Poitiers-La Rochelle. Bref, le développement de l'Ouest se poursuit avec des effets importants de l'Etat.

Je confirme donc que la priorité à l'Ouest doit non seulement demandeur ce qu'elle est, mais retrouver la place qui a été la sienne à l'origine de la politique française d'aménagement du territoire.

J'ai demandé à la D.A.T.A.R. d'engager ce mouvement en prenant attache avec les acteurs locaux, les présidents de régions et les maires des grandes villes dans une perspective à moyen terme, mais également à plus court terme, celle de l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 1993.

La façade atlantique n'est pas uniquement un problème français. Sans doute aurai-je l'occasion d'évoquer la question lors de la réunion informelle des ministres chargés de l'aménagement du territoire qui se tiendra à mon initiative, le 24 novembre prochain, à Nantes. Au demeurant, ce n'est pas par hasard si la ville de Nantes a été choisie pour accueillir les participants. Il s'agit de témoigner par ce symbole de l'importance que revêt le devenir de la façade atlantique et les problèmes auxquels elle va devoir faire face dans la perspective de cette politique : rénover l'aménagement du territoire.

**M. François Lonclé.** L'Ouest commence au sud de la Seine !

**M. le président.** La parole est à M. René Dosière.

**M. René Dosière.** Monsieur le ministre, parmi les difficultés qui rendent malaisée l'élaboration d'une politique d'aménagement du territoire national figurent, me semble-t-il, les lois de décentralisation.

En effet, la compétence dans ce secteur est désormais partagée entre l'Etat et les régions. Or si ces deux partenaires se rencontrent par l'intermédiaire de leurs représentants à l'occasion de l'élaboration des contrats de plan, nous ne saurions soutenir, surtout compte tenu des conditions dans lesquelles ils ont été élaborés, que ces documents expriment à eux seuls une politique de l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, les décisions que prennent les grandes entreprises nationales contribuent également, en cas d'investissements importants, à l'aménagement du territoire, sinon à son démantèlement, quand elles ont pour effet la suppression d'établissements ou d'infrastructures, et je pense plus particulièrement aux fermetures de lignes de la S.N.C.F.

Or ces divers acteurs n'ont pas l'occasion de se rencontrer pour rendre cohérentes leurs actions. Comptez-vous prendre une initiative pour organiser de manière institutionnelle la rencontre régulière de ces acteurs-là et de tous ceux qui ont une compétence en matière d'aménagement du territoire ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Monsieur le député, l'aménagement du territoire demeure une compétence de l'Etat, qui est garant de l'effort de réduction des disparités de développement.

Les collectivités locales, les régions sont devenues des partenaires à part entière de la réflexion sur l'aménagement des différents espaces de notre territoire. La négociation des

contrats de plan et leur conclusion a été une occasion privilégiée, mais somme toute limitée, de rencontres entre les responsables des collectivités régionales et l'Etat. Cependant, j'ai tout à fait conscience du caractère quelque peu réducteur de cette opération, du fait de sa périodicité et de la non-participation des collectivités d'un autre niveau, qui se trouvent ainsi écartées. Je reconnais donc l'opportunité qu'il y aurait de raisonner sur des espaces qui ne correspondent pas nécessairement aux découpages administratifs - espaces inter-régionaux, massifs montagneux, zones qui connaissent des problèmes transfrontaliers. S'impose, en effet, un autre cadre.

Le Gouvernement y réfléchit et s'entoure d'avis techniques relatifs aux différentes formules possibles. En son nom, je me suis engagé à ce que ce type de débat ait lieu devant l'Assemblée nationale. Nous pourrions présenter les réflexions et les propositions des groupes de travail constitués dans cette perspective.

Semble également se dégager le besoin d'une structure de réflexion sur la politique d'aménagement du territoire qui regrouperait les représentants de tous les acteurs locaux du développement - au premier chef les collectivités locales - et qui se réunirait à intervalles réguliers pour éclairer les choix stratégiques qui s'imposent au Gouvernement. Pour ma part, je souhaite pousser ce projet en 1990, parallèlement à la relance des travaux de prospective régionale qu'engage la D.A.T.A.R.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Monsieur le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions, je veux d'abord, vous vous en doutez bien, appuyer votre position, qui répond de façon positive à la demande, exprimée par de nombreux collègues, relative à l'instauration d'un grand débat sur l'aménagement du territoire. Il faut, en effet, prendre en considération les régions qui connaissent des difficultés, mais, plus généralement, s'intéresser à l'ensemble du territoire dans toute sa diversité - ce territoire dont l'aménagement plonge ses racines dans l'histoire, il n'est que de relire *L'Identité de la France* de Braudel - et prendre en compte les accélérations de cette histoire, avec les Trente glorieuses, la crise, la reprise.

Pour demain, il faut une politique toujours plus solidaire, d'autant plus solidaire que nous avons à faire face au libéralisme. En fin de compte, nous voulons pour la France une politique socialiste !

Indépendamment de ce grand débat, il faut attacher de l'importance à l'aménagement et à la conversion des zones de vieilles industries. Ces zones demandent d'abord une véritable structuration territoriale, une organisation qui ne soit plus liée à la seule extraction ou aux activités anciennes. En fait, tout y est à faire, ou à refaire ! La politique que nous voulons doit permettre à la population de rester sur place et faire en sorte que les communes soient des communes d'exercice normal, si je puis dire. C'est vrai que les paramètres sont sacrément complexes ! Tout est mêlé, de l'économie au patrimoine, en passant par les friches, la santé, l'éducation, l'eau et toutes choses qui intéressent la vie humaine.

Il est donc nécessaire d'établir des contrats, avec des politiques transversales, calquées sur le type de celle que vous avez mise en place en Lorraine. Il serait souhaitable de les étendre en d'autres endroits.

Vous avez déjà donné votre sentiment sur le rapport Essig, mais j'aimerais entendre de nouveau votre réponse sur les contrats qui pourraient lier les houillères nationales des bassins du Centre-Midi et de Lorraine avec les collectivités locales, concernant notamment les programmes « habitat et patrimoine ». En effet, ce ne sera plus la peine de tenter de régler ces problèmes lorsque ces houillères seront définitivement fermées. Autant les régler en amont. A la suite des coupes claires pratiquées par le gouvernement Chirac, le GIRZOM a besoin d'une augmentation substantielle de crédits. De même, le F.I.B.M., qui intervient dans les zones dépourvues de bâtiments industriels, l'essentiel de l'exploitation minière se faisant sous terre.

Je souhaiterais également avoir votre sentiment sur les projets de zones d'entreprises. Le bassin du Pas-de-Calais est candidat.

Les collectivités locales n'ont pas peur de prendre leur destin en mains, mais il faut aller plus vite, parce que nous sommes en train de crever, tant sur les situations sont diffi-

ciles. Notre espoir est en nous, mais aussi en vous ! Faisons ensemble qu'il devienne réalité. (« *Tres bien !* » et *applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Monsieur le député, le bassin minier du Nord - Pas-de-Calais dispose depuis 1984 de moyens utiles pour sa reconversion.

Vous les connaissez parfaitement : une dotation de 200 millions de francs cette année, reconduite l'an prochain en faveur d'un fonds d'industrialisation, une dotation d'un montant équivalent en faveur de la F.I.N.O.R.P.A. Le ministre de l'industrie a dit ce matin sa volonté de dégager en 1990 des moyens comparables à ceux de 1989, l'Etat s'est par ailleurs engagé dans le cadre du contrat de Plan à maintenir à un niveau élevé les moyens d'industrialisation sur la période du Plan, c'est-à-dire sur cinq ans. L'action conjuguée de ces deux fonds a permis la création et le maintien en 1988 de plusieurs milliers d'emplois dans le bassin. Je souhaite que, pour 1989, les résultats soient du même ordre.

Les actions de rénovation urbaine couvrent trois aspects qui, dans mon esprit, sont intimement liés : premièrement, la rénovation des voiries, du foncier et des équipements collectifs - c'est tout le champ d'intervention du GIRZOM. Deuxièmement, les friches industrielles : plus de 4 000 hectares, c'est considérable. Enfin, la gestion du patrimoine locatif - c'est toute l'action du S.O.G.I.N.O.R.P.A.

Les crédits en faveur du GIRZOM seront reconduits à hauteur de 150 millions, dont 100 millions pour le bassin du Nord - Pas-de-Calais. Je le rappelle, le gouvernement précédent avait pris, sans aucune concertation locale, des dispositions conduisant à faire payer les communes, notamment celles qui étaient sans ressources, pour les travaux « lourds », les travaux de voirie, notamment. Comme vous le souhaitiez, ainsi d'ailleurs que l'ensemble des élus des zones minières, j'ai rapporté cette mesure tant qu'un programme d'aménagement global et cohérent ne sera pas établi entre nous.

Vous conviendrez que nous avons beaucoup avancé depuis dix-huit mois - peut-être pas assez rapidement - dans la définition des priorités d'aménagement qu'il convient de se fixer pour les dix ans à venir. Aussi suis-je prêt, avec les nouveaux moyens qui me seront accordés dans le collectif, à faire un effort supplémentaire en 1990 en faveur des crédits du GIRZOM, notamment dans le Nord - Pas-de-Calais, dans la mesure où nous parviendrons à conjuguer nos efforts avec les collectivités territoriales, régions et départements.

Concernant les friches industrielles, comme vous le savez, le contrat de plan Nord - Pas-de-Calais prévoit sur les cinq ans une dotation de 300 millions - dont 210 millions versés par l'Etat. Les moyens financiers existent pour engager sur une grande échelle la requalification des friches minières, d'autant que nous disposerons en plus des crédits du F.E.D.E.R.

Le problème est donc maintenant, comme vous le dites, d'accélérer la maîtrise de ce patrimoine par les communes et de susciter les projets de réhabilitation. Nous avons consulté Charbonnages de France, qui y est disposé. J'ai pris cette initiative afin de mettre au point un processus de transfert et de réhabilitation à la hauteur des crédits qui seront alloués à l'opération.

S'agissant de l'avenir du patrimoine des Houillères du Nord - Pas-de-Calais, le Gouvernement, vous l'avez rappelé, a demandé à M. Essig de mener dans le courant de l'année 1989 une large concertation aussi bien auprès des communes que des habitants ou des acteurs économiques du bassin. Avec un certain nombre de parlementaires et de représentants des collectivités territoriales, vous avez fait part de votre point de vue sur ce problème difficile qui concerne le transfert de plus de 80 000 logements et de plusieurs milliers d'hectares de terrains industriels et de voirie.

Je l'ai bien noté, vous souhaitez un programme de rénovation du bassin étalé sur dix ans et une structure de gestion du patrimoine qui recouvre l'ensemble des problèmes d'aménagement, depuis les logements jusqu'aux friches industrielles.

Vous le comprendrez, la solution technique à ce problème ne se trouve pas en quelques jours. Elle suppose des arbitrages financiers lourds de conséquence. Des expertises financières et juridiques sont en cours. Tout cela ne remet en cause en aucune façon la volonté du Gouvernement d'aboutir

dans les mois qui viennent, dans le cadre d'un schéma concerté avec l'ensemble des élus. Les communes retrouveront ainsi la disposition normale d'un patrimoine immobilier qui leur est nécessaire pour affirmer leur vocation et leur mission d'intérêt général.

Les initiatives que je viens de vous annoncer concernent les crédits du GIRZOM, et l'accélération du programme de friches sont un gage de leur efficacité.

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe U.D.F.

La parole est à M. Maurice Ligot.

**M. Maurice Ligot.** Monsieur le ministre, nous avons souvent discuté de l'aménagement du territoire. Ma question reflète les inquiétudes que j'éprouve en prenant connaissance de votre budget.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Je constate, comme beaucoup de mes collègues, l'insuffisance de stratégie globale dans la politique d'aménagement du territoire que mène le Gouvernement, insuffisance qui se manifeste par la faiblesse des moyens financiers mis au service de cette politique. Les crédits du F.I.A.T. sont en diminution, ceux du fonds de redéveloppement industriel aussi. Le faible montant de la prime d'aménagement du territoire traduit une insuffisante volonté politique face à la désindustrialisation que nous avons subie pendant dix ans.

Cette insuffisante volonté doit être mise en opposition avec les politiques agressives de nos partenaires européens grâce aux aides qu'ils accordent aux investissements internationalement mobiles. Il y a ainsi une différence de un à quinze avec l'Italie ou la Grande-Bretagne, de un à dix avec certains Länder de la République fédérale d'Allemagne.

Un environnement favorable ne suffit pas à attirer les industriels, car, dans les autres pays européens, on installe aussi des transports à grande vitesse, des autoroutes, des centres de recherche, etc. Et ce n'est pas avec 300 millions de francs, surtout en période de croissance économique, que la France pouvait faire jeu égal avec ses partenaires européens.

Ce niveau est nettement insuffisant, notamment si on le compare à ce qui a été dépensé cette année dans le domaine de l'aménagement du territoire : autour d'un milliard de francs. Vous avez donc décidé d'inscrire 380 à 400 millions de francs de plus dans la loi de finances rectificative pour 1989. Mais pensez-vous vraiment que ce sera suffisant et pensez-vous vous donner ainsi les moyens de votre politique ?

Enfin, dans cet effort d'implantation, grâce à la prime d'aménagement du territoire, il paraît indispensable de faire une part importante à l'Ouest atlantique, qui est un réservoir de population jeune.

Deuxième point, que j'évoque en quelques mots : la réorganisation de la région parisienne est également à l'ordre du jour. Le rétablissement de l'agrément pour la construction de bureaux, supprimé en 1984, a été prévu. Pouvez-vous nous le confirmer ? C'est très important pour la province.

Par ailleurs, quel usage fera-t-on de la nouvelle taxe prévue sur les bureaux ? La question est tout à fait capitale. Son produit ira-t-il grossir les montants financiers dont dispose la région capitale, ou bien servira-t-il à assurer un meilleur développement dans les régions ?

Si le Gouvernement choisit la première option - ce qui apparaît à la lumière des « mesures d'urgence », du moins à l'état brut, concernant la région parisienne - il donne le sentiment d'aggraver le déséquilibre avec la province.

C'est pourquoi il doit, en contrepartie, mettre en œuvre des moyens supplémentaires pour rendre crédible la politique d'aménagement du territoire dont le but doit être, je le rappelle, le développement de l'activité économique et de l'emploi dans les régions en difficulté et une péréquation nationale entre régions riches et régions pauvres, qui soit sensible, compréhensible et significative.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Monsieur le député, il est exact que, dans certains pays européens, les budgets consacrés aux entreprises, notamment en ce qui concerne les aides à finalité régionale, sont globalement supérieurs à ceux affectés à ce type d'interventions en France. C'est le cas notamment des pays du Sud de l'Europe ou de l'Irlande, où

les taux officiels vont jusqu'à 40, voire 60 p. 100. Est-il vrai pour autant que cet affichage de subventions jusqu'à 60 p. 100 développe d'une manière caractéristique une province comme le *Mezzogiorno* ? Je ne le crois pas. Voilà qui signifie bien que l'aide à la subvention, si elle n'est pas négligeable, n'est pas toujours décisive pour attirer des entreprises et les localiser.

Le comité interministériel des aides à la localisation, le C.I.A.L.A., avec des niveaux moins élevés développe pourtant en France une activité très importante. Il a primé trente-deux dossiers d'investissements étrangers en 1986, vingt-six en 1987, quarante en 1988. Cette augmentation assez importante du total des dossiers primés représente des montants considérables : pour la seule année 1988, 467 millions de francs ont été attribués à des programmes d'investissement pour des entreprises étrangères.

Par ailleurs, si les entreprises prennent en compte les incitations financières, l'environnement est primordial pour la décision définitive du chef d'entreprise. Je vous informe, à cette occasion, qu'au cours de sa dernière séance le C.I.A.L.A. a primé dans votre département un investissement de 33 millions de francs pouvant entraîner la création de presque 140 emplois, preuve que dans votre secteur l'environnement est important.

Permettez-moi, monsieur le député, de m'étonner un peu de l'approche purement budgétaire que vous donnez à l'aménagement du territoire.

Comparer le budget d'un département, d'une ville au budget de l'aménagement du territoire ou de la P.A.T. relève un peu de l'effet de séance. En tant que maire et député, vous savez bien que ces données recouvrent des entités et des missions radicalement différentes. Je ne dis pas, bien évidemment, que le niveau du budget est indifférent, mais ma vision de la politique de l'aménagement du territoire est plus transversale, plus participative et plus mobilisatrice. Ce n'est pas le budget qui m'est affecté qui seul témoigne de l'effort de l'Etat pour l'aménagement du territoire : le budget des routes de mon collègue Delebarre ou celui de l'éducation nationale, vous l'admettez, sont tout aussi importants si leur répartition régionale est concertée.

Le budget de l'aménagement du territoire, pour moi, est un budget de levier, un budget d'incitation. Je ne pense pas d'ailleurs que vous ayez un avis contraire. Nous nous en sommes largement expliqués lors du dernier congrès du C.N.E.R.P. auquel vous m'aviez invité ou lors de rencontres diverses.

Quant à la réorganisation de la région parisienne, elle est en effet à l'ordre du jour.

Poser ce problème était absolument nécessaire voire indispensable, si j'en juge par les réactions suscitées dans cette assemblée. Nous vivons depuis trente ans sur un système d'aménagement qui a vécu et dont l'essoufflement, dans un contexte qui a changé, a produit un certain nombre d'effets positifs mais également des effets pervers. Mais il est vrai que ce réaménagement de la région parisienne doit se faire, je l'ai souligné dans mon discours d'introduction, dans la cohérence avec une politique nationale d'aménagement du territoire. J'ai été officiellement chargé par le Premier ministre d'assurer cette cohérence et de veiller à cet aspect.

Nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises ces derniers mois et vous avez pu constater toute ma vigilance sur tout ce qui concerne la région parisienne.

Les problèmes de fonctionnement de la région parisienne sont tels qu'ils peuvent susciter des financements très importants. La politique que nous menons a pour caractéristique de limiter la charge du budget de l'Etat et d'augmenter les ressources directement assises sur les activités de l'Île-de-France : augmentation de la redevance en 1988, dont le produit est affecté aux programmes d'infrastructures routières ; augmentation du versement transport ; création, à laquelle vous faites allusion, d'une taxe sur les bureaux privés et publics en Île-de-France dans le programme d'actions immédiates que vient de présenter M. le Premier ministre ; autoroutes à péages ; péréquations des ressources fiscales entre les communes de l'Île-de-France.

Freiner la charge directe pour le budget de l'Etat revient à dégrager des moyens supplémentaires pour le reste des régions. C'est dans cet esprit que la nouvelle taxe sur les bureaux est, pour l'essentiel, destinée aux programmes d'infrastructures et de logements dans la région Île-de-France.

J'étudie actuellement les mesures nécessaires pour renforcer la restructuration des autorités administratives et le renforcement des activités tertiaires au profit de la province. De nouveaux moyens financiers seront nécessaires et mis en œuvre par le Gouvernement.

Il faut, en effet, essayer d'implanter en province ce qu'il n'est pas indispensable d'implanter à Paris. Tout ce qui est bon pour Paris ne l'est pas forcément pour les autres régions, l'inverse étant vrai également.

Tout en étant hostile à une confrontation simpliste entre Paris et la province, je serai extrêmement vigilant à l'insertion équilibrée de l'Ile-de-France et de Paris dans le territoire national.

**M. le président.** La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le ministre délégué, tout à l'heure je vous avais trouvé très discret à propos de l'instauration de la taxe sur les bureaux en Ile-de-France. Après vous avoir entendu répondre à mon collègue Ligot, je suis franchement inquiet.

L'année dernière, avec M. le rapporteur, nous avons défendu le principe de sa création ainsi que, Gu nous avins mon esprit, le principe de son affectation à la province. En d'autres termes, pour ceux qui sont ici, hormis peut-être ceux qui représentent la région parisienne, il s'agissait bien de mener une politique d'aménagement du territoire, car le déséquilibre entre Paris et la province est tel, le déséquilibre entre une partie de la France et le grand Ouest qui tend à se désertifier, à se désindustrialiser, est tel, que d'énormes besoins financiers sont nécessaires pour assurer ce rééquilibrage.

Or, je viens de vous entendre, monsieur le ministre, nous expliquer que vous serez très vigilant sur un certain nombre d'équilibres, mais vous annonciez ensuite très clairement que, pour l'essentiel, cette taxe allait être affectée aux infrastructures et aux logements en région parisienne. Cela signifie que l'on repart à zéro sur le plan du principe.

Monsieur le ministre, permettez-moi de vous faire observer que si vous avez donné une petite rallonge à votre budget après le vote négatif de la commission des finances - je félicite notre rapporteur spécial d'avoir insisté sur le sujet - cette rallonge n'est pas permanente. Or, vous avez besoin pour la politique d'aménagement du territoire d'une ressource permanente et forte. Cette taxe sur les bureaux peut précisément très bien constituer cette ressource, mais à condition que vous l'utilisiez pour l'ensemble de la politique d'aménagement du territoire et pas exclusivement pour la région parisienne.

Vous venez de nous dire que les collectivités publiques allaient être imposées. Fort bien ! J'en déduis que ce sera le cas pour les collectivités locales et, bien sûr, pour l'Etat.

En ce qui concerne l'Etat, qui détient à peu près un tiers des 30 millions de mètres carrés de surface, tout va dépendre du taux auquel seront imposés les bureaux qui lui appartiennent. Si vous reprenez le taux de 10 francs ou de 15 francs le mètre carré, cela ne fera pas beaucoup ; je ne vois d'ailleurs pas pourquoi l'Etat serait imposé à un taux de faveur ! Pouvez-vous nous dire à quel taux va être imposé l'Etat et notamment s'il le sera au prix fort, c'est-à-dire à 50 francs le mètre carré, notamment pour les bureaux qui sont dans la ville de Paris ?

En ce qui concerne l'affectation du produit de la taxe, pouvez-vous nous dire dans quelles proportions la province sera servie par rapport à Paris ? Nous sommes nombreux à souhaiter que la province bénéficie de l'ensemble du produit de la taxe. Après tout, son produit représentera - 30 millions de mètres carrés, multipliés par 50 francs, et tout le monde ne sera pas à ce taux - au maximum 1,5 milliard de francs, ce qui ne permettrait que de doubler - un peu moins - le budget de l'aménagement du territoire. Nous plaçons pour que la province reçoive la totalité du produit de cette taxe.

S'il est en revanche affecté à une politique d'aménagement du territoire, quelle affectation technique lui donner ? J'entends déjà de nombreuses voix s'élever ici pour qu'il permette de lutter contre la dévitalisation du monde rural. A cet effet, voici deux suggestions.

La première : qu'il soit affecté, par exemple, au F.I.D.A.R.

La seconde : que l'on essaie - je sais que c'est très difficile - de maintenir l'implantation des services publics en milieu rural. Toutes les administrations nous répondent qu'elles ferment pour éviter les surcoûts. Tel est le raisonnement des P.T.T. pour les bureaux de postes et de l'adminis-

tration fiscale. Pourquoi ne pas affecter le produit de cette taxe au maintien des services publics en milieu rural et, en particulier, la partie qui sera payée à Paris par l'Etat ? Ce serait un bel exemple de solidarité entre l'Etat parisien et l'Etat dans le monde rural.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Monsieur le député, voilà donc relancée la fameuse affectation de cette taxe sur les bureaux !

Elle porte sur les bureaux existants privés, avec trois taux - 15 francs, 30 francs et 50 francs - suivant les zones, et sur les bureaux publics, sous la forme d'une contribution spécifique qui n'est pas encore déterminée.

Son objet est d'abord de participer au financement des efforts à faire pour réduire les dysfonctionnements de la région parisienne.

Vous estimez que ce processus n'est pas favorable à la province. J'en doute dans la mesure où les dysfonctionnements de la région parisienne absorbent, vous le savez bien, une partie considérable des crédits publics. Or, réduire l'effet de pompe à finances des dysfonctionnements de la région parisienne revient à dégager ces ressources pour d'autres affectations ! Il y a donc bien un effet indirect en faveur de la province chaque fois que l'on est obligé de recourir au budget de l'Etat pour réduire les dysfonctionnements de la région parisienne.

Si j'ai bien compris, comme certains de vos collègues, M. Balligand, M. Dinet, vous réclamez qu'une nouvelle partie de cette ressource soit affectée à des actions concrètes en faveur de la province.

**M. François d'Aubert.** L'essentiel !

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Je crois qu'une telle concordance de vue devrait avoir des effets concrets au moment du débat sur le collectif budgétaire.

**M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial.** Bonne idée, monsieur le ministre !

**M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.** Je suis tout à fait prêt à engranger, si nécessaire, ces résultats concrets.

Dans mon intervention préliminaire, j'ai dit que j'étais d'ores et déjà partisan qu'une partie de ces ressources soit affectée à l'accompagnement des délocalisations d'emplois entraînées par la décentralisation administrative. En effet, j'ai constaté que, bien souvent, ces délocalisations ne se faisaient pas pour des raisons sociales parce qu'il n'y avait pas eu de négociations avec les personnels concernés et parce que les moyens financiers nécessaires pour accompagner ces délocalisations n'avaient pas été prévus. Le personnel invité à suivre tel grand service administratif en province doit faire face à des charges financières, notamment pour son logement, or presque jamais il n'y a eu négociation sociale ni moyen d'accompagnement. Je propose donc - et cela va un peu dans votre sens - que, pour s'assurer de l'effective mise en œuvre des délocalisations souhaitées, une partie de la taxe soit affectée aux problèmes sociaux et matériels posés par cette délocalisation. Ce sera déjà un premier point et nous pourrions ainsi relancer la délocalisation administrative.

**M. François d'Aubert.** Il faut que le service soit maintenu !

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990, n° 895 (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Industrie et aménagement du territoire : aménagement du territoire (*suite*).

Annexe n° 22. - M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial ; avis n° 925, tome IX, de M. Michel Dinet, au nom de la commission de la production et des échanges.

Industrie et aménagement du territoire : commerce et artisanat et article 72.

Annexe n° 23. - M. Alain Griotteray, rapporteur spécial ; avis n° 925, tome X, de M. Jean-Paul Charié, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

